N° 127

Septembre 2013

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère

Trimestriel

ISSN O755 - 9607



Recherches historiques et généalogiques autour d'un acte insolite - Le terrier de Lanneanou L'Inconnu de Vanikoro était-il brestois ? - Les Le Gall, presseurs, mareyeurs, conserveurs (2e partie) - Le clergé finistérien sous la Révolution et l'Empire - De la Bretagne aux Comores en passant par Madagascar - Le coin des lecteurs - Entraide - Questions - Réponses

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU FINISTÈRE

Siège social : Salle municipale, Rue du Commandant-Tissot, 29200 BREST.
Tél. : 02 98 44 00 64 Courriel : cg29@cgf.asso.fr

Association régie par la loi de 1901, fondée en 1979.
Membre de la Fédération Française de Généalogie : www.genefede.fr
et de l'Union Généalogique de la Bretagne Historique

Site général du CGF et des bases informatiques (Généabank) : http://www.cgf.asso.fr

Membres fondateurs : Allain GUIANVARC'H (+), Denise FOULON (+), André-Jean JOGUET, Marie PERSON (+)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Jean François PELLAN (M, 2016). Courriel : jf.pellan@orange.fr
Vice-présidents : Michel DUROSE (B, 2016) et les Présidents d'Antennes, membres de droit : André LE GOFF (B), Serge HAMEURY (M), Christian BOLZER (Q).
Secrétaire générale : Marie-Yvonne LOPES-CURVAL (Q, 2016)
Secrétaire générale-adjointe : Annik FOLGOAS (Q, 2016)
Trésorier : Alain GAUDÉ (M, 3627)
Trésorier-adjoint : Marcel JACOB (M, membre de droit)
Les secrétaires et chargés de comptes des Antennes,
Autres membres : Jean-Yves BARVEC (Q, 2016), Danielle CREACH (B, 2018), Annick FOLGOAS (Q, 2016), Hervé LE BOT (Q, 2018), Bernard LE GOUIL (B, 2018), Marie-Claire LE QUELLEC (Q, 2014), Thierry MARTIN (B, 2014), Jean François PELLAN (M, 2016), André KERVAREC (B, 2014), Joseph POTIN (B, 2016), Pierre ROUDAUT (M, 2014), Didier ROUSVOAL (M, 2018), Maryvonne SCOARNEC (Q, 2014), Jean TOULHOAT (Q, 2014), Renée VANOVERSCHELDE (Q, 2018).
(Les dates indiquent l'année où le mandat du membre du CA est renouvelable)

ANTENNES	PERMANENCES	PRESIDENTS	SECRÉTAIRES	CHARGES DE COMPTES
BREST (B)	Jeudi et samedi, 9 h-12 h et 14 h-18 h, Nocturne 3ème vendredi du mois, 19-22h rue Commandant Tissot, BREST Tél. 02 98 44 00 64 Courriel : cgfbrest@wanadoo.fr Site Internet : http://brest.cgf.asso.fr Annexes CGF BREST : LE RELECQ-KERHUON : Allée des Pêcheuses Kerhorres, mardi 14h-18h, jeudi, 9h-12h et 14h-18h, 1er et 3è samedi du mois : 9h-12h. CROZON : Maison du Temps Libre - Salle n° 3 lundi 20 – 22 h, mardi 14h-16h 30 et jeudi 9h-12h.	André LE GOFF	Véronique GUENNEGUES	Corinne TOUZE
MORLAIX (M)	Lundi, mercredi et vendredi, 14 h-18 h 17 rue Général Le Flô, 29600 MORLAIX Tel. 02 98 63 81 26 Courriel : CGFMX@wanadoo.fr Site Internet : http://morlaix.cgf.asso.fr	Serge HAMEURY	Patricia GAUDÉ	Marcel JACOB
QUIMPER (Q)	Lundi : 13h30-18h Tous les autres jours, sauf dimanches et jour fériés : 8h30 à 18h 4, rue Félix Le Dantec (Zone de Creac'h Gwen) 29000 QUIMPER Tel : 02 98 64 29 82 Courriel : cgf-quimper@orange.fr Site Internet : http://quimper.cgf.asso.fr Annexe CGF QUIMPER : Maison de retraite Tal ar Mor, 6 rue St Melaine 29350 MOËLAN SUR MER Tel : 02.98.96.50.74 - Courriel : cgfmoelan@orange.fr Permanences: jeudis & samedis 10-17 h	Christian BOLZER	Danièle TANGUY	Danièle KERAVEC

Commission informatique :
Robert MARHIC (QUIMPER), Pierre ROUDAUT (MORLAIX), Thierry GOAOC (BREST), Hervé LE BOT (QUIMPER)

Pour 2013 : Cotisation individuelle : 24 € - Cotisation couple 40 € - Abonnement adhérent : 16 € - Abonnement extérieur (non adhérent) : 27 €
Cotisation individuelle + abonnement pour un an (4 n°) : 40 €* - Cotisation couple + abonnement pour un an (4 n°) : 56 €*.
* dont 1,25 € pour la Fédération Française de Généalogie et 0,20 € pour l'Union Généalogique de la Bretagne Historique
Ce paiement de 40 € ou de 56 € vous permet de recevoir vos codes d'accès personnalisés pour consulter gratuitement, via Internet, la base du CGF, riche de 8 008 813 actes. Il permet aussi l'accès aux bases informatiques dans nos locaux.
Droit d'entrée (exigible la 1ère année d'inscription) : 20 €
Le numéro du *LIEN*, port non compris : 8 €

Toute demande d'insertion dans *LE LIEN* est à transmettre aux membres du Comité de Rédaction
(MORLAIX : M. Didier ROUSVOAL ; QUIMPER : M. Christian BOLZER)
ou à adresser à : Jean François PELLAN, 51 rue Saint-Guenal, 29400 LANDIVISIAU
Courriel : jf.pellan@orange.fr
Les questions, réponses, demandes d'entraide sont à adresser à cg29@cgf.asso.fr

Impression : Bureau 2000, Plougastel-Daoulas

Tirage de ce n° 127 de septembre 2013 : 5 300 exemplaires
Directeur de la Publication du *LIEN* : Jean François PELLAN
CPPAP n° 0508 G 88054

Sommaire du *LIEN* n° 127

* Sommaire et éditorial p. 1

* Le coin des lecteurs p. 2

* L'Inconnu de Vanikoro était-il brestois ? p. 4
par Marie-Annick Renaud-Morvan

* Le clergé finstérien sous la Révolution p. 6
et l'Empire, entre adhésion et opposition,
contrainte et persécution, par Christian Bolzer

* De la Bretagne aux Comores en passant p. 19
par Madagascar, par Guy Lidec

* Les Le Gall, presseurs, mareyeurs, p. 34
conserveurs : une histoire cornouaillaise,
2e partie, par Jean François Le Gall

* Le terrier de la commanderie de La Feuillée p. 39
de 1730 pour la trève de Lanneanou,
par Yves Saint-Jalm

* Recherches historiques et généalogiques p. 52
autour d'un acte insolite,
par Charly Neuder

Page 1 de couverture :
Statue (oeuvre du sculpteur Léon Cugnot) de Mgr Jean François de La Marche, dernier évêque de Léon, dans la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon
Photo Jean François Pellan.

Page 2 de couverture :
L'organigramme du CGF

Page 3 de couverture :
L'UGBH et ses revues.

Page 4 de couverture :
Carte des paroisses et trèves avant 1789.

Tous droits de reproduction réservés.
Les articles publiés dans *LE LIEN* n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

LE MOT DU PRESIDENT

Dans le précédent numéro de notre revue, je vous indiquais que la programmation d'un nouveau *BAGAD* était bien avancée.

***BAGAD*, pour ceux qui ne la connaissent pas, c'est la Base des Généalogies des Adhérents. Depuis plusieurs années nos adhérents y déposent leurs généalogies à partir de fichiers Gedcom. Jusqu'à présent la consultation de cette base n'était possible que sur les ascendants du déposant, alors que celui-ci nous avait parfois remis des informations importantes sur des fratries complètes.**

Qu'allez-vous trouver dans *BAGAD2*, qui sera mis en ligne au début du quatrième trimestre ?

- Un accès aux renseignements de toutes les personnes qui sont répertoriées dans une généalogie fournie par un adhérent.

- Une possibilité de consulter l'ascendance agnatique, cognatique et complète d'une personne.

- L'indication sur la fiche d'une personne de tous ses frères et sœurs, ainsi que de ses enfants, à condition que le déposant ait donné, bien sûr, ces renseignements.

- Pour un enfant figurant sur une fiche, du nombre d'enfants que celui-ci peut avoir.

- L'indication du numéro Sosa, de la personne consultée, par rapport au déposant. Le Sosa de ses parents et de l'enfant dont descend le déposant figure également dans la fiche. S'il n'y a pas de numéro Sosa, cela signifie que la fiche déposée concerne vraisemblablement un collatéral ou un allié du déposant.

- Un arbre généalogique sur trois générations qui est dessiné en fin de fiche.

- Et une navigation de fiche en fiche en cliquant sur tous les noms soulignés.

Cerise sur le gâteau, vous aurez la possibilité de comparer deux généalogies ascendantes entre elles. Grâce à cela, vous pourrez voir les éventuelles différences qui existent entre votre généalogie et celle déposée par un autre adhérent. Vous y gagnerez ainsi en temps et en facilité.

Le nom du déposant d'une généalogie figure en fin de fiche, avec son numéro CGF, éventuellement son adresse courriel, afin de prendre facilement contact avec lui. Cela vous permettra de lui indiquer votre cousinage ou les erreurs, différences que vous aurez détectées... et pourquoi pas de le remercier d'avoir déposé sa généalogie vous ayant permis d'avancer rapidement.

Il n'est pas possible de consulter les fiches des personnes vivantes, afin de respecter le droit à la vie privée. Ceci m'amène à vous indiquer que lors du dépôt de votre Gedcom, il est impératif que vous mettiez toujours une date de naissance, même approximative. S'il n'y a pas de date, le système pense qu'il s'agit, en effet, d'un contemporain ! Toutefois, en tant que déposant, vous pourrez consulter toutes les fiches des contemporains figurant dans votre propre généalogie.

La facilité des consultations, les nombreuses possibilités offertes devraient vous inciter à utiliser plus souvent cette base, mais aussi à déposer vos généalogies. Vous ferez œuvre utile pour tous les adhérents et en outre, vous aurez une bonne sauvegarde de votre généalogie. Alors pourquoi attendre plus longtemps pour la déposer, via un *Gedcom* ?

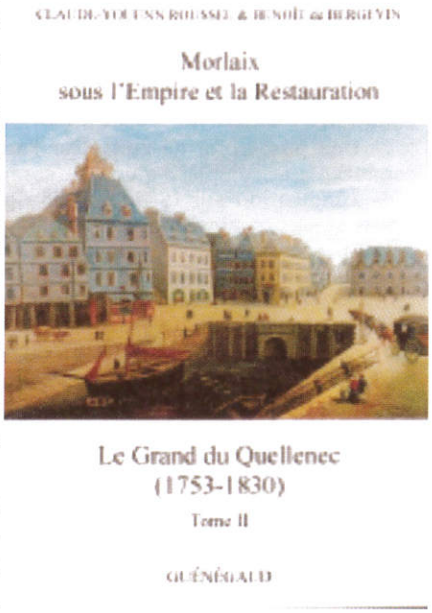
Un grand merci à Jean-Pierre Hervet pour tout son magnifique travail de programmation et la mise au point de *BAGAD2*.

Après le *BAGAD* nouveau, ce sera bientôt au tour de *RECIF* de nous dévoiler ses aspects novateurs. Nous vous en ferons probablement part dans notre prochain numéro.

Jean François PELLAN

Le coin des lecteurs

Morlaix sous l'Empire et la Restauration,
par Claude-Youenn Roussel
et Benoît de Bergevin.
Editions Guennegaud –
ISBN 2-85023-155X



Ce livre fait suite à celui consacré à Louis Le Grand du Quellenec (1753-1830) qui, menacé pour ses convictions religieuses, avait émigré fin 1791, rédigeant dès le jour de son départ le journal de son émigration. Bonaparte ayant choisi de rétablir la paix civile a décidé le pardon des émigrés.

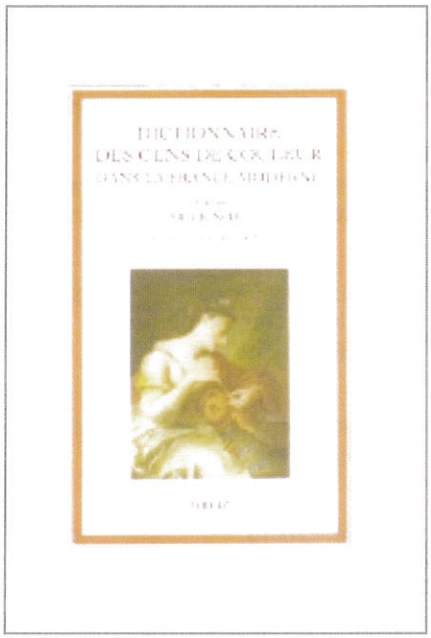
Nous retrouvons donc notre personnage au cœur des problèmes de la vieille cité de Morlaix, qui essaye de faire survivre une population en difficulté et d'accéder à un urbanisme plus contemporain. Un projet global de rénovation est conçu et amorcé à cette époque.

Les considérations sociales, le sous-emploi latent, l'urbanisme difficile sont l'objet des préoccupations des responsables locaux.

Le Grand du Quellenec fut l'un des grands personnages municipaux de Morlaix, à la fin du premier Empire et à la Restauration.

Cet ouvrage sera suivi d'un troisième tome, qui comprendra des généalogies et un index général plus que bienvenu, vu le nombre important de personnages cités.

Dictionnaire des gens de couleur
dans la France moderne
Volume II – La Bretagne
Editions Droz
ISBN : 978-2-600-01771-8



Un premier dictionnaire des gens de couleur avait été consacré à Paris et à son bassin. Voici le second tome, qui concerne uniquement la Bretagne.

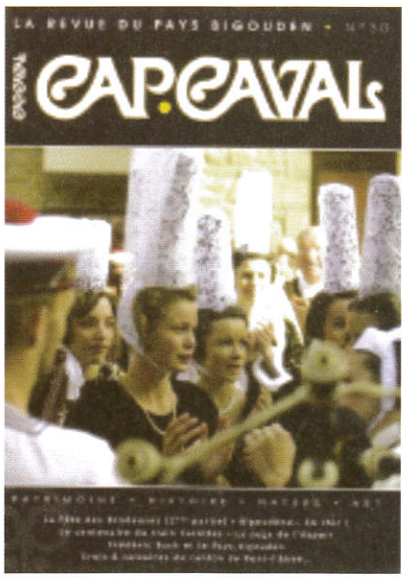
La situation est singulière à l'époque du Siècle des Lumières, car la capitale de la traite a réussi à faire avaliser un droit à l'esclavage dans un royaume où la liberté avait été érigée en principe fondamental.

L'analyse des fonds des archives, les registres des amirautés, voire de ceux des paroisses ont révélé l'existence de ces "nègres esclaves", rarement affranchis, dans l'ombre des moindres familles bourgeoises.

On y découvrira des cohortes de gens de maison et de métier, bien loin de l'Afrique ou des îles où ils avaient grandi.

La réalité révèle surtout un monde de petites gens, capables de s'entraider dans les ports où ils pouvaient craindre un renvoi aux colonies, et dans le meilleur des cas, accéder à une liberté garantie par l'exercice d'une activité, au sein de quartiers ou leurs figures ont inspiré ces mascarons figés en façade des hôtels des négriers.

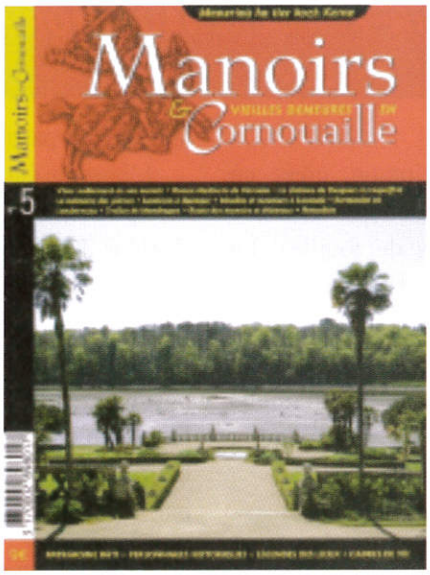
Cap Caval
La revue du Pays bigouden, n° 30.



Les amoureux du Pays bigouden attendent toujours avec impatience la parution de leur revue.

Ils ne seront pas déçus avec le trentième numéro qui vient de paraître, qui nous entraîne à la découverte de mode citadine et paysanne entre 1850 et 1910, du centenaire passé bien inaperçu du fameux "train carottes", des croix et calvaires du canton de Pont L'Abbé, de la saga de *l'Espoir,* l'un des derniers caboteurs de Pont L'Abbé, de la fameuse fête des brodeuses et du Penmarchais, Claude Berrou, inventeur des turbocodes.

***Manoirs et vieilles demeures en Cornouaille*, n° 5.**

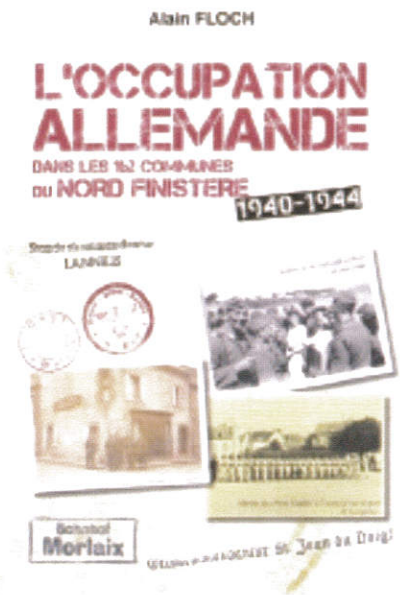


Encore de belles découvertes de manoirs avec ce cinquième numéro, dont nous vous livrons ici le sommaire :

- Vivre noblement en son manoir, par Claude Fagnen ;
- Ronan Mathurin de Kéroulas, par Christain Rogel ;
- Le château du Rusquec en Loqueffret ;
- La mémoire des pierres, Le Rusquec;
- Lanniron à Quimper, par Christian Bolzer ;
- Moulins et meuniers à Locunolé, par Bernard-Henri Mazingue ;
- Kermoalec en Landerneau, par Claude Fagnen ;
- Troilus de Mondragon, par Claude Fagnen.

Le tout étant très bien illustré et photographié ne pouvant donner qu'envie de partir à la découverte de tous ces monuments.

L'occupation allemande dans les 162 communes du Nord-Finistère
par Alain Floch
Auto-édition
ISBN 978-2-954163215

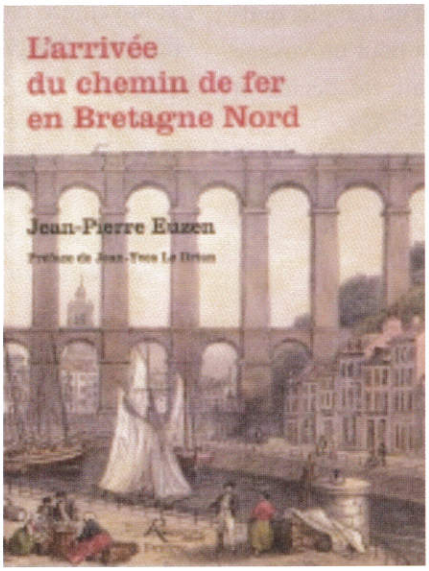


Entre juin 1940 et septembre1944, le Finistère devenu une immense caserne allemande a vu se succéder sur son sol, treize divisions d'infanterie, deux divisions parachutistes, des régiments d'artillerie, des batteries de Flak (artillerie antiaérienne), des bataillons du génie, des milliers d'ouvriers pour la construction de blockhaus, des aviateurs, des marins, des gendarmes, des douaniers, des radaristes, des gendarmes, des policiers de la Gestapo.

Ce volume de 368 pages détaille, commune par commune, la présence militaire allemande dans le Nord-Finistère pendant l'occupation.

L'auteur est membre du CGF et professeur d'allemand en retraite. Ses connaissances de la langue lui ont ainsi grandement facilité l'accès aux documents originaux.

L'arrivée du chemin de fer en Bretagne Nord,
par Jean-Pierre Euzen,
Riveneuve Editions Bretagne
ISBN : 978-2-36013-171-6



Le chemin de fer fut une des grandes œuvres du XIX^{e} siècle, raccourcissant de façon importante le temps qu'il fallait pour aller d'un point à un autre. Pour voyager en diligence de Brest à Paris, il fallait compter entre douze et vingt-cinq jours, à moins de prendre le vapeur à Morlaix pour Le Havre et de là rejoindre Paris, en trente-cinq heures, par la ligne de chemin de fer qui venait de s'ouvrir.

Par une loi de 1842, de nombreuses lignes sont décidées, partant de Paris, en étoile, mais celle-ci oublie complètement l'Ouest de la France. Par une loi de 1844, il est décidé de relier la capitale à Rennes, mais suite à des difficultés financières la ligne ne sera effectivement en activité qu'en 1857.

Un intense lobbying s'est alors mis en place, alliant le Conseil Général du Finistère, la ville de Morlaix, les Chambres de commerce de Morlaix et de Brest, ainsi que diverses personnalités pour prolonger cette ligne jusqu'à la pointe bretonne.

Mais par quel tracé ? Le point le plus délicat se situe à Morlaix et diverses possibilités seront étudiées. Finalement, la gare de Morlaix sera implantée sur la hauteur, en limite de Saint Martin des Champs, à la sortie du fameux et emblématique viaduc qui enjambe la vallée où son tapis la ville basse, le bassin à flot, et surplombant à quelques mètres de là, la flèche de l'église Saint Melaine. Ce viaduc de 292 m de long, ses 58 mètres de hauteur et ses double arches superposées fut, pour l'époque, une belle prouesse technique.

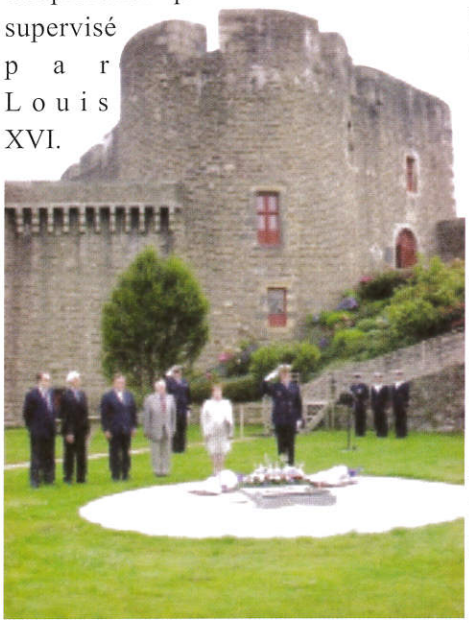
La ligne fut inaugurée le 25 avril 1865, soit vingt ans après le premier appel qui avait été lancé pour sa création… et elle est toujours d'actualité de nos jours, empruntée quotidiennement par des Trains à Grande Vitesse.

Nos lecteurs découvriront avec intérêt l'histoire de cette arrivée du chemin de fer en nord Bretagne, qui fut ensuite surtout la ligne utilisée par les Bretons pour émigrer vers la capitale. L'auteur, membre de notre association, nous livre, ici, un travail remarquable, très bien documenté avec de nombreuses biographies et une riche iconographie. Il mérite notre lecture.

L'Inconnu de Vanikoro était-il brestois ?

par Marie-Annick RENAUD-MORVAN , CGF n° 75

Le 1er août 1785, La Boussole et L'Astrolabe, respectivement commandées par Jean-François Galaup de La Pérouse et Paul-Antoine Fleuriot de Langle, quittaient la rade de Brest pour un voyage d'exploration qui avait été décidé et supervisé par Louis XVI.



Hommage aux disparus de l'expédition au monument de l'Inconnu de Vanikoro lors de la réunion des descendants des équipages de Lapérouse, juillet 2012. Photo Norbert L'Hostis

Les équipages des deux vaisseaux étaient majoritairement composés de Bretons : le comte d'Hector, commandant de la marine à Brest et chargé de leur recrutement, considérant les Bretons comme les meilleurs marins du monde.

Le voyage s'acheva tragiquement trois ans plus tard, sur les récifs de l'île de Vanikoro, dans l'archipel des Santa Cruz, la partie la plus orientale des îles Salomon, dans l'océan Pacifique.

Pendant de nombreuses années, on ne sut rien du destin de l'expédition, jusqu'à ce que l'Irlandais Peter Dillon retrouve en 1826 des traces et des témoignages du naufrage.

Plusieurs expéditions furent en suite organisées, qui permirent de remonter des vestiges des navires et de leur cargaison.

L'Association Salomon, créée en 1981 par Alain Conan, a mené plusieurs campagnes de fouilles. Le 22 novembre 2003, l'équipe découvrait dans l'épave de La Boussole le squelette presque complet d'un homme, qui a été depuis surnommé "l'Inconnu de Vanikoro".

La dernière demeure de l'Inconnu

L'historien brestois Alain Boulaire s'est battu plusieurs années pour obtenir que les restes de l'Inconnu soient inhumés à Brest, point de départ de l'expédition.

Depuis le 29 juin 2011, l'Inconnu repose dans l'enceinte du château de Brest, sous un très beau monument dû au sculpteur Joël Kerhervé.

Sur la plaque de granit gris, de pierre de Logonna et de kersanton du monument, au milieu de la rose des vents, sont gravés ces mots :

ICI REPOSE L'INCONNU
MEMBRE DE L'EXPEDITION
DU CAPITAINE DE VAISSEAU
DE GALAUP DE LA PEROUSE
DECOUVERT A VANIKORO
LE 22 NOVEMBRE 2003
EN HOMMAGE A TOUS
LES MARINS ET SAVANTS
DES EXPEDITIONS
SCIENTIFIQUES FRANCAISES
PERIS EN MER
INHUME SOLENNELLEMENT
LE 29 JUIN 2011
REQUIESCAT IN PACE

Des pistes pour l'identification

L'âge estimé de notre personnage au moment de son décès est d'environ trente-deux ans. Mais, selon les médecins légistes, un écart de plusieurs années n'est pas inconcevable.

L'homme était d'apparence gracile, ce qui exclut la possibilité qu'il s'agisse d'un marin, mais plutôt d'un scientifique, d'un médecin ou d'un aumônier.

Les techniques d'investigation ont permis l'extraction de l'ADN de l'Inconnu et son apparence probable a été reconstituée à partir de son crâne par la plasticienne Elisabeth Daynès.

En se basant sur son âge supposé au décès et ses caractéristiques physiques, trois candidats sérieux se détachent pour l'identification :

- l'abbé Jean-André Mongez,
- l'astronome Joseph Lepaute Dagelet
- le chirurgien en second Jacques-Joseph Le Corre.

Les deux premiers ont déjà fait l'objet de recherches généalogiques, et des analyses ADN sont en cours.

Le troisième nous intéresse au plus haut point, car il était brestois.

Jacques Joseph Le Corre, second chirurgien sur La Boussole, est né à Brest, paroisse de St-Louis, le 10 juin 1759. Il est le fils d'Yves Le Corre, entrepreneur, et de sa troisième épouse, Demoiselle Marie Claude Guiomar, qui lui donnera en tout quatorze enfants *(les sept enfants décédés en bas-âge ne figurent pas sur le tableau de descendance ci-après).*

Les recherches à mener

A la demande d'Alain Conan, j'ai entrepris des recherches sur les descendants de cette fratrie Le Corre.

Recherches ardues, car les registres de Brest pour l'époque qui nous intéresse ne sont pratiquement pas dépouillés. De plus, les archives

en ligne de Brest sont depuis plusieurs mois inconsultables par qui ne dispose pas d'un vieil ordinateur équipé de la version obsolète du logiciel "Java" encore utilisé par le service des archives municipales ! (On nous promet cependant que la mise à niveau devrait être effective pour la fin septembre...)

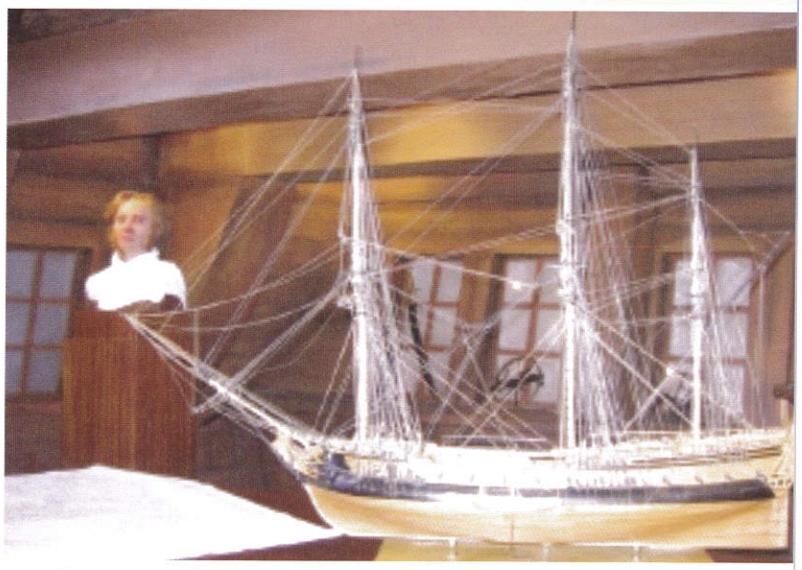
La recherche sur les soeurs ou descendantes est évidemment très importante, car on privilégie pour l'identification la recherche de l'ADN mitochondrial, celui qui est transmis par les femmes.

Si vous comptez parmi vos ascendants ou collatéraux des membres de la famille de Jacques Joseph Le Corre, si les avez déjà rencontrés au cours de vos activités généalogiques, ou si vous désirez participer à la recherche des descendants, contactez-moi !

Il s'agit de compléter le tableau de descendance ci-dessous, en commençant par retrouver retrouver les mariages des frères et soeurs de Jacques Joseph.

Attention : le patronyme Le Corre varie au fil des actes, et peut devenir Corre, Cor, Le Cor, Corp, etc...

On peut caresser le rêve que ce soit un natif de Brest qui repose dans le tombeau de l'Inconnu...



La maquette de L'Astrolabe *et la reconstitution du visage de l'Inconnu exposés au stand de la Marine nationale lors des fêtes maritimes de Brest 2004*
Photo Norbert L'Hostis

marie-annick.renaud@orange.fr

Site du CGF consacré aux équipages de Lapérouse :
http://www.cgf.asso.fr/users/cgfadmin/laperouse/

Descendance d'Yves le CORRE

le CORRE Yves, ° LESNEVEN, + 16/10/1789 BREST
Tailleur de pierre en 1748, puis "Maître maçon" en 1753, "Sieur", Entrepreneur
x1 **SCAO Françoise** °ca 1725, x ..../1743, + 11/07/1751 BREST-St Louis
| ...**le CORRE Marie Jacquette** ° 09/03/1749 BREST-St Louis
| ...x1 **LE GUEN Jean Marie** ° LAMBEZELLEC, x 31/07/1768 LAMBEZELLEC, + 1800/1807
Menuisier
| ...x2 **MILLET Jacques** ° 11/03/1744 ORCHAMPS-LE-DÔLE (39), x 18/03/1807 BREST
Gardien des batteries

x2 **ALAIN Marie Marguerite** °ca 1734, x 27/09/1751 BREST-Recouvrance, + 31/08/1753 BREST-St Louis
| ...**le CORRE Marie Laurence** ° 13/08/1753 BREST-St Louis

x3 **GUIOMAR Marie Claude**, ° 1723/1741 LAMBEZELLEC ?, x 12/11/1753 BREST St Louis, + 04/10/1807 BREST
"Demoiselle"
| ...**le CORRE Jacques Joseph, ° 10/06/1759 BREST-St Louis, + 1788 VANIKORO (Iles Salomon)**
Chirurgien-major sur "La Boussole" (expédition Lapérouse)
| ...**le CORRE Antoine Joseph** ° ../06/1763 BREST-St Louis
| ...**le CORRE Marie Anne Appolline** ° 08/11/1765 BREST-St Louis
| ...**le CORRE Jean Ollivier** ° 12/09/1768 BREST-St Louis, + 1806/....
Ingénieur des Ponts et Chaussées en 1806
| ...x **PINCEMIN Marie Catherine Louise** °ca 1776 BREST ?, x 08/01/1794 BREST
| ...**le CORRE Marie Jacquette Victoire** ° 02/10/1769 BREST-St Louis
| ...**le CORRE Marie Henriette** ° 17/12/1770 BREST-St Louis, + 1800/....
| ...**le CORRE Marie Louise Claude** ° 27/02/1772 BREST-St Louis, + .../1823
| ...x **BLANC Nicolas** °ca 1749 SERRAVAL (74), x 28/01/1800 BREST, + 1825/....
Marchand, opticien à Brest
| ...| ...**BLANC Marie Julienne Désirée**, ° 25/02/1804 BREST
| ...| ...x **DESSERREY Pierre Auguste** ° 13/05/1793 SOIRANS (21), x 26/11/1823 BREST
Ecrivain de la Marine
| ...| ...| ...**DESSERREY Nicolas Auguste** ° 26/05/1825 BREST
| ...| ...**BLANC Joseph Marie** ° 14/04/1806 BREST
| ...**le CORRE Marie Françoise** ° 16/12/1774 BREST-St Louis, + 1804/....
| ...**le CORRE Yves Marie** ° 16/12/1774 BREST-St Louis, + 15/01/1823 ST POL DE LEON
Capitaine de Frégate retraité en 1819
| ...x1 **PATIN Madelaine Victoire Firmine** x ..../1807, + 09/09/1812 BREST
| ...| ...**le CORRE Julie Marie Eulalie** ° ../../1807, + 04/03/1870 BREST
| ...| ...x **NOYER Louis Marie** °ca 1804
| ...| ...| ...**NOYER Louis Victor** ° 30/09/1832 BREST
Capitaine au 7eme R.I. de ligne en 1861, Chevalier de la Légion d'Honneur
| ...| ...| ...x **LE CORRE Marie Louise** ° 28/11/1838 LORIENT, x 09/12/1861 QUIMPER
| ...| ...| ...**NOYER Victor Marie** ° 08/11/1849 ST-PIERRE QUILBIGNON
Sous agent administratif garde magasin en 1849
| ...x2 **LAUGÉE des MAZIÈRES Bernardine Marie** ° 24/09/1790 CROZON, x 03/02/1819 ST POL DE LEON
| ...**le CORRE Paul** + 1800/....
Architecte

(Ne figurent pas dans cette liste les enfants morts en bas-âge)

Le clergé finistérien sous la Révolution et l'Empire : entre adhésion et opposition, contrainte et persécution

par Christian BOLZER, CGF n° 7911

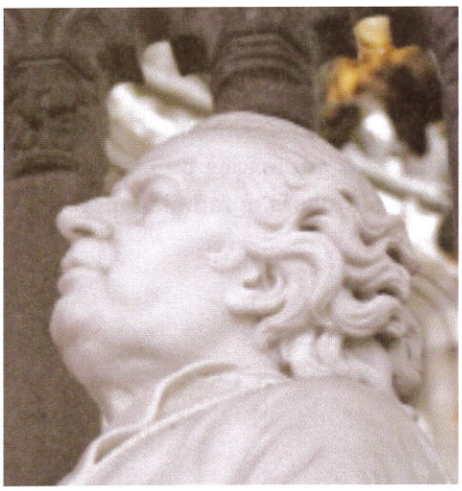
Les deux derniers évêques d'Ancien régime de Léon et de Cornouaille

Mgr Jean François de La Marche

(°04.07.1729 à Ergué-Gabéric, +25 novembre 1805 à Londres)

Jean François de La Marche embrasse d'abord la carrière des armes, puis entre au séminaire de St-Sulpice à Paris. Ordonné prêtre en 1756, il devient chanoine de la cathédrale de Treguier.

Il est nommé en 1772 évêque et Comte de Léon. Il introduit la culture de la pomme de terre dans son diocèse, ce qui lui vaut le surnom d'"Escop ar patatez", l'évêque des pommes de terre. Il rédige une étude sur la mendicité dans son diocèse en vue de remédier à la misère.



Détail du monument à Mgr de La Marche dans la cathédrale de St Pol de Léon (oeuvre du sculpteur Cugnot)
Photo Jean François Pellan

A la Révolution, il refuse d'adhérer à la Constitution civile du clergé. L'évêché de Léon est supprimé le 22 janvier 1790 pour former avec l'ancien évêché de Quimper le département du Finistère.

Mgr de La Marche s'enfuit en Angleterre, où il organise l'accueil des exilés. Il refuse de rentrer en France à la signature du Concordat comme l'ont fait alors la plupart des prêtres et évêques réfugié, et meurt à Londres en 1805.

Sa dépouille repose depuis 1866 dans la cathédrale de St-Pol de Léon.

Mgr Toussaint Conen de Saint-Luc

(°17.07.1724 à Rennes, +30.09.1790 à Quimper)

Toussaint Conen de Saint-Luc entre au séminaire de St-Sulpice à Paris et est ordonné prêtre en 1748.

Il devient chanoine de Rennes en 1750, et est nommé évêque de Cornouaille en 1773.

Il se distingue par son action charitable et s'oppose aux loges maçonniques de Quimper, ainsi qu'au clergé, de tendance gallicane, du collège de Quimper.

Il prend position le 26 septembre 1790 contre la constitution civile du clergé.

Très affaibli, il décède quelques jours plus tard.



Oeuvre du peintre Valentin

La période révolutionnaire fait subir au clergé, après des siècles de quasi-immobilisme, une épreuve difficile et contrastée, que l'on aurait tort de résumer à une simple opposition entre prêtres assermentés et prêtres réfractaires.

Au départ, le clergé ne constitue en aucun cas une classe sociale homogène. La situation spirituelle et matérielle des uns et des autres est très variée. Rien de comparable entre un évêque richement doté, issu de la noblesse et un simple prêtre habitué n'ayant pour toutes ressources que le soutien de sa famille, même si son niveau d'éducation, généralement supérieur à celui de ses concitoyens, en fait l'un des individus les plus remarquables de sa paroisse.

Les états généraux

Les cahiers de doléances du clergé laissent apparaître certaines revendications : une répartition plus équitable des revenus de l'église entre les prêtres, une plus grande justice de sa fiscalité interne, une redéfinition des droits juridiques et spirituels des curés face aux évêques.

Au cours de l'hiver 1788-1789, les évêques de Bretagne se joignent à la noblesse qui refuse, au nom des droits de la province, de désigner des députés pour Versailles, alors que le bas clergé prend globalement fait et cause pour le mouvement rénovateur. Un curé angevin dira que *"les curés sont dans l'Eglise de France ce qu'est aujourd'hui le Tiers-Etat dans la nation"*.

Les députés du clergé de l'Ouest jouent un rôle moteur à Versailles dans le ralliement de leur ordre au tiers état lors de la création de l'Assemblée nationale.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013



Vote de la constitution civile du clergé le 12 juillet 1790

On y trouve des députés du Finistère, à savoir :

Pour le diocèse de Léon :

- Louis Alexandre Expilly, recteur de Saint-Martin de Morlaix.
- Claude François Verguet, prieur de l'abbaye du Relec.

Pour le diocèse de Quimper :

- Jean Marie de Leissègues de Rozaven, recteur de Plogonnec.
- Jacques Louis Guino, licencié en droit, recteur d'Elliant.
- Guillaume Hervé, recteur de Guiscriff, remplacé pour cause d'âge et de santé par Nicolas-Joseph Loëdon de Keromen, recteur de Gourin.

Et des députés issus du Finistère, soit :

- A Paris comme suppléant, Denis Berardier, principal et grand maître temporel du collège Louis-le-Grand, originaire de Quimper.
- Claude Le Coz, ancien principal du collège de Quimper, évêque constitutionnel de Rennes en 1791, député à l'Assemblée législative pour l'Ille-et-Vilaine en 1791, né le 22 décembre 1740 à Plonevez-Porzay.

Les premières décisions de l'Assemblée nationale entraînent, chez les ecclésiastiques, des réactions contrastées tenant souvent à leur situation matérielle. La liberté religieuse est au départ garantie, comme bien d'autres, par la Déclaration des droits de l'homme et les constitutions de 1791 et 1793.

L'abolition des dîmes, décidée lors de la nuit du 4 août, est contestée par ceux qui tirent argument du rôle traditionnel d'assistance du clergé et des nécessités du ministère paroissial : d'autres considèrent que le produit de la dîme est, pour une grande part, accaparé par une minorité d'ecclésiastiques et d'institutions.

La mise à la disposition de la nation des biens du clergé, décidée le 2 novembre, est favorablement accueillie par le bas clergé qui trouve, dans le traitement fixe offert en contrepartie, un revenu supérieur à la portion congrue[1]. Déjà un décret du 29 septembre 1789 ordonne de livrer à l'Etat l'argenterie non indispensable à l'exercice du culte. Seuls protestent les titulaires de riches bénéfices.

Au plan politique, les élections municipales de février-mars 1790 permettent à de nombreux recteurs d'entrer dans les nouvelles municipalités et d'y jouer un rôle qui leur était précédemment interdit.

Le clergé régulier

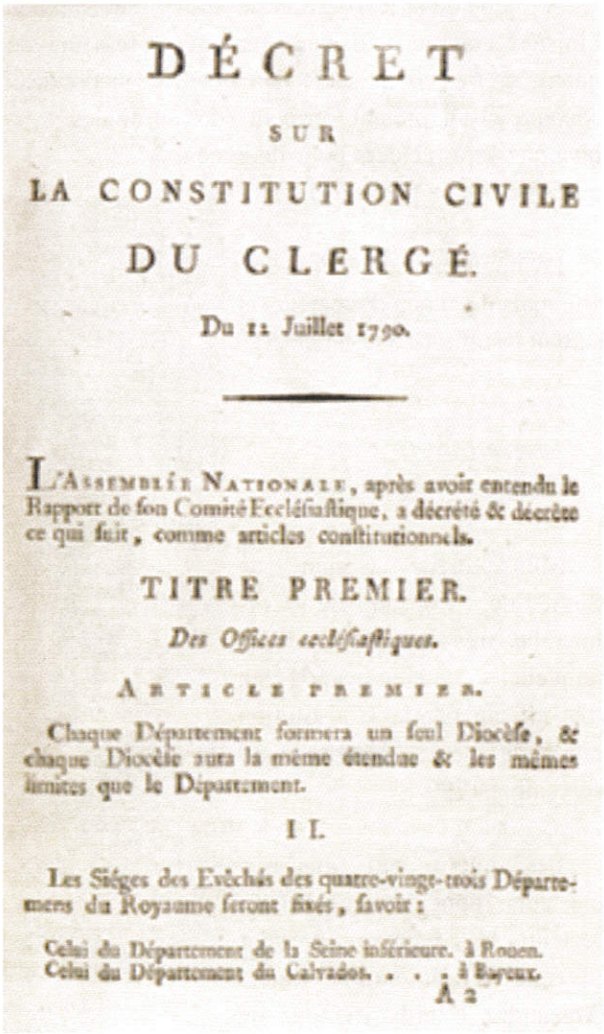
Premières décisions : le 13 février 1790, les ordres et congrégations concernés étant supprimés, l'Assemblée décide de ne plus reconnaître les voeux monastiques perpétuels, à l'exception des maisons d'enseignement, d'assistance et des religieuses. Une pension est prévue pour chacun des individus concernés.

La constitution civile du clergé:

Votée le 12 juillet 1790, promulguée le 24 août, elle n'est enregistrée et publiée dans les départements de l'Ouest qu'en septembre ; calquée sur le modèle départemental, elle réduit de 135 à 83 le nombre des diocèses.

Sur le plan spirituel, elle modifie profondément la hiérarchie d'une église où l'autorité se déléguait de haut en bas et confère aux seuls citoyens aisés (les électeurs, pas forcément catholiques d'ailleurs), la nomination des évêques et curés devenus fonctionnaires.

Sur le plan matériel, elle brise le "plan de carrière" de nombreux prêtres ; en effet la réduction du nombre d'évêchés, la suppression des chapitres et chapellenies, la réduction du nombre de paroisses, sont autant d'élé-



DÉCRET

SUR

LA CONSTITUTION CIVILE

DU CLERGÉ.

Du 12 Juillet 1790.

L'Assemblée Nationale, après avoir entendu le Rapport de son Comité Ecclésiastique, a décrété & décrète ce qui suit, comme articles constitutionnels.

TITRE PREMIER.

Des Offices ecclésiastiques.

Article premier.

Chaque Département formera un seul Diocèse, & chaque Diocèse aura la même étendue & les mêmes limites que le Département.

II.

Les Siéges des Evêchés des quatre-vingt-trois Départemens du Royaume seront fixés, savoir :

Celui du Département de la Seine inférieure, à Rouen.
Celui du Département du Calvados . . . à Bayeux.

A 2

Décret de l'assemblée nationale sur la constitution civile du clergé

[1] portion congrue : part minimale du revenu ecclésiastique laissée aux vicaires et curés résidents

© LE LIEN du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

ments qui réduisent les postes à pourvoir. C'est, pour le clergé, une révolution qui va bien au-delà des demandes des cahiers de doléances.

Dans le Finistère:

- trois cent vingt-cinq prêtres du Léon, à la suite de leur évêque, Monseigneur de la Marche, s'opposent publiquement à la disparition de leur diocèse.
- deux cent vingt-cinq prêtres du Trégor adhèrent au texte de Monseigneur Le Mintier condamnant les principes de la Constitution.
- deux cent dix-sept prêtres de Cornouaille déclarent refuser par avance un évêque qui ne serait pas désigné dans les formes canoniques.
- partout, au cours de l'automne, des prêtres quittent les fonctions administratives auxquelles ils venaient d'être élus.

A l'aube de la Révolution, le futur Finistère compte neuf cent quarante-quatre prêtres, dont seuls deux cent soixante-et-un prêtent serment (dont quarante-sept recteurs pour deux cent quarante-et-une paroisses).

Le nouveau clergé doit être élu, mais il y a peu d'électeurs et surtout insuffisance de candidats.

L'élection de Monseigneur Expilly

Monseigneur Conen de Saint-Luc, évêque de Cornouaille, très opposé aux idées nouvelles et ce bien avant 1789, très affecté par la Constitution civile du clergé, décède le 30 septembre 1790.

Les quatre-cent quarante électeurs, dont seulement neuf recteurs, désignent au premier tour, le 1er novembre, Louis Alexandre Expilly, recteur de Saint-Martin de Morlaix.

A Rennes, le quimpérois Claude Le Coz, ancien principal au collège de Quimper où il se heurtait à Conen de Saint-Luc, est élu, mais seuls 60% des électeurs participent au vote. Pour sa consécration, il s'adresse en vain aux autres prélats bretons et c'est alors Talleyrand qui y consentira à Paris le 24 février 1791. Après avoir été, en sa qualité de député, l'un des principaux rédacteurs de la Constitution civile, il devient ainsi le premier évêque constitutionnel de France.

La qualité des prêtres constitutionnels ayant été très critiquée, il dira : *"Quand on n'a pas de chevaux, on laboure avec des ânes"*. Il en formera cinquante et un.

Décret du 27 novembre 1790 :

L'Assemblée impose le serment d'allégeance à la Constitution aux seuls évêques, curés, vicaires et professeurs de séminaire, ce qui laisse encore de côté de nombreux ecclésiastiques.



Louis Alexandr Epilly de la Poipe (ne le 24 février 1743 à Brest, guillotiné le 22 mai 1794 à Brest) premier évêque constitutionnel de France.

Jusque-là le roi n'a rien dit, s'en remettant à l'avis du pape qui ne viendra qu'en mars 1791. Le clergé a alors déjà basculé en grande partie dans l'opposition. En réaction, vu l'influence du clergé sur la population, l'Assemblée législative durcit progressivement sa position.

Décret du 27 janvier 1791 :

Il prévoit dans un délai de deux mois le remplacement des ecclésiastiques fonctionnaires publics qui refusent le serment ; mais faute de remplaçants, de nombreux insermentés restent en place, soutenus par la population et les autorités municipales ou de district.

Mais l'administration départementale, activement patriote, va souvent au-delà des décisions gouvernementales et prend des initiatives : le 21 avril 1791, elle ordonne aux insermentés de s'éloigner d'au moins quatre lieues de leur ancienne paroisse d'exercice (le gouvernement annulera cette décision le 3 septembre) ; le 2 juillet, elle ordonne la fermeture de toutes les églises et chapelles sauf une par paroisse et décide l'arrestation des réfractaires. La Constituante les libère le 21 septembre, mais dès le 29 novembre le Finistère décide à nouveau leur incarcération (réfractaires valides de moins de soixante ans). Pour la première fois en France, le Conseil général du Finistère envisage le 18 novembre la déportation pour les insermentés.

Décret du 29 novembre 1791 :

Extension du serment à tous les ecclésiastiques sous peine de perte de leur pension ou de leur traitement.

Avril 1792 :

Interdiction du port de la soutane.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

Décret du 27 mai 1792:

Déportation de tout prêtre insermenté dénoncé par vingt citoyens actifs, ou même par un seul en cas de trouble.

Le 29 juin, le Conseil général décide que les prêtres refusant le serment seront conduits au château de Brest.

Décret du 18 août 1792 :

Suppression de toutes les congrégations religieuses restantes (voir texte précédant en 1790), notamment enseignantes et hospitalières.

Au niveau départemental, il est prévu une prime de soixante-douze livres à qui arrêtera un réfractaire.

Loi du 26 août 1792 :

Tous les prêtres valides âgés de moins de soixante ans qui refusent le serment sont contraints de quitter les limites de leur district sous huit jours et la France sous quinze jours sous peine de déportation en Guyane ou de dix années de détention.

Mais l'administration départementale finistérienne a anticipé de dix-neuf jours cette décision en regroupant les prêtres malades et âgés à l'ancien couvent des Capucins à Audierne et en déportant début août soixante-dix prêtres en Espagne (suivront vingt-quatre à Brême en avril 1793 et trente-six à Rochefort en juillet 1794).



Assiette en faïence de Nevers commémorant la constitution civile du clergé

A l'issue de cette première phase, on se trouve avec, en théorie, deux catégories de prêtres : d'un côté les constitutionnels, également appelés jureurs ou assermentés, de l'autre les insermentés ou réfractaires dont une majorité part en exil alors que le reste entre progressivement dans une relative clandestinité.

La réalité est plus complexe : d'une part, de nombreux prêtres n'ont juré qu'avec des réserves ou ont refusé de jurer, et d'autre part, il faut tenir compte des rétractations intervenues au fil du temps selon des formules plus ou moins alambiquées qui font que l'on ne sait plus très bien qui a juré quoi. On trouve ainsi en 1792 des "curés d'office", prêtres réfractaires ayant refusé le serment, mais qui restent en place faute d'avoir été remplacés.

Lors des massacres de septembre quatre prêtres finistériens sont assassinés à Paris (ils seront béatifiés en 1926).

A partir de là, bien des paroisses n'ont jamais eu de prêtres constitutionnels (ou les ont chassés), et certaines voient arriver l'"intrus" accompagné de la force publique et parfois d'un fort déploiement de troupe. C'est le début de l'insurrection vendéenne et de la chouannerie. La contre-révolution s'aggrave en mars 1793 lors de la levée de trois cent mille hommes.

Le clergé se trouve dès lors rejeté de la société française qui se laïcise : autorisation du divorce, registres d'état civil confié aux mairies avec interdiction aux curés de tenir des registres de catholicité, suppression des manifestations religieuses hors des églises, autorisation du mariage des prêtres, religieux et religieuses…

Les constitutionnels eux-mêmes sont divisés sur ces questions et le 15 juillet 1793, la Convention menace de déporter tout prêtre qui s'opposerait à ces mesures. On est déjà loin de la liberté religieuse initiale et ce n'est pas fini.

Expilly, ayant soutenu les Girondins, peu favorables à ces mesures, est arrêté le 19 juillet 1793 et guillotiné avec les vingt-six administrateurs du Finistère à Brest le 24 mai 1794.

Le Coz, plus chanceux, passe ainsi plus d'un an en prison au Mont-Saint-Michel.

Août-septembre 1792 :

Le gouvernement réclame tous les ustensiles en or ou argent employés dans les édifices religieux, jugés non nécessaires à la simplicité du culte.

Décret du 14 février 1793

La Convention vote une récompense de cent livres à toute personne permettant l'arrestation d'émigré ou de prêtre insermenté. Le Finistère, qui avait pris cette décision dès le 6 janvier 1793, augmente alors la prime qui n'était que de soixante-douze livres.

Décret du 18 mars 1793

Peine de mort pour les prêtres déportables arrêtés sur le territoire.

Décret du 21 avril 1793

Il prévoit le transfert en Guyane des insermentés (serment de la loi du 15 août 1792).

Décret du 22 juillet 1793

Il ordonne la livraison à l'État de toutes les cloches, sauf une par paroisse. Le Finistère livre environ 1300 cloches, soit trois cents tonnes de bronze à fondre pour les canons dont la Marine a besoin, et l'église devient aphone au profit des canons.

Automne 1793

Une véritable politique de déchristianisation se met en place sous l'influence des représentants en mission :

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

- adoption du calendrier républicain qui restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1805.
- remplacement du dimanche par le décadi[2].
- suppression des fêtes religieuses anciennes.
- mariage des prêtres défroqués.
- fermeture totale des églises (à Quimper, le 13 décembre, jour de la Saint-Corentin, le commissaire Dagorn, accompagné par la troupe, brise les statues, déchire les ornements et finit par uriner dans un ciboire).
- remplacement dans les noms de lieux (villes, rues, places, lieux-dits) de tout ce qui peut évoquer la religion, la noblesse ou la royauté.
- enlèvement des croix, parfois remplacées par des girouettes.
- incitation du clergé constitutionnel à renoncer à la prêtrise moyennant, selon l'âge, huit cents à mille deux cents livres de pension (qu'ils ne toucheront jamais).

De nombreux prêtres constitutionnels déposent leurs lettres de prêtrise auprès du greffe du district et renoncent à exercer leurs fonctions (un sur sept en Finistère).

A partir d'avril, on les menace d'emprisonnement s'ils persistent à refuser de démissionner et on les pousse ensuite à se marier (douze prêtres en Finistère).

Décret du 12 mars 1794 :

Les biens des ecclésiastiques insermentés sont déclarés acquis à la République.

Décret du 18 floréal an II
(7 mai 1794)

Lancé par les Hébertistes vers 1790, le culte de la Raison se développe à partir de fin 1793 et est remplacé, à l'instigation de Robespierre, par le culte de l'Etre suprême. Le décret l'organise autour de cérémonies civiles.

Emigration - clandestinité

Dès 1791, les évêques montrent la voie. Contraints de quitter leur siège (en France, seuls quatre d'entre eux ont prêté serment), beaucoup d'évêques de l'Ouest choisissent Jersey ou l'Angleterre (notamment ceux de Dol, Nantes, Tréguier et Saint-Pol-de-Léon).

De nombreux prêtres les y suivent dans des conditions matérielles difficiles (interdiction d'emporter du numéraire, hors ce qui peut les aider à vivre les premiers jours), d'autant plus qu'ils ne sont pas attendus (deux mille cinq cents prêtres signalés à Jersey en septembre 1792, cinq mille en Grande-Bretagne en août 1793).

Par ailleurs certaines administrations locales ordonnent aux réfractaires de s'éloigner de plusieurs lieues de leur paroisse dès l'arrivée de leur successeur.

Pour nos départements de l'Ouest, une grande partie rejoint l'Espagne où ils sont répartis dans divers couvents (six mille prêtres fin 1792 ne pourront rentrer progressivement qu'à partir de 1795).

Pour ceux qui sont restés, la situation est encore plus difficile. Dès l'été 1791, les églises et chapelles autres que les églises paroissiales ou leurs succursales sont fermées ; les premières mesures d'internement sont prises mais sont suspendues en septembre lorsqu'une amnistie est prononcée, le roi ayant accepté la Constitution.

Mais dès le 19 novembre, l'Assemblée législative ordonne l'arrestation de tous les prêtres soupçonnés de menées contre-révolutionnaires. Malgré le veto du roi, certaines administrations locales font du zèle et incarcèrent tous les insermentés. Le décret du 26 août 1792 interdit en fait, aux insermentés, toute présence officielle sur le sol français. Ils passent donc dans la clandestinité pour continuer à exercer le service du culte auprès d'une population qui ne reconnaît aucune légitimité aux intrus.

Six à sept cents prêtres sont enfermés sur deux vaisseaux en rade de Rochefort. De nombreux autres sont emprisonnés à Rennes, Brest ou au Mont-Saint-Michel. On note trois décès de prêtres finistériens parmi les mille incarcérés à Saint-Martin-de-Ré où ils attendaient un transfert vers la Guyane, rendu impossible par la présence de la flotte anglaise.

L'après thermidor
(27 juillet 1794)

Le 14 juillet 1794, Le Carpentier, représentant en mission dans l'Ouest, ordonne la destruction de toutes les églises et chapelles. Cette décision n'aura pas de suite en raison de la chute de Robespierre.

Le 1er août, la loi sur les suspects est abolie mais la cessation de la persécution n'est pas immédiate. A Quimper, François Le Gall est exécuté le 15 septembre 1794 avec ses "receleurs". Dans l'Ouest, il faut attendre les traités de la Jaunaie (17 février 1795) et de la Mabilais (20 avril 1795) qui mettent fin à la chouannerie, mais dès novembre, le représentant Boursault demande le retrait des décrets prononçant la peine de mort contre les réfractaires et leurs hébergeurs.

La Convention proclame une amnistie le 2 décembre sans abolir les textes, mais le 11 janvier 1795 l'application des textes est de nouveau en vigueur.

Décret du 18 septembre 1794

"La République Française ne paie plus les frais ni les salaires d'aucun culte". Ce texte ne fait qu'entériner une situation de fait qui durait depuis

[2] décadi : dernier jour de la décade (correspondant à une semaine dans le calendrier républicain).

© LE LIEN du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

avril. L'abandon officiel de la contre-partie de la nationalisation des biens du clergé transforme cette dernière en spoliation de l'église.

La liberté du culte est rétablie le 21 février 1795 et la Convention ordonne le 30 mai la réouverture des églises (le 12 avril en Bretagne).

Assermentés et anciens réfractaires se disputent les églises au profit en général de ces derniers. Ils rencontrent de nombreuses difficultés matérielles (livres et objets du culte disparus, les prêtres n'ont plus de revenus …).

Le débarquement de Quiberon rétablit la méfiance envers les prêtres et ranime la persécution mais dans le courant de l'été, Guesno et Guermeur, représentants en mission, dans un but de pacification prêchent la tolérance.

Les prêtres bretons refusent globalement le nouveau serment imposé le 29 septembre. La répression est de nouveau décidée le 26 octobre et le district de Landerneau ordonne, le 15 novembre, l'emprisonnement des réfractaires au nouveau serment.

Le 12 avril 1796, le Directoire du département prescrit de faire la chasse aux réfractaires.

A partir de 1795 les réfractaires exilés rentrent peu à peu en France et, en juin 1796, la liberté du culte se rétablit peu à peu.

Automne 1797

Reprise de la persécution par les républicains radicaux contre les réfractaires et imposition du serment de "haine à la royauté" sous peine d'émigration dans la quinzaine.

Quatre-vingt-cinq prêtres sont arrêtés dans le Finistère. Trente d'entre eux sont déportés aux pontons de Rochefort et dans les îles charentaises, où dix mourront.

Pendant ce temps, l'église constitutionnelle survit difficilement, faute de moyens et tente en vain de se rapprocher des évêques émigrés. Le Finistère n'a plus d'évêque depuis la mort d'Expilly, Yves-Marie Audrein est élu en avril 1798 et sacré le 22 juillet. Le 19 novembre 1800 il est assassiné par une bande de chouans et son successeur, Claude André, ne vient que dix-sept mois plus tard.

Le 21 janvier 1799, le gouvernement autorise la réouverture des églises au culte catholique.

En 1801, il ne reste plus dans le Finistère que cent soixante-cinq prêtres assermentés contre deux cent quatre-vingt-sept en 1793.

Le concordat (15 juillet 1801)

Dès sa prise de pouvoir, Bonaparte supprime, le 28 décembre, les obligations imposées aux prêtres, hormis, comme pour tous les fonctionnaires, le serment de fidélité à la Constitution; il entre en négociation avec la papauté. Le Concordat est signé le 15 juillet 1801.

Le catholicisme est reconnu comme la religion de la grande majorité des Français. Les évêques sont choisis par le gouvernement et consacrés par le pape ; les curés sont nommés par les évêques sous réserve d'être agréés par le gouvernement.

Les biens ecclésiastiques non vendus sont restitués, mais les édifices religieux sont souvent en mauvais état et les objets du culte ont disparu. La pratique religieuse, sauf dans le Léon, a fortement baissé.

La cohabitation entre anciens réfractaires et anciens assermentés est difficile. Les premiers, majoritaires, font sentir durement leur retour en grâce aux constitutionnels. Si Audrein avait survécu, la situation aurait été encore plus délicate, même si à Quimper, *"les prêtres de tous les partis se donnèrent le baiser fraternel dans la cathédrale"*.

Sur le terrain, la validité des mariages célébrés par les constitutionnels est parfois contestée et l'on incite les époux à les réitérer (la légitimité des enfants nés de ces mariages est contestée). Les anciens constitutionnels sont montrés du doigt et on les incite à se rétracter et à se retirer. Dans certains cas, mais pas toujours, la population fuit leurs offices.

Certains prêtres constitutionnels, mal notés comme tels par leurs supérieurs, sont ainsi harcelés jusqu'à la maison de retraite où ils se retirent des années plus tard.

La Restauration verra l'influence cléricale croître considérablement et faire vivre en Bretagne une église plus forte que jamais.

Bibliographie

- Daniel Bernard, *Le clergé séculier du diocèse de Cornouaille en 1790*, BSAF, t.LXXX et s.
- Paul Cornec, *Audierne et le Cap-Sizun sous la Révolution*, Edition du Cap-Sizun, 2011
- Roger Dupuy, *De la révolution à la chouannerie*, Nouvelle Bibliothèque Scientifique, Flammarion, 1989
- Chanoine Jean-Louis Le Floch, *Liste du clergé constitutionnel*, BSAF, t.CXIX, p.293-336
- Yves Le Gallo, *Clergé, religion et société en basse-Bretagne de la fin de l'Ancien Régime à 1840*, Editions ouvrières, Paris, 1991.
- Chanoine Pérennès (et autres), *Les prêtres du diocèse de Quimper morts pour la foi ou déportés pendant la Révolution*, Imprimerie de la Presse Libérale, Brest, 1928.
- Jean Quéniart, *Le clergé déchiré, Fidèle ou Rebelle*, Editions Ouest-France, 1988
- Jean Rohou, *Catholiques et Bretons toujours ? Feizh ha Breizh atao ?*, Editions dialogues, 3e trimestre 2012.

Les éléments biographiques donnés ci-après sont sommaires et extraits pour l'essentiel des notices détaillées des chanoines Le Floch et Pérennès *(voir références ci-dessus)*. Pour les éléments généalogiques, *Récif* en est la source principale.

Pretres exécutés :

Sont regroupés dans ces deux listes non seulement les prêtres nés dans le Finistère, mais également ceux en fonction dans ce département ou qui y furent exécutés.

Insermentés

- Michel Andro,

né à Plobannalec le 2 août 1751, fils de Mathieu et de Marie Durand, fut nommé en 1783 recteur de Landudec.

Insermenté, caché pendant la Révolution, il est capturé sur le territoire de Cast, et fusillé par la troupe qui le conduisait à Châteaulin, le 5 février 1800.

- Jean-Marie Branellec,

né à Saintt-Frégant, trève de Guissény, le 12 novembre 1759, fils de Guillaume, meunier du moulin de Penmarc'h et de Jeanne Le Quidelleur.

Prêtre le 22 septembre 1787, vicaire de choeur à la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, puis vicaire, puis curé du Minihy. Il proteste contre la Constitution civile puis se retire à Saint-Frégant où il voit son frère aîné, Jean, curé de la trêve, prêter ledit serment.

Arrêté à Saint-Pol le 10 nivôse an II (30 décembre 1793) chez son ancienne logeuse Anne Roussel, veuve Le Guen, de Kernéizon, transféré à Fort-la-Loi (prison du château) à Brest, il est jugé et guillotiné à Brest le 28 germinal an 2. Anne Roussel, condamnée à la déportation, est transférée à Lorient et libérée après la chute de Robespierre.

- Claude Chapalain,

né le 8 mai 1753 à Bourg-Blanc, trève de Plouvien, fils de François et de Marguerite Conq, prêtre à Quimper en septembre 1779, vicaire à Sizun, conteste la Constitution civile du clergé et se retire dans sa paroisse natale où il est protégé par la population, mais le 1er vendémiaire an III (22 septembre 1794), donc après la mort de Robespierre, le représentant du peuple à Brest ordonne une rafle.

Un nommé Talhouarn, patriote, renseigne les troupes. Claude Chapalain se cachait chez sa soeur Marie, veuve Mazé, au village de Kernizan en Plouguin, en compagnie d'un autre prêtre, Tanguy Jacob (voir ci-après). Ils sont trouvés cachés dans un renfoncement derrière un meuble et arrêtés avec trois des membres de la maisonnée, conduits à Brest et traduits devant le Tribunal criminel du département siégeant exceptionnellement à Brest.

Il est guillotiné à Brest le 24 vendémiaire an III (15 octobre 1794) ; avec lui montent sur l'échafaud sa soeur Marie, condamnée comme receleuse, et Tanguy Jacob *(voir ci-après)*.

Une complainte de l'époque, en breton, au sujet de ces trois morts nous donne la seule motivation des juges :

Mougomp eta hor remorsiou,
Keledomp mad hor c'halonou.
Red eo heuill an decret
Ha lac'ha pe beza lac'het.
(Etouffons donc nos remords
Endurcissons nos coeurs,
Il faut obéir à la loi
Et tuer ou être tué).

- Yves Coat,

né à Saint-Thégonnec au village du Hénin le 17 octobre 1727, fils de Guillaume et de Françoise le Scanff, cultivateurs-marchands de toile. Dans sa jeunesse, hésitant au sujet de sa vocation, il apprend le négoce à Nantes auprès d'un oncle de sa mère mais finit par étudier la théologie à l'université de Nantes d'où il sort bachelier.

Curé de Saint-Donatien à Nantes à partir de 1763, il refuse publiquement de prêter serment et est arrêté le 5 juin 1792, il rejoint la galiote *la Gloire* le 7 brumaire an II (28 octobre 1793). Il est noyé sur les chalands de Carrier le 26 brumaire an II (16 novembre 1793).

- Louis-Marie Coûnan du Jardin,

né à Morlaix (Saint-Mathieu) le 25 août 1754, fils de François-Joseph, notaire et procureur, et de Jeanne-Perrine Gourbrein, élève aux collèges de Quimper, Rennes et Tréguier où il rejoint le séminaire.

Prêtre le 19 septembre 1778, chanoine de la collégiale Notre-Dame-du-Mur à Morlaix le 19 mai 1788.

Il quitta Morlaix, le 18 juillet 1791, et se rendit au manoir de Kerauter, en Sainte-Tréphine, près de Bothoa, où il resta jusqu'au 18 février 1793.

Arrêté à Plaintel le 12 pluviôse an II (31 janvier 1794) par les sans-culottes de Quintin, il est le jour même guillotiné à Saint-Brieuc.

- François Corrigou,

né à Saint-Jacques en Sibiril le 25 novembre 1737, fils de Prigent, notaire, et de Charlotte Figuéré, prêtre le 17 avril 1764, à Plouvorn en 1770, il y reste vingt-deux ans. Aumônier des Ursulines de Saint-Pol-de-Léon de 1786 à l'expulsion.

Il se réfugie à Plouénan au manoir de Penanéac'h, chez Anne Le Saint ; dénoncé par Touboullic, curé assermenté, et trahi par Hervé Landaouez, cordonnier à Pondhéon en Plouénan, il est arrêté à Plouénan dans la nuit du 21 au 22 fructidor an II (7 au 8 septembre 1794), puis guillotiné à Quimper le 29 fructidor an II (15 septembre 1794) ;

Avec lui furent exécutés sa receleuse Anne Le Saint et Francois Le Gall *(voir ci-après)*.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

- René-Vincent Gilart de Larchantel,

né à Quimper (Saint-Julien), le 6 octobre 1749, fils de François Gabriel, écuyer, seigneur de Larchantel et de Louise Gabrielle de Callays de Lespoul, prêtre en 1774, recteur de Bothoa en 1778, chanoine de Quimper en 1786.

Il se cache aux environs de Tréguier en 1791, puis émigre à Jersey en 1792, revient en France en compagnie de l'évêque de Dol lors de l'expédition de Quiberon ; il est pris et fusillé à Auray, le 10 thermidor an III (28 juillet 1795).

- René-Claude Guéguen de Kermorvant,

en religion Père Charles de Locronan, né à Locronan le 24 avril 1712, fils de Guillaume Guéguen, sieur de Kermorvan et de Julienne-Marie Rio, capucin du couvent d'Hennebont depuis 1732.

Expulsé en début de 1791, il se rend à Vannes, puis au Croisic.

Incarcéré à Nantes sur la galiote *la Gloire*, il est noyé sur les chalands de Carrier le 26 brumaire an II (16 novembre 1793) avec quatre-vingt-quatre autres prêtres.

- Jean Habasque,

né le 25 janvier 1752 à Kerlouan, fils de Jean et de Marie Le Coat, vicaire à Kerlouan, prêtre le 23 mars 1776, chapelain à Kerlouan ; il refuse la Constitution civile du clergé et se cache dans la paroisse tout en continuant son ministère.

Le 8 germinal an II (28 mars 1794), il est arrêté à la ferme de Tromelin, chez François Gac.

Conduit à Brest, il y est condamné à mort le 24 germinal an II (13 avril 1794) et guillotiné à Lesneven le 25 germinal (14 avril) : c'est un lundi, jour de marché, et les autorités veulent impressionner la population qui protège les réfractaires.

- Tanguy Jacob,

né au manoir de Mesnaot en Saint-Pabu, trêve de Ploudalmézeau, le 6 mars 1751, fils d'Yves et de Renée Falchun.

Prêtre à Quimper en septembre 1779, puis pourvu du gouvernement de Saint-Pabu le 13 avril 1785, il conteste la Constitution civile du clergé et se cache à Plouguin chez Marie Chapalain, veuve Mazé, soeur de Claude Chapalain.

Arrêté en même temps que Claude Chapalain (*voir page 12)*, il est guillotiné à Brest le 24 vendémiaire an III (15 octobre 1794).

- Claude-Alexandre Laporte,

né à Brest (Saint-Louis) le 6 décembre 1734, fils de Louis, marchand de vin et Anne Macé, jésuite, professeur à Louis-le-Grand de 1757 à 1759, puis à Orléans jusqu'en 1762 où il revient à Brest, paroisse Saint-Louis. Aumônier des gardes de la Marine de 1776 à 1786, puis prêtre-sacristain à Saint-Louis de Brest.

En 1790, suite à sa protestation contre la Constitution civile du Clergé, il est détenu aux Carmes de Brest.

Libéré, il se retire à Paris où il est incarcéré aux Carmes le 18 août 1792. Il y est massacré le 2 septembre

- Augustin Le Clec'h,

né à Plestin-les-Grèves le 15 février 1739, fils de Guillaume, marchand, et Marie Le Marec, fut vicaire auxiliaire à Plestin jusqu'à la Révolution.

Il refuse le serment le 6 février 1791, contrairement à son recteur Guillaume Rouat. Il se réfugie dans sa famille à Lannion, chez son neveu Huon de Penanster, notaire royal. Ce dernier trouve un bateau, mouillé en rade de Morlaix pour le conduire en Angleterre, mais le mauvais temps les oblige à faire escale non loin de Plougasnou où il débarque. Il se rend à Morlaix où il se réfugie chez Anne Le Prince, veuve de Sylvain Le Blanc et sa fille Anastasie. C'est là qu'il est arrêté par hasard avec ses receleuses. Conduits à Brest, jugés le 13 messidor an II (1er juillet 1794), ils sont exécutés le même jour.

- François Le Coz,

né à Collorec le 16 janvier 1746, fils de Corentin et Françoise Le Soutré de Kerandoaré, prêtre en 1771, pourvu le 24 avril 1790 recteur de Poullaouen.

Insermenté. Il se cache dans sa paroisse, à Collorec, à Maël-Carhaix, à Leuhan sous le surnom de tonton Pierre ou tonton Pierrot.

Dénoncé par Blanchard, neveu du recteur de Carhaix, il est arrêté à Poullaouen le 22 pluviôse an II (10 février1794) et conduit à Brest.

Traduit devant le Tribunal révolutionnaire, il est condamné à mort et exécuté à Brest le 23 ventôse an II (13 mars 1794).

François Nedellec, son receleur, est condamné à la déportation mais reste emprisonné à Brest jusqu'en décembre 1794.

- Jean Le Drévès,

né à Ploumoguer au manoir de Kerouzien, le 21 novembre 1743, fils de Thomas, meunier et d'Anne Le Ru, prêtre à Tréguier en 1772, curé de Saint-Sauveur de Brest en 1780, refuse le serment avec trois cent douze autres prêtres léonards.

Il est une première fois arrêté le 29 juin 1791 et incarcéré au couvent des Carmes de Brest jusqu'au 27 septembre, date à laquelle il se retire à Plouarzel.

Dénoncé par Hervé Jézequel, de Ploumoguer, qui se plaindra par la suite de ne pas avoir touché la prime, il est arrêté le 24 frimaire an II (14 décembre 1793), jugé et guillotiné à Brest le 4 germinal an II.

Son frère Pierre, arrêté en même temps que lui, est libéré en juin 1794.

- François Le Gall,

né à Tynevez en Guimiliau le 27 décembre 1733, fils de Jean et de Jeanne Breton, honorables gens, prêtre le 11 mars 1758, curé de Landivisiau en 1773, recteur de Plouénan de 1784 à 1791.

Arrêté à Penanéac'h en Plouénan dans la nuit du 21 au 22 fructidor an II (7 au 8 septembre 1794), il est guillo-

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

tiné à Quimper le 29 fructidor an II (15 septembre 1794).

Avec lui furent exécutés Anne Le Saint, sa receleuse, et François Corigou *(voir ci-dessus)*.

- François-Ollivier Le Goff,

né à la Ville-Morvan en Saint-Martin-des-Prés le 4 juillet1739, fils d'Alain et Mathurine Briand, recteur de Plourin-les-Morlaix en 1765.

Le 7 février 1790 il est désigné comme secrétaire du scrutin pour la constitution des municipalités et élu procureur le lendemain, fonction qu'il résilie après la proclamation de la Constitution civile du clergé. Il prête serment le 6 février 1791 et fait chanter un *Te Deum* le 8 mars pour célébrer l'élection d'Expilly.

Mais, suite à la condamnation papale, le 21 mai 1791 il rétracte ce serment. Il quitte alors Plourin pour sa paroisse natale où il est arrêté le 30 novembre 1792 pour être conduit au château du Taureau en Plouézoc'h, dans la baie de Morlaix. Le 17 avril 1793, il est embarqué d'office et rejoint Brême en Allemagne.

Profitant du vote de la loi du 7 fructidor an V (24 août 1797), il rentre en France et rejoint sa famille à Plougonven. Son frère Jean-Marie étant décédé, il retourne à Saint-Martin-des-Prés en 1798.

Arrêté par un détachement cantonné à Corlay, commandé par le citoyen Darlet qui prétexta une tentative d'évasion (l'autopsie pratiquée prouve deux plaies reçues de face et non pas de dos), il est fusillé à Saint-Martin-des-Champs le 3 ventôse an VII (21 février 1799).

-François Hyacinthe Le Livec,

né à Quimper, paroisse Saint-Julien, le 5 mai 1726, fils de Germain Le Livec, sieur de Trésurin, avocat au parlement de Paris et de Marie-Ursule Gouesnou, jésuite, professeur à Amiens, puis à Vannes. Il devient ensuite jusqu'en 1762 directeur des retraites de femmes à Nantes jusqu'en 1762. Il vit ensuite en Allemagne puis est aumônier des religieuses du Calvaire à Paris.

Incarcéré à la Force, il y est massacré le 3 septembre 1792.

- Yves Mevel, (père Joseph),

né à Roscoff le 18 octobre 1729, fils de Jean Mével et de Françoise Lahaye, prend l'habit le 24 décembre 1751 et devient capucin au couvent de Morlaix dont il est expulsé le 23 novembre 1792.

Arrêté à Morlaix le 19 messidor an II (7 juillet 1794), il est guillotiné à Brest le 12 thermidor an II (30 juillet 1794).

Avec lui sont guillotinées ses deux receleuses, les deux soeurs Julie Démarets et Perrine-Emilie Démarets-Le Coant, ainsi que Modeste Emilie de Forsan, ex-noble, et Barbe Jago, ex-religieuse (Robespierre avait été exécuté à Paris deux jours plus tôt).

- Guillaume Peton,

né le 16 janvier 1753 à Rugalet en Plourin-Ploudalmézeau, fils de Joseph et de Roberte le Guen, prêtre le 28 mars 1789 et nommé chapelain à Kerlouan.

Il refuse la Constitution civile du clergé et se cache tout en continuant son ministère.

Le 8 germinal an II (28 mars 1794), il est arrêté à Saint-Trégarec dans la métairie de Guillaume Abautret.

Conduit à Brest, il y est condamné à mort le 24 germinal an II (13 avril 1794) et guillotiné à Lesneven le 25 germinal (14 avril).

- Gabriel Raguenes,

né à Leac'hmat en Crozon, le 11 janvier 1761, fils de Claude et de Jeanne Lesquivit, prêtre en 1786. Vicaire à Landudec.

Insermenté, il fut détenu aux Carmes du 30 juillet au 27 septembre 1791. A sa sortie, il se rend à Crozon et s'y cache.

Il est arrêté au manoir de Gouandour, le 21 germinal an II (10 avril 1794), conduit à Châteaulin, puis à Quimper, traduit devant le tribunal criminel qui le condamne à mort le 23 germinal an II (12 avril 1794).

Il est exécuté le lendemain. Son acte de décès, de même que celui d'Etienne Riou, recteur de Labahan, ne sont dressés à la mairie de Quimper que le 12 floréal an II (1er mai 1794).

- Jean Sébastien Rolland,

né à Trébrivan le 6 juillet 1746, fils de Tanguy et Marguerite Nédélec, est à Plouyé en 1779, puis à Locarn de 1780 à 1786, puis, à partir du 7 janvier 1787, recteur de Trébrivan, ancien diocèse de Cornouaille, jugé "bon sujet très gai" par Monseigneur Conen de Saint-Luc.

Arrêté à Carhaix sur la dénonciation d'un jeune homme qu'il venait de marier.

Il est guillotiné à Brest le 25 floréal an II (14 mai 1794).

- Jean-Etienne Riou,

né au Hellez en Dinéault, le 12 juin 1739, fils de Gabriel et de Jeanne Calvez, prêtre en 1764, pourvu le 23 décembre 1773 recteur de Lababan.

Insermenté. Il se tient caché dans la région.

Dénoncé par Coroller, curé de Landudec, il est arrêté dans la nuit du 23 au 24 ventôse an II (13 au 14 mars 1794), chez Jean Gouletquer à Kerbolu en Lababan et transféré avec son receleur et plusieurs autres à la maison d'arrêt de Pont-Croix.

Conduit à Quimper, il est traduit devant le tribunal criminel qui le condamne à mort par sentence du 26 ventôse an II (16 mars 1794). Il est exécuté le lendemain.

Il aurait pu être sauvé s'il avait accepté de déclarer avoir plus de soixante ans, ce qu'il refusa de faire.

Son receleur est condamné à la peine de la déportation. Il se trouve en instance de départ à Lorient lorsque le 9 thermidor lui ouvre les portes de la prison.

- Vincent-Joseph Rousseau de Rosancoat,

né à Châteauneuf-du-Faou le 3 juillet 1726, fils de Pierre-Marie Le Rousseau, seigneur de Rosancoat et

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

d'Anne-Paule de la Garde. Jésuite, enseigne en divers collèges dont Quimper, aumônier des Ursulines de Carhaix en 1774, devient directeur des Visitandines de la rue du Bac à Paris.

Incarcéré aux Carmes de Paris, il y est massacré le 2 septembre 1792.

- Nicolas Verron,

né à Quimperlé (Saint-Michel) le 7 novembre 1740, jésuite, il enseigne à Louis-le-Grand jusqu'en 1762 où il devient directeur de la communauté des religieuses de Sainte-Aure.

Arrêté comme réfractaire le 18 août 1792, il est incarcéré au séminaire de Saint-Firmin à Paris, où il est massacré le 3 septembre 1792.

Prêtres constitutionnels

- Yves-Marie Audrein,

né le 14 octobre 1741 à Saint-Gilles-Gouarec, fils de Louis et Jacquette Royan, évêque de Quimper, assassiné par les chouans à Kerfeunteun le 28 brumaire an IX (19 novembre 1800).

- Jean-Marie Boulin,

né à Keridreuff, en Plouhinec, près de Pont-Croix, le 14 janvier 1758, fils de Jacques et Catherine Jacquette Piriou, prêtre en septembre 1783.

Assermenté. Elu curé de Rostrenen le 17 juin 1792, il est tué par les chouans, en même temps que deux autres individus, sur la route de Guingamp, près du bourg de Saint-Nicodème en Duault, le dimanche 7 nivôse an IX (28 décembre 1800).

- Jean-Robert Bourgouillot,

né à Hennebont (paroisse Notre-Dame-de-Paradis) le 18 juin 1758, fils de Pierre Joseph, sieur de Kerhervé, avocat et Marie Vincente Robert. Bernardin, profès[3] à Bégard le 26 novembre 1780. – Moine à Langonnet en 1790. – Se retire à Querrien en novembre 1790. –

Prête le serment. Est à Trégunc en avril 1791. Elu curé de Penhars le 11 décembre 1791. Démission en mai 1792. Vicaire à Loudéac le 12 novembre 1792. A Saint-Hervé en Uzel. Curé de Plémy le 6 octobre 1792. Abdique le 18 pluviôse an II (6 février 1794) à Loudéac. Greffier de la municipalité de Noyal en mars 1794.

Tué par les chouans le 1er brumaire an II (11 novembre 1794) à Noyal.

- Alain Cabon,

Vicaire constitutionnel à Guilligomarc'h (diocèse de Vannes), à partir du 5 août 1792.

Tué en son presbytère de plusieurs coups de fusil par les chouans dans la nuit du 2 au 3 frimaire an III (22 au 23 novembre 1794), peut-être à l'instigation de son prédécesseur, le réfractaire Yves Le Guennec.

- Yves Cavellat :

Né à Elliant le 29 avril 1744, fils de Claude et Appoline Le Roy. Prêtre du diocèse de Quimper en 1775. Recteur de Kernével en 1779.

Prête le serment. Curé de Kernével.

Tué dans son jardin par les chouans, à minuit, le 26 vendémiaire an IV (17 octobre 1795).

- Yves David :

Né à Landrévarzec le 27 janvier 1753, fils de Jean et Françoise Querrun. Prêtre du diocèse de Quimper à Pâques 1777. Curé à Gouézec. Recteur de Gouézec le 22 janvier 1788.

Assermenté le 13 mars 1791. Curé de Gouézec.

Fusillé à Gouézec par les chouans le 30 prairial an III (18 juin 1795).

- Louis-Alexandre Expilly :

Né à Brest (Saint-Louis) le 24 février 1743 fils de Charles Boniface, capitaine d'armes d'une compagnie franche de marine et Marie Gabrielle Le Gal. Prêtre du diocèse de Léon en 1767. Recteur de Saint-Martin de Morlaix le 20 mai 1769.

Prête le serment. Elu évêque du Finistère le 2 novembre 1790.

Guillotiné à Brest le 3 prairial an II (22 mai 1794).

- Laurent Le Floc'h :

Né à Guidel le 28 mars 1762, fils de Jacques et Françoise Bienvenu. Prêtre à Vannes en 1790. Prêtre à Cléguer.

Prête le serment en 1791. Vicaire à Quimperlé (quatre mois), à Gestel (deux ans). Se rétracte à Guidel.

Arrêté et incarcéré à Vannes. Guillotiné à Vannes le 2 germinal an IV (22 mars 1796).

- Yves Goraguer :

Né à Goulien le 15 mars 1749, fils d'Yves et Marie Le Bras. Prêtre du diocèse de Quimper en 1774. Curé de Plogonnec.

Prête le serment le 6 février 1791. Elu curé de Briec le 27 mars 1791.

Assassiné par les chouans à Briec le 16 juin 1795.

- Jean-Marie Le Guillou :

Né à Pleyben le 21 décembre 1758, fils d'Henry et Catherine Auffret. Prêtre du diocèse de Quimper en septembre 1787. Prêtre à Collorec en 1787. Prêtre à Plonévez-Porzay en 1790.

Prête le serment le 6 février 1791. Elu curé de Brasparts en 1791. Elu curé de Saint-Ségal.

Assassiné par les chouans à Saint-Ségal le 29 prairial an III (17 juin 1795).

- Jacques Lavolot :

Né à Peumerit-Quintin le 10 février 1731, fils d'Henry et Marie Cadoret. Prêtre du diocèse de Quimper en 1764. Prêtre à Peumerit-Quintin, à Crozon, à Plomelin, à Peumerit-Quintin, à Pleuhédel (Saint-Brieuc) en 1782, à Peumerit-Quintin en 1790.

Assermenté. Curé de Saint-Evarzec. Assassiné par les chouans le 19 floréal an IV (8 mai 1796) à Saint-Evarzec.

- Jean-Claude Pécart :

Né à Cléguer le 4 novembre 1756,

[3] profès : qui a prononcé ses voeux dans un ordre religieux

fils de Pierre et Jacquette Le Pautremat. Prêtre du diocèse de Vannes. Curé à Arzano.

Prête le serment le 2 janvier 1791. Elu curé d'Arzano le 25 mars 1792. Marié le 6 germinal an II (26 mars 1794) à Arzano avec Anne Le Roux, de Pluméliau. Menacé par les chouans, se retire à Quimperlé.

Enlevé par les chouans, exécuté par eux le 30 vendémiaire an VII (21 octobre 1798).

- Jacques Quéméner :

Né à Motreff le 8 mars 1755 *(acte non retrouvé, mais cité dans les sources)*. Prêtre du diocèse de Quimper en septembre 1781. A Plusquellec en 1781. A Plomelin en septembre 1785. A Cast en 1786. Curé de Saint-Rivoal en 1788.

Prête le serment. Elu curé de Brasparts en mai 1793, se présente, puis refuse, et devient curé de Motreff en 1793.

Enlevé par les chouans et pendu à Langonnet le 3 fructidor an VI (20 août 1798).

- François-Marie Saint-Jalmes :

né à Locmaria, trêve de Plouguernevel, le 5 octobre 1750, prêtre en 1775, pourvu en 1786, à la mort de René-Jacques Le Siner, recteur de Gouesnach.

Assermenté, le 21 octobre 1791, il reçut de Jacob l'institution canonique pour Mellionnec. Il épouse Anne Le Ster, qui lui donne plusieurs enfants.

Il meurt le 18 brumaire an XII à Rostrenen *(acte retrouvé, bien que de nombreuses sources écrites indiquent qu'il est fusillé par les chouans à la fin de 1796 ou 1798)*.

Prêtres constitutionnels mariés :

Contrairement à ce qu'une certaine littérature voudrait nous faire croire, les prêtres (tous assermentés) qui choisirent de se marier pour fuir ou alléger les mesures de persécution n'ont pas tous épousé leur *karabassen* d'âge canonique. Certains ont épousé de fort jeunes femmes dont ils eurent de nombreux enfants.

Nous donnons ici la première génération de cette descendance pour ceux qui sont nés dans le Finistère (les autres n'ont pas été recherchés).

Pour ceux qui sont intéressés par les générations suivantes, la base *Récif* du CGF donne de nombreuses informations.

- Jean-Marie Boulin :

Né à Plouhinec le 14 janvier 1758, fils de Jacques et Catherine Jacquette Piriou. Prêtre en septembre 1783. Curé de Saint-Quijeau en Plouguer en 1790.

Prête le serment à Carhaix en février 1791. Elu curé de Ploudalmézeau en 1791. Professeur au collège de Quimper en avril 1791. Curé de Rostrenen le 17 juin 1792.

Abdicataire.

Marié avec Marie Madeleine Le Pape à Rostrenen le 20 nivôse an II.

Occis par les chouans à Saint-Nicodème le 7 nivôse an IX (28 décembre 1800).

- Jean-Baptiste Le Diouron :

Né à Quimper (Saint-Julien) le 12 mars 1758, fils de Jean Baptiste et de Marie Marguerite (Marguerite = nom de famille). Prêtre du diocèse de Quimper en 1784. Curé à Gourlizon. Curé à Saint-Jean-Trolimon en octobre 1790.

Prête le serment. Elu curé de Combrit le 27 mars 1791.

Abdique le 4 février 1794.

Marié à Quimper le 5 fructidor an II avec Marie Françoise Mirat Parisot.

Instituteur à Combrit en 1795. A Quimper en 1798.

Décédé à Kerfeunteun le 16 avril 1831 (sans hoir de corps[4]).

- Olivier Falher :

Né à Canihuel le 19 mars 1765, fils d'Ollivier et Jacquette Elisabeth Quenecan.

Au séminaire de Quimper en 1790.

Prêtre constitutionnel en 1792. Vicaire à Duault. Professeur au séminaire. Curé du Faou fin 1792. Curé de Mahalon en février 1793.

Marié à Quimper avec Marie Charlotte Rose Le Hars. Ils auront quatre enfants :

- Corentin Olivier, né le 18 germinal an IV
- Marie Michèle Olive, née le 23 germinal an VI à Quimper, mariée le 27 mai 1817 à Rosporden avec Pierre Dando, gendarme à cheval, originaire de Guer.
- Edouard Ollivier, né le 7 prairial an VIII à Quimper
- Allain Thomas Charles, né le 9 thermidor an X à Quimper.

Fonctionnaire des bureaux de l'administration. Incarcéré à Rostrenen le 14 thermidor an II (1er août 1794).

Abdicataire en 1794. Epouse décédée en 1801. Réconcilié en 1806.

- Louis-Claude Feuilla (ou Feilla) :

Né à Kerien, trêve de Bothoa, le 14 avril 1766, fils de Pierre et de Yvonne Riou. Sous-diacre à Quimper en 1790.

Prêtre constitutionnel. Professeur au collège de Quimper en 1791. Curé de Poullan en janvier 1793.

Abdicataire en 1794.

Marié à Quimper le 5 complémentaire an VI avec Jeanne Josèphe Girard, 19 ans. Ils auront trois enfants:

- Louis Marie, né le 9 messidor an VII,
- Jeanne Louise née le 3 thermidor an IX, décédée le 7 vendémiaire an XII
- Mélanie Renée, née le 3 complémentaire an XI.

Au Concordat, obtient sa sécularisation. Secrétaire de mairie à Quimper.

Décédé à Quimper le 8 octobre 1806.

- Jean-René Gomaire :

Né à Lorient (Saint-Louis) le 1er novembre 1745, fils de René et Marie Lesquire.

4 *sans hoir de corps* : sans descendance

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

Prêtre du diocèse de Vannes. Interdit[5] à Vannes, chapelain à Kerivon près de Landerneau en 1790 (chez Parscau).

Assermenté. Vicaire épiscopal d'Expilly en avril 1791. Elu membre du Conseil général du Finistère. Elu député à la Convention en septembre 1792. Girondin, arrêté le 21 mai 1793, libéré en août et réintégré. Vote contre la mort du roi. Elu député aux Cinq-Cents en octobre 1795, jusqu'en 1798.

Il ne revient pas dans le Finistère, se marie à Elisabeth Duguay, dont une fille (Adélaïde Victoire Aimée, °1er thermidor an V à Paris Ve).

Il s'établit au Bugue (Dordogne), où il décède le 26 floréal an XIII (16 mai 1805).

- François-Marie Le Magne :

Né à Guerlesquin le 17 juillet 1762, fils de Pierre et de Catherine Lavanant. Procureur de la commune de Guerlesquin, veuf (cas particulier, a été marié avant de devenir prêtre). Il épouse Marie Jeanne Le Toezer, née à Plounevez-Moëdec, le 29 mai 1781 à Plounérin et ils ont quatre enfants, tous nés à Guerlesquin:

- Anne Marie née le 3 septembre 1782, décédée célibataire à Guerlesquin le 16 juillet 1856, débitante de tabacs,

- Marie Françoise née le 16 novembre 1784, mariée le 22 février 1813 à Plouégat-Moysan avec Yves Michel Bihan, décédée à Guerlesquin le 26 août 1855, dont douze enfants, nés à Plouaret, mais un seul, Alexandre François, l'aîné, dépassera la trentaine. Il se mariera le 13 décembre 1860 à Guerlesquin avec Anne Marie Torqueau et mourra le 10 juillet 1897 à Botsorhel, sans enfant.

- Catherine née le 16 novembre 1784, décédée le 25 novembre 1784

- Alexandre Charles, né le 24 septembre 1792, notaire, décédé célibataire à Plouigneau le 28 mars 1881.

Prêtre constitutionnel le 7 mars 1793. Curé d'office à Batz le 10 mars 1793. Curé de Guimaëc en mai 1793. Curé de Plouégat-Moysan du 23 juillet 1793 à 1802. Au Concordat, recteur de Plouégat-Moysan. Interdit.

Décédé à Guerlesquin le 3 mai 1833, sous l'interdit.

- Jean-Claude Pécart (ou Peiart) :
voir page 15

Né à Cléguer le 4 novembre 1756, fils de Pierre et de Jacquette Le Pautremat. Prêtre du diocèse de Vannes. Curé à Arzano.

Prête le serment le 2 janvier 1791. Elu curé d'Arzano le 25 mars 1792.

Marié le 26 mars 1794 à Arzano avec Anne Le Roux, de Pluméliau.

Menacé par les chouans, se retire à Quimperlé.

Enlevé par les chouans, exécuté par eux le 30 vendémiaire an VII (21 octobre 1798).

- Michel Picart :

Né à Plougasnou le 7 novembre 1762, fils de Guillaume, cultivateur et de Marguerite Troadec (ses deux frères Pierre et Yves sont marchands de fil).

Prêtre constitutionnel en 1792. Vicaire à Plouguerneau le 3 juin 1792. Vicaire à Plouégat-Guerrand le 15 août 1792.

Abdicataire le 23 juillet 1794.

Marié le 2 fructidor an II, à Plouégat-Guerrand, avec Marie Dantec, fille d'Yves, marchand de fil, et de Claudine Sillau. Ils ont huit enfants :

- Marie Yvonne née le 25 floréal an III à Plouigneau (elle sera appelée Jeanne Yvonne dans tous les autres actes de sa vie). Elle se marie le 30 décembre 1813, à Plougasnou, avec Jean Postic, aura dix enfants et décèdera le 4 mai 1873.

- Pierre François Marie né le 8 prairial an V à Plougasnou, marié le 27 janvier 1821 avec Marie Anne Quemper, dont six enfants, décédé à Plougasnou le 16 novembre 1859.

- Vincent Louis né à Plougasnou le 12 fructidor an X, marié le 27 juillet 1830 à Plougasnou avec Reine Augustine Marie Gabrielle Ropars, dont deux enfants, décédé le 17 février 1867.

- Guillaume né le 29 vendémiaire an XIV, marié le 23 avril 1827 avec Marie Bohec, dont onze enfants, décédé le 10 avril 1870.

- Marie née le 26 août 1807 à Plougasnou, mariée le 1er octobre 1832 avec Nicolas Gourvil, dont deux enfants, repasseuse, décédée le 19 décembre 1875 à Plouégat-Moysan.

- Ollivier Marie, né à Plougasnou le 3 juin 1809, marié le 27 septembre 1836 avec Marguerite Hamon, dont trois enfants, décédé le 29 mars 1874 à Plougasnou.

- Claudine, née le 8 août 1812 à Plougasnou, mariée le 20 janvier 1835 avec Guyomar Botcazou, dont neuf enfants, décédée le 8 juillet 1859.

- Catherine née le 4 novembre 1814, mariée le 27 novembre 1844 avec Claude Moncus, dont un enfant.

Huissier à Plougasnou, Sécularisé et régularisé le 11 octobre 1807.

Décédé le 3 mars 1823 à Lanmeur.

- Jean-Baptiste Regnault :

Né à Morlaix (Saint-Mathieu) le 28 octobre 1747, fils de Gabriel Claude, notaire, et Basile Onfrè. Veuf de Michelle Félicité de Miniac, x 24.09.1776 à Rennes St Germain (deuxième cas particulier, a été marié avant de devenir prêtre, aucune naissance d'enfant n'a été trouvée), ancien procureur au Parlement.

Prêtre constitutionnel en 1792. A Guimiliau le 28 mai 1793.

Abdicataire le 10 mars 1794.

Engagé militaire jusqu'au 29 juin 1796. A Morlaix en 1797. A Landerneau en juin 1798.

Mort le 21 brumaire an VII à l'hôpital de Morlaix.

- Pierre Roignant :

Né à Plonévez-du-Faou le 28 février 1769, fils de Jean et de Marie Bourlez.

Prêtre constitutionnel en 1792. Curé de Plonéour en juillet 1792.

[5] *Interdit* : frappé d'interdiction d'exercer par l'évêque.

Abdicataire, épouse Agathe Julie Boédec le 23 prairial an II (11 juin 1794) à Plonéour-Lanvern, dont dix enfants :

- Pierre né le 10 nivôse an III à Plonéour, décédé le 10 avril 1815 à Quimper, étudiant en logique au collège.

- Michel Marie, né le 3 germinal an V à Plonéour

- Agathe Marie Victoire, née le 4 pluviôse an VII à Plonéour

- François Michel, né le 20 pluviôse an IX à Plonéour, décédé le 19 mars 1815 à Quimper.

- Yves Tugin Pierre Marie né le 29 ventôse an XI à Quimper, décédé le 8 mars 1820 à Quimper, écolier de seconde au collège.

- Constance Michèle, née le 1 septembre 1806 à Plonéour, décédée le 16 octobre 1806.

- Henry Michel, né le 1er août 1808 à Plonéour

- René Marie, né le 21 décembre 1810 à Plonéour

- Julie Marie Joséphine, née le 26 novembre 1812 à Quimper, y décédée le 22 janvier 1813.

- Marie Agathe Claudine, née le 12 juin 1815 à Quimper, mariée le 25 novembre 1839 à Landeleau avec Jean Marie Le Guern, décédée le 23 juin 1846 à Plouyé.

Agent municipal, percepteur.

Sécularisé et régularisé le 12 novembre 1805. Instituteur à Quimper.

Décédé à Quimper le 5 avril 1820.

- François-Marie Saint-Jalmes,

né à Locmaria trêve de Plouguernevel le 6 octobre 1750, fils de Jacques et de Françoise Le Baquer, prêtre en 1775, pourvu en 1786, à la mort de René-Jacques Le Siner, recteur de Gouesnach.

Assermenté. Le 21 octobre 1791, il reçut de Jacob l'institution canonique pour Mellionnec.

Il épouse, le 22 pluviôse an II à Mellionnec, Anne Le Ster, née à Fouesnant, qui lui donne cinq enfants.

Il meurt le 18 brumaire an 12 à Rostrenen.

(Voir page 16)

- Guillaume-Michel Torret (ou Lorret ou Thoret):

Né à Landerneau (Saint-Houardon) le 3 février 1773, fils de Louis et d'Anne Calvez.

Prêtre constitutionnel en 1792. Vicaire à Nizon en octobre 1792. Vicaire à Landerneau en 1792. Prête le serment de "liberté-égalité" le 20 novembre 1792 à Landerneau. Est à Landerneau début 1794. Vicaire à Irvillac en l'an VI.

Mariage à Irvillac, le 24 avril 1798, avec Marie-Yvonne Montfort, née à Hanvec, veuve de Gabriel Costiou. Ils auront six enfants :

- Jean Louis, né au Faou le 5 messidor an VII

- Marie Anne née le 14 floréal an IX au Faou, décédée le 2 brumaire an X

- Félix Joseph Napoléon, né le 8 fructidor an X au Faou, marié à Plougastel-Daoulas le 1er septembre 1830 avec Marie Françoise Menard, décédé à Brest Saint-Marc le 16 novembre 1849.

- Julienne, née à Plougastel-Daoulas le 15 floréal an XIII, mariée le 22 novembre 1830 avec Eugène Jacques Marie Le Gall, décédée le 10 mai 1840.

- Louis Marie né à Plougastel-Daoulas le 21 janvier 1808, marié, le 25 juin 1833 à Crozon, avec Marie Augustine Pinet, décédé à Saint-Pierre-Quilbignon le 30 juillet 1866.

- Nonne née à Plougastel-Daoulas le 29 juillet 1810, décédée le 16 octobre 1811.

Douanier au Faou en 1801 puis à Plougastel (sa femme y décède à Lauberlac'h le 21 mars 1828, obsèques religieuses).

Veuf, demande en 1829 sa réconciliation.

Décède à Landerneau le 10 janvier 1838.

- Pierre-Marie Veller :

Né le 29 mai 1737 à Saint-Sauveur de Quimper, fils de Jacques Mathieu, Sr de Tréléver, et d'Anne Françoise Gauvaing.

Religieux bernardin, profès à l'abbaye de Prières le 2 février 1766. A Langonnet. A Saint-Maurice en 1790.

Assermenté à Carhaix le 30 janvier 1791. Curé constitutionnel à Poullaouen.

Abdicataire à Carhaix le 7 juillet 1794.

Epouse le 13 nivôse an III (2 janvier 1795) à Cléden-Poher Marguerite-Cécile Ecosse.

Ils auront un seul enfant, Pierre Henry François, né posthume le 21 thermidor an IV et décédé le 26 fructidor an IV.

Arrêté et incarcéré à Carhaix en novembre 1795. Décédé à Carhaix le 3 germinal an IV (3 avril 1796).

(N.B. Voir N.-D. de Langonnet (David), pages 199-201 - District de Carhaix (Hémon) p.19, note 2.- Soc. Acad. De Brest 1883-1884, p. 199, 201-202).



Gouache "humoristique" de 1790 : *"Moyen de faire prêter serment aux Evêques et Curés arisrocrates, en présence des Municipalités suivant le Décret de l'Assemblée Nationale"*

© LE LIEN du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

De la Bretagne aux Comores en passant par Madagascar,

par Guy LIDEC, CGF n° 12479 M.

Nos marins

Les Bretons, vaillants navigateurs, ont sillonné toutes les mers du globe, allant de port en port et, parfois, d'une femme à l'autre, car

"Que l'amour embellit la vie,
Combien de troubles disparaissent…"[1]

Il fallait peupler les colonies naissantes. Les couples y affluèrent mais, au besoin, on y transportait des orphelines ou des "repenties" délivrées du joug de la justice, voire d'anciennes professionnelles du plaisir ou prostituées en recherche de virginité sociale. Dans les îles Mascareignes[2], par exemple, ces jeunes émigrantes surent assurer une nombreuse descendance, chrétienne et honorable, à la grande satisfaction des marchands de la Compagnie des Indes, des financiers, des colons, du clergé prosélyte et surtout de nos rois.

La fréquentation des autochtones était loin d'être désagréable et, donc, ne manquèrent pas les épouses légitimes ou illégitimes, concubines ou "ménagères", amantes ou maîtresses, consentantes ou forcées, affranchies ou esclaves, libres ou soumises. La coutume locale était tolérante et les actes d'état civil n'étaient pas systématiquement obligatoires.

Les Réunionnais, pour ne citer qu'eux, n'ignorent pas leurs lointaines origines et saluent encore la mémoire de leur "grand-mère", Françoise Châtelain (1654-1730), figure illustre de la colonisation de l'île Bourbon[3], qui sortit de l'hôpital de la Salpêtrière à Paris, autrefois orphelinat et maison de redressement pour voleuses et prostituées, se maria trois fois et engendra une postérité nombreuse, blanche ou métissée, à l'instar d'autres congénères prolifiques de l'île de France[4] ou de Madagascar.



Madame Paule, défunte

Mais revenons, un court instant, en métropole pour présenter une femme peu connue : la veuve de Camille Paule, une nonagénaire dont les obsèques furent célébrées le 10 août 1964, à 10h30, en l'église de Pesmes.

C'était le temps de *Rin Tin Tin* et de *Fantômas* à la télévision, de Mick Jagger, de Chypre en guerre, des Jeux Olympiques à Tokyo et de l'arrêté sur les instruments de pesage des betteraves dans les sucreries… Le 25 du même mois, le général de Gaulle trouvait son lit trop petit à Brégançon et s'agaçait. Bref, le monde tournait comme d'habitude !



L'église Saint-Hilaire à Pesmes.
(construite au XII^e siècle et remaniée aux XIII^e et XVI^e siècles)
Photo Jacques Quentric.

[1] Rameau , Les Boréades

[2] Mascareignes : ancien nom de l'archipel formé principalement par la Réunion et l'île Maurice

[3] Actuelle île de la Réunion

[4] Future île Maurice

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013



Vue générale du village de Pesmes, en arrivant de Cléry



Ce qui subsiste à Cléry de la propriété, appelée "le château", où ont résidé la reine de Mohéli, Ursule Salima Machamba, et son époux Camille Paule.



La mairie de la commune de Cléry, dont Camille Paule fut maire.

Photos Jacques Quentric.

Pesmes est une petite ville de la Haute-Saône, à l'est de Dijon, à la porte de la Franche-Comté, proche de la Côte-d'Or et du Jura. Cité de caractère dominant l'Ognon, peuplée de neuf cents habitants environ, elle s'illustra par l'un de ses fils, Jean d'Andelot, premier écuyer au service de Charles Quint, un valeureux qui, à Pavie, fut blessé à la joue par l'épée d'un adversaire de grande taille, le dénommé François, roi de France. Madame Paule s'était retirée dans cette bourgade, verte et jolie, lorsque son mari, alors âgé de soixante-dix-neuf ans, trépassa, en 1946, à Cléry où le couple avait longtemps vécu.

Le couple Paule à Cléry

Située à la limite orientale de la Côte-d'Or, sur la route départementale de Dijon à Besançon, Cléry est une minuscule commune. En 1906, on y comptait quarante-quatre maisons, quarante-trois ménages et cent soixante habitants.

Les Paule y posèrent leurs bagages sans doute en 1902, puisque cette année-là, le 15 juillet, leur naissait une fille prénommée Henriette, Camille, Ursule, Louise, si l'on en croit le recensement effectué en 1906, lequel nous indique que, dans la courte rue du Château, vivent Camille Paule, né en 1867 à Pesmes, chef de ménage, propriétaire, agriculteur et patron ainsi que sa femme, Salima de Machamba, et leur fille Louise.

L'état civil de Pesmes nous apprend que le *pater familias* vit le jour le 1er mars 1867 de l'union de Pierre Paule, cultivateur, âgé de trente-huit ans, et de Marguerite Davet, du même âge, les témoins à la déclaration de naissance étant François Paule, boucher, quarante ans, un oncle sans doute ; l'acte fut rédigé par *"François Eugène Bourdin, docteur en médecine de la faculté de Paris, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand, officier d'académie, maire et officier de l'état*

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

civil" (ouf ! encore un modeste qui s'adore…) et la mention marginale souligne que Camille Paule contracta mariage à Saint-Denis (Réunion) le 28 août 1901 avec une certaine Ursule Salimba Machimba (transcription conforme du 27 mai 1902).

En 1911, selon un autre recensement, l'épouse de Camille Paule se nomme simplement Ursule Paule, née en 1874 à Fomboni, et le couple élève deux enfants : Louise et Louis-Victor, tous deux nés à Cléry, le dernier en 1907.

Un fils, Fernand, naît en 1917, si bien qu'en 1921 le cultivateur Paule, toujours patron, est à la tête d'un foyer de cinq personnes ; son épouse Ursule signale qu'elle est née à Fomboni, île de Mohéli : l'origine géographique se précise. En 1931, on constate que Fernand n'est pas mentionné. En 1936, la famille ne figure pas dans la liste nominative de Cléry.

Il semble que Monsieur et Madame Paule vivent tranquillement, grâce à la pension de l'épouse accordée par la France[5] et aux revenus d'une ferme où l'on cultive un peu de tout et où, surtout, l'on élève des chevaux : la propriétaire est connue comme "reine en sabots". Monsieur est, de surcroît, maire de la commune et gendarme en retraite.

La veuve Paule à Pesmes

Malheureusement, en 1946, le chef de famille décède, laissant beaucoup de regrets à celle qui l'aimait depuis longtemps.

Leur maison est vendue et la veuve, septuagénaire, se résigne à aller vivre auprès de sa fille Louise, Madame Jacques, domiciliée à Pesmes, commune certes de Haute-Saône mais proche de la Côte-d'Or et éloignée seulement d'environ six kilomètres.

La fin de sa longue existence sera sans nuage, ou presque. En 1962 elle aurait rencontré le général de Gaulle en voyage en Franche-Comté, sans



La rencontre "historique"
entre Ursule Salima Paule 'en chapeau, au centre),
et le général de Gaulle (de dos, à droite)

doute à Besançon le 17 juin à la préfecture, et lui aurait demandé la révision de sa pension personnelle et la possibilité de revoir son île de Mohéli, qu'elle avait quittée en 1902 alors qu'elle était reine.

Reine, madame Paule ? Oui : Sa majesté Ursule Salima Machamba, reine de Mohéli et pas seulement "en sabots".

Hélas, elle ne reverra pas les rivages de l'océan Indien et mourra le 9 août 1964 à Pesmes, où elle sera inhumée le lendemain. Mais où est donc Mohéli ?

L'île de Mohéli

Mohéli fait partie de l'archipel des Comores, comme la Grande Comore, Anjouan et Mayotte ; les trois premières îles constituent l'Union des Comores, tandis que Mayotte est, elle, devenue un département français.

L'ensemble est éloigné d'environ 350 km du Mozambique, 800 km de Zanzibar, 450 km de Madagascar et s'étend sur 2 034 km², dont 1 646 km² pour l'Union (Mohéli 290 km²). Le climat est tropical.

Mohéli compte environ vingt-et-un mille habitants à la fin du fin du XIX[e] siècle. Sa capitale est Fomboni. Les habitants sont d'origines très diverses : africaine, arabe, malaise, malgache et européenne. Le français est la langue administrative, l'arabe la langue religieuse et le mohélien la langue traditionnelle, à côté du malgache et d'autres dialectes régionaux.

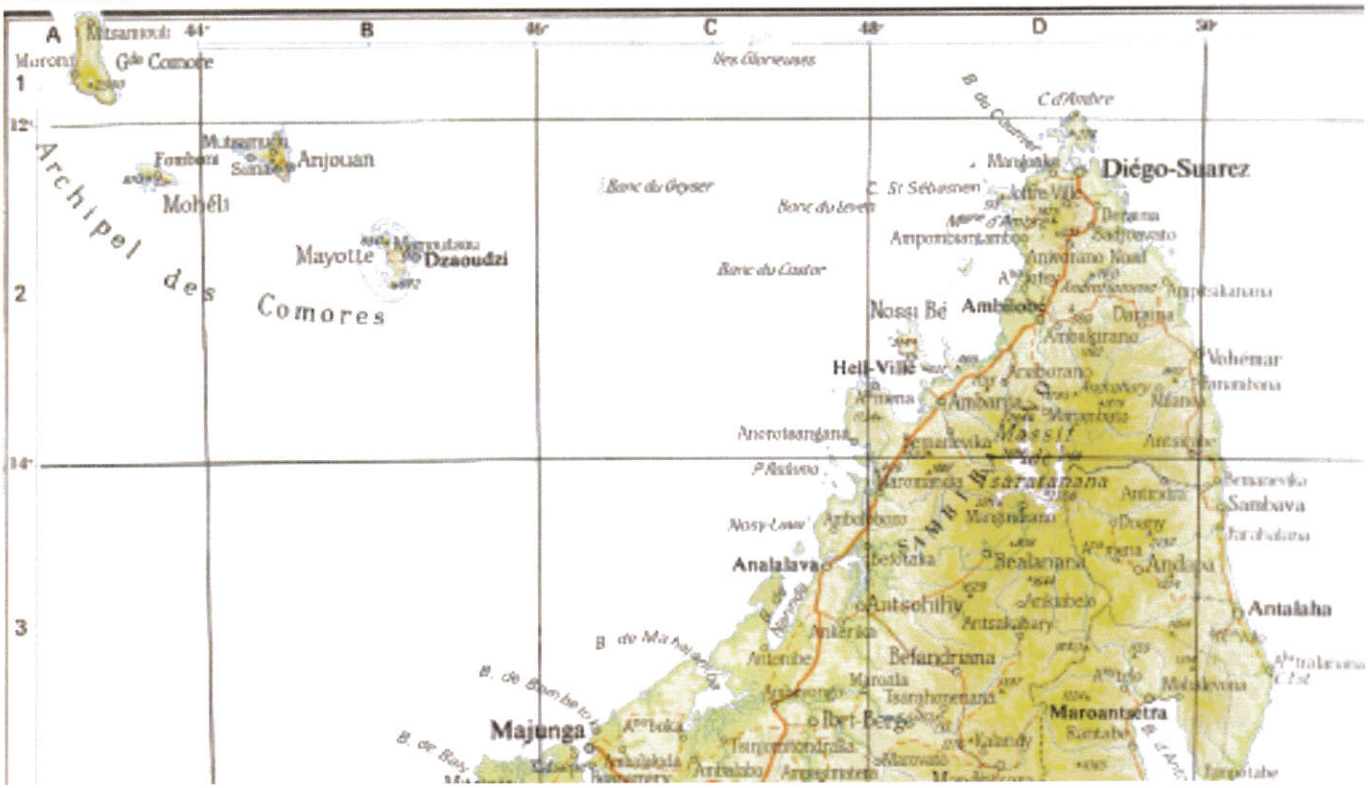
Soumise au sultanat de l'île d'Anjouan – éloignée seulement de 70 km – jusqu'en 1830, puis autonome en tant que sultanat, l'île passe sous protectorat français en 1886, avant d'être rattachée à Madagascar et finalement annexée par la puissance coloniale française en 1909.

Indépendante depuis 1975 l'île autonome de Mohéli – ou Mwali – est administrée par un gouverneur sous l'autorité du président de l'Union des Comores.



[5] Nous verrons plus loin pourquoi…

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013



Le territoire n'est pas très riche, mais progresse rapidement grâce au développement de l'éco-tourisme, du parc naturel marin, des cultures vivrières ou de rapport (vanille, girofle, ylang-ylang, basilic), de la pêche et de l'élevage. L'île a subi l'exploitation capitaliste sous la férule de planteurs et de gouvernants liés aux familles aristocratiques, dans un contexte esclavagiste jusqu'au début du XX^{e} siècle.

La dernière reine de Mohéli, Ursule Salimba Machamba

Le 28 août 1901, dans la cathédrale de Saint-Denis de la Réunion, construite selon les plans de l'ingénieur Paradis et consacrée en 1860, étaient célébrées les noces de Camille Paule et de la reine Ursule Salimba Machamba, près des reliques de saint Pacifique conservées dans la sacristie. La cérémonie fut fastueuse.

La mariée rayonnait dans sa toilette de satin brodé, selon le *Petit Journal* du lendemain, qui signale la présence du Gouverneur général. L'heureux élu avait sans doute revêtu sa tenue de gendarme, bicorne en tête, épaulettes éclatantes et moustache pointée vers le ciel.

"L'amour règne en ces bois
Hymen, c'est par nos voix
Qu'en ce jour il t'implore"[6].

L'une avait vingt-six ans, l'autre trente-quatre. Ils s'adoraient. Une seule ombre à ce tableau charmant : la reine avait dû renoncer au trône sous la pression de la France qui estimait que cette union "morganatique" avec un de ses représentants de l'ordre ne pouvait être effective que si la dame abandonnait la couronne.

Le monarque du minuscule royaume de Mohéli, qui aimait son Camille à la folie et qui, en outre, ne vivait que du traitement accordé par l'Etat, s'inclina.

Son règne n'avait été que symbolique. Sa mère, la sultane Djoumbé Soudi Fatima était décédée en 1878[7] et son fils le sultan Mohammed, qui lui succéda, céda lui-même le sceptre à son héritier, le sultan Mardjiani. Le 26 avril 1886, par traité, la France accorda – ou plutôt imposa- son protectorat à Mohéli, convoitée par les Anglais.

Mais cela ne suffisait pas et, en 1888, le gouverneur des Comores, Clovis Papinaud, décida de retirer le pouvoir au dernier sultan, devenu récalcitrant, et de l'exiler avant qu'on ne l'enferme en 1890 à Obock, près de Djibouti.

La jeune Ursule fut désignée comme reine, mais sous la régence de son oncle, le prince Mahmoud (1863-1898 ; on envoya l'adolescente parfaire son éducation royale à Saint-Denis de la Réunion, au pensionnat de l'Immaculée Conception tenu par les sœurs de la congrégation de Saint-Joseph de Cluny[8].

Celles-ci étaient présentes dans l'île depuis 1855 et ouvrirent en 1869 la chapelle dédiée à la Vierge, un sanctuaire fréquenté par Ursule quand elle avait quatorze ans.

Elle resta sept ans chez les sœurs, puis en 1895 retourna à son "palais", en réalité une maison de ville à Fomboni, commune alors peuplée de deux mille habitants et chef-lieu de Mohéli ; elle disposait d'une résidence secondaire, à savoir une grande case entourée d'un village d'indigènes d'origine malgache, sur une montagne toute proche, à deux kilomètres de là.

[6] Rameau : *Les Fêtes d'Hébé*
[7] Nous retracerons sa vie plus tard.
[8] Actuellement rue Sainte-Anne

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013



Djoumbé Soudi Fatima

Ses prérogatives étaient très minces et symboliques et, dès 1896, le sultanat de Mohéli était placé sous la surveillance du résident d'Anjouan, lui-même subordonné du gouverneur en poste dans la Grande Comore.

La reine se vit attribuer un budget par la France, qui renforçait ainsi son emprise

En 1900, coup de foudre… et de tonnerre ! Lors d'un séjour à la Réunion, la reine s'amourache d'un gendarme en service, veut l'épouser, s'entête et, sommée de choisir entre le trône et le mariage, abdique.

L'exil de la reine et du gendarme

Sa Majesté Ursule Salima Machamba est donc poussée vers la sortie, avec les quelques honneurs dus à son modeste rang. La France lui a attribué une pension annuelle de trois mille francs, soit environ quatre fois le salaire moyen d'un ouvrier, une somme révisable.



Ursule Salima Machamba à l'époque de son mariage

Quant au pandore, il a été promu maréchal des logis-chef et décoré de la Médaille militaire, ce qui ne rapporte pas grand-chose.



Le gendarme Camille Paule et sa fille Louise

Le couple décide alors de s'installer à Cléry, proche de la ville natale de l'ancien "prince consort" en puissance, Pesmes.

"Adieu madras, adieu foulards
Adieu rob'soie, adieu collier
choux…" [9]

Heureusement, "Doudou" suivait!

Il était d'ailleurs temps de quitter le "royaume" où la situation générale s'aggravait, surtout pour les défavorisés !

Dans ce protectorat-confetti de 1900, les ressources étaient principalement les cultures indigènes (manioc, patate, coco, maïs, mil, riz, pistache, cannelle et bananes) et celles dites européennes (six cents tonnes de sucre de canne et mille quatre cent cinquante kilos de vanille). Ces dernières étaient fournies par les plantations des gros propriétaires, les véritables maîtres de l'économie locale, employeurs d'une main-d'œuvre esclave ou quasi esclave.

A Mohéli, c'était Humblot qui régnait.

Léon Humblot (1852-1914)

Cet ancien naturaliste du Muséum d'histoire naturelle de Paris, résident officiel de la France en Grande Comore de 1889 à 1896, surnommé le "grand sultan blanc", était le directeur d'une entreprise capitaliste, la Société Française de la Grande Comore.

Détesté des indigènes, il passait pour une brute, si l'on en croit le témoignage d'un contemporain,Monsieur d'Ormanville :

"Cet homme qui se croit tout permis est la terreur de la population ; est-il nécessaire pour faire travailler des hommes de les martyriser ? Quelle civilisation peut-on espérer avec de tels moyens ? Ces gens-là sont très souples, mais tout a une fin ; las d'être battus ils se révolteront. N'y aurait-il pas une bonne mesure à prendre pour adoucir les mœurs de cet individu, plus sauvage que les noirs qui l'entourent ?"

Humblot fut agressé en 1893 par un indigène qu'on ne manqua pas de fusiller, car la victime avait été légèrement éventrée :

[9] Chanson martiniquaise.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013



LE MONDE ILLUSTRÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

5me Année. N° 233. — 28 Septembre 1861.

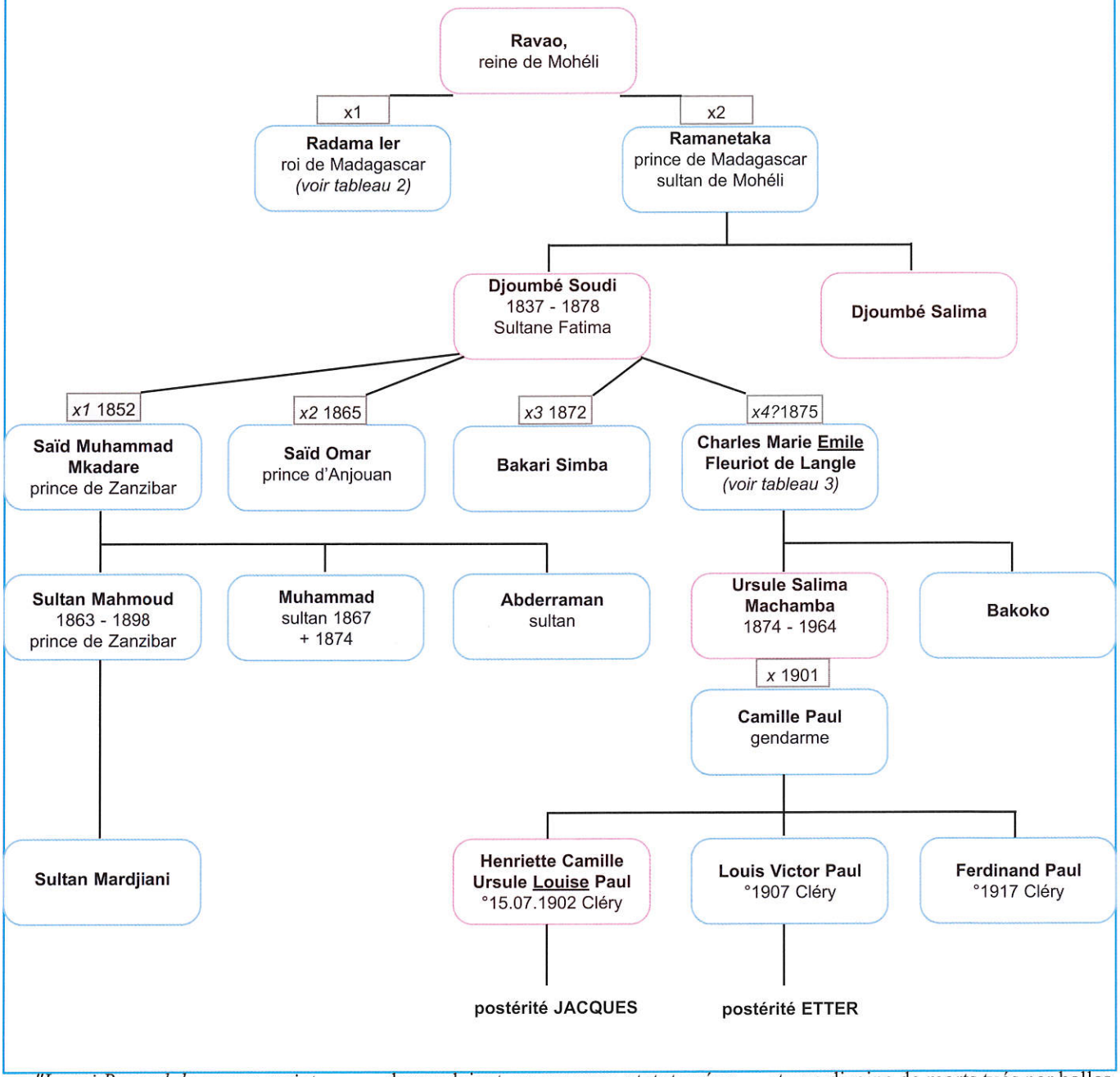
Tsimiar, ancien souverain de Nossi-Bé (possessions françaises). Joumbé-Soudi, reine de Mohéli, placée sous le protectorat de la France

Couverture du "Monde Illustré" du 18 septembre 1861 :
Tsimiar, ancien souverain de Nossi-Bé, et Joumbé Soudi , reine de Mohéli.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

Sultanes et reines de l'île de Mohéli

(tableau 1)



"Le roi Renaud de guerre revint
Portant ses tripes entre ses mains"[10]

Humblot avait acheté – ou saisi – en douze ans un millier de "nègres" de toute provenance ; près de 20% moururent à son service.

En 1905 il possédait encore cinq cent cinquante à six cents hommes et femmes (ces dernières assurant aussi sa descendance illégitime…) parmi lesquels cent cinquante-cinq avaient fini leurs dix ans de présence sur les propriétés de leur maître. Ceux-ci demandaient un nouveau statut prévu par la loi, que Humblot retardait. On comprend donc qu'en février 1902 les exploités se soient révoltés.

Ils ne gagnaient que 6,80 francs par mois et étaient nourris sommairement avec du riz (huit cents grammes par jour).

Ils levèrent donc la tête, explosèrent de colère et furent rapidement réprimés : la France envoya dans son "protectorat" soixante tirailleurs sénégalais et quelques gendarmes.

Résultat : deux dizaines de blessés et une dizaine de morts tués par balles.

Les militaires qui avaient participé à cette action infâme furent décorés de la Médaille coloniale avec agrafe Comores (Journal officiel du 13 novembre 1904) par un gouvernement de tendance… radicale !

La France, qui nourrissait la reine de Mohéli depuis quelques années après s'être substituée aux colons du type Humblot, n'avait plus besoin de monarques inutiles dans les îles, et les autochtones eux-mêmes trouvaient élevé l'entretien d'autocrates.

[10] Air connu

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

Rois malgaches
(Tableau 2)

Andrian Bolamambo

Andriamana Imérina Ier
X
Ramorabé

Rasohérina
X
Andrian-Belomasine
roi 1710-1730

Rabodofilankanina

Rabodomanana
X
N....

Ranavalona
X
Andriam-lara-Manjaka
roi d'Anjafy

Ranavalon-Janahary

Ramboakovalo

Raman-Andrianjaka II
X
Rabazaka

Ramanataka 1780 - 1841
prince de Madagascar
sultan de Moéli
Abd-el-Rahman
X
Ravao
reine de Mohéli
ex-épouse de Radama Ier

Andriam-Ampoin Imerina
ca 1745 - 1810
roi 1787 - 1810
19 épouses dont :
X
Rambolamasoandra
(voir ci-contre)

Rabodonandriantompo

Rambolamasoandra

Djoumbé Soudi
1836 - 1878
reine de Mohéli

Radama Ier
1793 - 1828
roi de Madagascar 1810 - 1828
+27.07.1828
X
Ranavalona Ière
reine 1828-1861

Emile Fleuriot de Langle





Andriamijaka
premier ministre de la reine

Radama Ier

Ursule Salima Machamba
1874 - 1964
reine de Mohéli





Radama II
1829 - 1863
roi 1861 - 1863
X
Rasohérina
reine

dont postérité

En haut : Radama Ier et Ranavalo Ière, en bas : Radama II et Rasohérinal

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

L'affaire fut donc vite réglée : en 1909 Mohéli passa du statut de protectorat à celui de colonie, sans tambour ni trompette, à la hussarde comme ailleurs ! Le sultan de Grande Comore, Saïd Omar, avait depuis longtemps déclaré, avec bon sens : *"Deux sabres n'entrent pas dans le même fourreau"*.

Le couple Paule était à Cléry donc en 1902. La dotation royale passera de trois à quatre mille francs en 1914, mais était sans doute insuffisante : Ursule et Camille durent vendre leur ferme, probablement avant 1936 puisqu'à cette dernière date ils n'habitent plus dans ce village.

L'avocat et député de Haute-Saône Théodore Valensi intervint à l'Assemblée nationale lors de la séance du 15 janvier 1935 pour demander une augmentation de la pension qui fut portée à dix mille francs (soit le revenu d'un instituteur qui lui, travaille !). Ce membre du parti républicain-socialiste, qui sera interné par les nazis après 1940, est connu pour avoir écrit *"Yasmina parmi les encens du harem"* en 1926. Apparemment, cet homme de belle allure, à la moustache impériale, appréciait les femmes : une photo le représente alors qu'il embrasse "Miss World" en 1953.

On apprend par le Journal officiel de l'époque que la reine Salima de Mohéli avait un frère, Bakoko, infirme de corps et d'esprit, mendiant à Fomboni. Leur père était un certain Fleuriot de Langle, d'après la déclaration du ministre, en réponse au député qui ajoutait que le couple Paule en était réduit à loger dans un taudis : ô France ingrate ! Enfin ultime révélation : des journalistes, cinéastes et photographes, sans doute émus affluaient chez la reine abandonnée à Cléry ; on sent déjà *"le poids des mots et le choc des photos"* !

Malgré cette intervention fructueuse, le couple restait insatisfait selon *La Tribune de Madagascar et dépendances* du 17 février 1938 qui, en couverture, nous révèle que l'ancienne reine de Mohéli a écrit aux souverains d'Europe afin qu'ils soient sensibles à sa détresse ; mais ses "cousins" ne jugèrent pas utile de répondre. D'où la future et ultime revendication de Madame Paule en 1962 auprès du Général, qui ne posa par ailleurs jamais les pieds à Mohéli et n'eut donc pas à déclamer :

"Mohéli, vieille terre de France et qui entend le rester !"

Mais revenons à nos moutons ! D'où venait Ursule Salima Machamba, de qui hérita-t-elle ? Passons donc à la dynastie des souverains de Mohéli.

Djoumbé Soudi Fatima, reine de Mohéli

La mère d'Ursule Salima Machamba, épouse de Camille Paule, s'appelait, à sa naissance en 1836, Djoumbé Soudi. Elle deviendra plus tard la sultane Fatima.

Sa vie fut très agitée, entre les vicissitudes de son règne et celles de sa vie sentimentale, car elle eut maris et amants.

Cette princesse, à sa naissance malgache, était d'illustres lignées et se rattachait à celles d'Imamo et d'Imérina, les plus prestigieuses de Madagascar *(voir tableau page précédente)*.

La mère de Djoumbé Soudi, Ravao, était fille du roi d'Imamo, Andrian-Tsiahofa, en résidence à Ambohiniari (lui-même fils du roi Andrian-Ambodrano).

Ravao, chassée par son mari Radama I^{er}, roi de la dynastie d'Imérina, épousa un cousin de celui-ci, Ramanetaka, qui avait dû s'exiler à cause de la vindicte de Ranavalona I^{ère}, la reine qui avait succédé à Radama I^{er}. Ramanetaka se réfugia à Mohéli, complota et chassa l'ancien sultan avant de le remplacer sous le nom d'Abderaman. De l'alliance du nouveau sultan et de Ravao naquit Djoumbé Soudi dont nous allons voir le curieux destin.

Son père étant décédé en 1841, elle fut héritière sous la régence de sa mère Ravao, qui exerçait le pouvoir.

Le 26 mai 1849 la France la reconnaissait comme reine.

Chronologie d'un règne :

- 1852, premier mariage, avec le prince de Zanzibar Saïd Muhammad Mkadara, fils de Nasser, de la dynastie Al Busaïdi, régnante à Omar et encore représentée, dont trois enfants.

A la même époque elle aurait eu pour amant un Breton qui mérite un détour : Joseph Lambert *(voir l'encadré page suivante)*.

- 1861 Djoumbé divorce, sous la pression de la France.

- 1865 Deuxième mariage avec le prince d'Anjouan, Saïd Omar (cousin des sultans d'Anjouan, il appartenait à la dynastie issue d'Hassani Chirazi El Madoua), acquis à la cause française. Il meurt en 1868.

- 1867 La marine française bombarde Fomboni, la reine ayant contesté la charte Lambert.

- Djoumbé quitte le pouvoir et fuit en Europe. Elle y rencontrera Napoléon III.

- 1868 Saïd Omar étant décédé, Joseph Lambert est nommé régent de Mohéli, pour trois ans.

- 1872 Troisième mariage de Djoumbé avec Bakari Simba, chef des Antalaotras de Mohéli. L'union est annulée trois ans plus tard.

- 1873 Décès de Joseph Lambert.

- 1875 Quatrième mariage (présumé) "morganatique" avec Emile Charles Marie Fleuriot de Langle.

- 1878 Mort de Djoumbé Soudi à quarante-deux ans seulement.

Joseph Lambert



Né en 1824 à Redon, Joseph François Lambert était fils d'Amable, vérificateur des douanes royales, et de Rosalie Duboys de Laretaudière, mariés en 1820.

Amable était né en 1774 à Nantes de l'union de Julien Lambert et de Françoise du Boueix, issus de familles de notaires et procureurs installés dans la région.

Rosalie était née en 1788 à Landerneau, de Joseph et de Marie Lavenant de Gorequer ; le premier avait pour parents François et Jeanne Frogier de Kermadec, la seconde Nicolas et Marie Noëlle Hacbec, venus de Plougastel-Daoulas et Guipavas.

Joseph Lambert, très ambitieux et entreprenant, épouse d'abord, vers 1846, Juliette Curtius, mulâtresse trouvée et adoptée, âgée de cinquante ans et veuve d'un riche planteur de canne à sucre de l'île Maurice, Charles Millien. C'est là que Lambert s'installe en 1847 avant de rejoindre Madagascar en 1854. Ayant aidé la reine Ranavalona à conserver son trône, il obtient par charte d'immenses concessions de plantations, la souveraine recevant sa part des bénéfices.

Toutefois, ayant comploté, Lambert est exilé par la reine, regagne l'île Maurice mais en revient très vite grâce à son ami Radama II, élevé au trône en 1861 et très éloigné de sa mère. Le nouveau roi en fait son conseiller, son ambassadeur en Europe et lui accorde le titre de duc d'Emyrne.

Lambert s'enrichit vite en fondant la Compagnie de Madagascar.

Mais en 1863 Radama II est assassiné et la "charte Lambert" est dénoncée par la nouvelle reine, Rasohérina. Ce sera l'un des motifs de l'intervention future de la France à Madagascar ; on connaît la suite.

Déconsidéré, Lambert part à Mohéli en 1864, y retrouve son ancienne amante connue lors de son premier exil, notre Djoumbé Soudi qui, en 1865, lui attribue une concession de douze mille hectares de terres (près de la moitié de la surface de l'île) pour une durée de soixante ans, au détriment de nombreux propriétaires lésés. La reine perçoit en compensation une partie des revenus générés par le sucre et la vanille. Le véritable maître des lieux, c'est Lambert.

Emile Charles Marie Fleuriot de Langle

Ce personnage n'a laissé que peu de traces et n'est pas une figure remarquée en Bretagne, alors que sa famille s'illustra notamment par ses officiers de marine.

On se souvient encore de son arrière-grand-père Paul Antoine, celui qui commandait *L'Astrolabe* en 1787 et qui mourut tragiquement lors de l'expédition de Lapérouse.

Son oncle paternel Jacques (1805-1888) fut d'abord officier, puis député de 1871 à 1876 en Loire-Inférieure.

Un autre oncle, Paul (1827-1885), fut colonel de cavalerie.

Le troisième oncle, Camille (1821-1914) contre-amiral, sera le grand-père de l'écrivain Jean de la Varende ; il avait été chef d'état-major de la division navale des côtes occidentales d'Afrique de 1865 à 1875.

Le quatrième oncle, Marie Paul Hippolyte (1807-1845), lieutenant de vaisseau, chargé de lutter contre la traite des Noirs en Afrique, mourut de façon dramatique lors du naufrage de son bateau à vapeur, le *Papin*, à Azimor sur la côte du Maroc, le 7 décembre 1845. Soixante-seize membres de l'équipage furent sauvés, surtout grâce à l'aide courageuse des Arabes locaux qui n'hésitèrent pas à nager pour les ramener au rivage ; soixante-quinze autres périrent, parmi lesquels on relève les noms d'Eugène Tisserant, nommé préfet apostolique des Deux Guinées et de Sénégambie, et Nicolas Marey-Monge, consul de Mogador, un petit-fils du célèbre mathématicien Monge.

Le père d'Emile, le vicomte et vice-amiral Alphonse Jean René Fleuriot de Langle (1809-1881), fut un officier de grande valeur, dont le nom est inséparable de la colonisation française en Afrique, continent qu'il aborda dès 1831. Il servit sur le navire *La Cordelière*, fut commandant de la division navale des côtes orientales de 1865 à 1868. En 1841, au Sénégal, il avait conclu un traité avec le roi indigène Pepel, alors qu'il était lieutenant de vaisseau et commandait la canonnière-brick *La Malouine*.

Il a relaté ses souvenirs dans un article "Croisière à la Côte d'Afrique - 1863" paru dans la revue "Le Tour du Monde" en 1876. Amené lui aussi à lutter contre l'esclavage, il s'est exprimé à ce sujet dans "La Revue Maritime et Coloniale"[11] : *"La traite des esclaves à la côte orientale d'Afrique"*.

S'il est opposé au commerce des hommes, il reste toutefois partagé sur leur émancipation.

Extraits :

"L'esclavage est plus doux parmi les Arabes que chez les Turcs ; les hommes y sont rangés dans la classe des serviteurs et les femmes peuvent aspirer à la couche du maître. Les plus hauts personnages naissent souvent de ces unions [...] *Les maîtres ont à Zanzibar droit de vie et de mort sur leurs esclaves ; lorsqu'un maître*

[11] Tome 38, p. 785-828, 1873

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

use de ce droit, il est puni d'une amende qui varie suivant l'utilité du noir mis à mort ; le meurtre d'une concubine de harem est puni de 500 francs d'amende [...] *L'ingratitude est au fond du cœur des esclaves libérés* [...]

La race noire abandonnée à elle-même perd vite la civilisation d'emprunt dont les Européens se sont efforcés de développer en elle les germes. Jusqu'ici le despotisme religieux et militaire du mahométisme ou le despotisme sanguinaire du fétichisme paraissent les deux dogmes les plus appropriés à cette race africaine qui a de longues étapes à faire pour se rapprocher des races les moins privilégiées de l'Europe et de l'Asie".

Bigre, pas très tendre le monsieur !

L'amiral fut plus tard, en fin de carrière, préfet maritime de Brest. Il avait eu l'occasion d'exercer des représailles brutales au Nord-Ouest de Madagascar, dans l'île de Nossi-Bé, pour venger l'assassinat en 1859 de l'agent consulaire de la France à Aden, un certain Henri Lambert, le frère du Joseph Lambert évoqué plus haut. On peut supposer que ce dernier témoigna sa reconnaissance à l'égard de l'amiral en appuyant son fils Emile lors de son installation à Mohéli. Avec la bénédiction de la France, là comme ailleurs !

Emile Charles Marie Fleuriot de Langle, héritier de cette longue tradition de marins colonisateurs, n'était donc ni en mers ni en terres inconnues entre l'Afrique, les Comores, la Réunion et Madagascar. Né le 30 juillet 1837 rue de Saint Mélaine à Morlaix, le vicomte bénéficia du soutien de son père et de ses conseils, qu'il suivit plus ou moins. Il avait sans doute la fibre aventureuse et un certain sens du commerce et des affaires faciles.

Joseph Lambert, le maître réel de Mohéli, en fit le gestionnaire de ses concessions accordées – rappelons-le – par la reine Djoumbé Soudi. A la mort de Lambert, ses biens furent rachetés par l'Anglais Sunley, déjà gros propriétaire à Anjouan, où il bénéficiait, depuis 1847, d'un traité de concession.

Emile se mit à son service et continua à administrer le domaine pour le bien de la France et pour celui de la souveraine de l'île.

En 1896, le domaine fut vendu à Joseph Humblot, lui aussi concessionnaire en Grande Comore depuis 1885 grâce à la complicité de l'administration française, un Lorrain qui a donné son nom à diverses espèces végétales et animales (vanille, café, héron) comme à de nombreux descendants comoriens pas tous légitimes, mais qui a surtout laissé derrière lui une sale réputation, comme nous l'avons vu.

Notre vicomte, devenu à son tour un petit maître de Mohéli, eut une vie sentimentale qui laisse perplexe.

Officiellement, si l'on en croit son acte de décès, il n'eut qu'une femme très légitime, Marie Caroline Henriette Richard, épousée le 29 octobre 1860 à Saint-Denis de la Réunion, fille de Charles Richard (1815-1894), originaire de Blainville-sur-Mer (Manche) et d'Augustine Vergoz, de la Réunion. Charles Richard avait pour mère une Henriette Urvoy de Serville, née en 1742 à Saint-Michel de Plouisy (22) et morte en 1835 à Sainte-Suzanne de la Réunion, dont les ancêtres sont de vieille noblesse bretonne par les Urvoy, et d'origines plus modestes par les Serville[12].

Du mariage d'Emile Fleuriot de Langle et de la demoiselle Richard sont nés cinq enfants, dont certains ont laissé une postérité au XX^{e} siècle.

Puis il semble que les époux prirent leurs distances et que la dame préféra quitter l'île de la Réunion, puisqu'on la retrouve en 1881 à Paris.

Cette séparation s'explique sans doute par la liaison qui se noua entre le vicomte et la reine de Mohéli, Djoumbé Soudi Fatima, dont il gérait les concessions accordées à Lambert puis Sunley.

On ne sait s'ils s'épousèrent réellement mais en tout cas ils eurent les deux enfants dont nous avons déjà évoqué les destins, Bakoko et Ursule Salima Machumba. Il n'est pas impossible que le prénom Ursule soit un rappel de la première ancêtre qui transmit la terre de Langle aux Fleuriot en 1651, Mauricette Ursule Le Bigot.

Le vicomte vivait à Fomboni, dans l'île de Mohéli, depuis 1875 au moins. La reine Djoumbé Soudi mourut en 1878, mais son compagnon continua à résider sur place, seul. Il gardait toutefois contact avec la famille Richard, domiciliée à Saint-Denis de la Réunion où il rendit l'âme en 1881.

Voici son acte de décès, transcrit le 25 juillet 1882 à la mairie de Morlaix:

"L'an mil huit cent quatre-vingt deux, le vingt cinq du mois de Juillet, à neuf heures & demie du matin ;

Nous Auguste Paul Duval, pharmacien, adjoint au Maire de Morlaix, chef-lieu du deuxième arrondissement communal, département du Finistère, Officier de l'Etat-Civil délégué ; avons transcrit sur le présent registre, conformément à l'article quatre vingt du code civil, l'acte de décès dont la teneur suit :

Ile de la Réunion. Mairie de Saint Denis. Extrait du registre des actes de Décès pour l'année mil-huit-cent-quatre-vingt-un.

L'an mil-huit-cent quatre-vingt-un, le vingt quatre octobre à neuf heures du matin, en la maison commune, par devant nous Louis Marie Le Siner, chevalier de la légion d'honneur, officier d'académie, maire, officier de l'état-civil de la commune de Saint-

[12] Venus de Landebaëron (22) et implantés à Quimper

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

Généalogie Fleuriot de Langle

(tableau 3)



Armes des Fleuriot de Langle : d'argent à un chevron de gueule accompagné de trois fleurs tigées et arrachées d'azur, deux et un.



Bloc décoratif aux armes des Fleuriot de Langle et des Kergorlay figurant sur la façade ouest du manoir de Kerlouët à Quemper-Guezennec.

René FLEURIOT
Seigneur de Kerlouët en Quemper-Guezennec
x
Marguerite de PENANCOËT

Claude FLEURIOT
°1594 GUINGAMP, + 1651
Officier
x 1624
Fiacrette BAHEZRE

Sébastien FLEURIOT de KERLOUET et de LANGLE
°1625, +1673
x 1651
Mauricette Ursule LE BIGOT
°1638, +1717
Héritière de Langle en Carnoët

Charles Sébastien FLEURIOT de LANGLE
°25.021656 DUAULT, +05.10.1720 QUEMPER-GUEZ.
x 02.11.1711 QUEMPER-GUEZENNEC
Marie Anne Angélique de VARENNES
°1695, +1726

Jean Sébastien FLEURIOT de LANGLE
°26.03.1712 Kerlouët, +31.03.1781 LANNION
x 18.03.1734
Marie Jeanne de LA MONNERAYE
°1707, +16.07.1796 LANNION

Catherine Jeanne Agathe FLEURIOT de LANGLE
°09.04.1736 QUEMPER-GUEZ., +22.04.1779 LOCTUDY
x 28.01.1759 QUEMPER-GUEZ.
René Hyacinthe LE GENTIL de ROSMORDUC
°17.11.1719 LOCTUDY, +07.10.1775 LOCTUDY
Comte, Chevalier de l'Ordre de St-Louis (1757)

Céleste Marie Hyacinthe LE GENTIL de ROSMORDUC
°21.07.1768 LOCTUDY, +01.11.1840
x 16.01.1799 LANNION
François Marie de DIEULEVEULT
°19.08.1769 CARHAIX, +14.08.1821 TREGUIER

Philippe de DIEULEVEULT
°1951, + 1985 ZAÏRE
Animateur de télévision

Paul Antoine FLEURIOT de LANGLE
°01.08.1744 QUEMPER-GUEZ., +09.12.1787 TUTUILA
Capitaine de vaisseau
x 09.12.1783 BREST St-Louis
Georgette Marie Françoise de KEROUARTZ
°16.10.1765 MORLAIX, +18.10.1831 MORLAIX

Charles Jean Marie FLEURIOT de LANGLE *
°06.12.1784 BREST, +11.11.1855 PLOUIGNEAU
x ..06.1806 PLOUIGNEAU
Marie Jeanne Mélite FRESNEL de PRADALAN
°15.02.1787 MORLAIX, +22.04.1879 MORLAIX

Alphonse Jean René FLEURIOT de LANGLE
15.05.1809 PLOUIGNEAU, +22.07.1881 PARIS
Vice-amiral
x 29.06.1836 MORLAIX
Marie Suzanne Armande de la MONNERAYE
°26.02.1815 MORLAIX, +1893

Charles Marie Emile FLEURIOT de LANGLE
°30.07.1837 MORLAIX, +24.10.1881 ST-DENIS
x 1860
Marie Caroline Henriette RICHARD
°04.10.1843 ST DENIS, +10.05.1911 PARIS

dont 5 enfants

Camille Louis Marie FLEURIOT de LANGLE
°16.01.1821 PLOUIGNEAU, +03.01.1914 IFFENDIC
Contre-amiral, Comte de Langle
x 20.09.1852 IFFENDIC
Anne Louise de la MONNERAYE de MENARD
°27.09.1829 BROÖNS, +28.01.1911 IFFENDIC

Laure Charlotte Marie FLEURIOT de LANGLE
°21.06.1853 IFFENDIC, +16.09.1840 SALBOIS
x 30.08.1881 BREST
Gaston MALLARD de LA VARENDE
°10.05.1849 PARIS, +27.07.1887
Officier de marine, Comte de La Varende

Jean Balthazard Marie MALLARD de LA VARENDE
°24.05.1887 LE CHAMBLARD, +08.06.1959 PARIS
Comte de La Varende, Ecrivain
x
Fatima DJOUMBÉ SOUDI
°1874 FOMBONI, +1878
Reine de Mohéli

(voir tableau 1)

*** Le couple Fleuriot de Langle et Fresnel de Pradalan, outre Alphonse et Camille, eut aussi comme enfants, Jacques (1805-1888), Marie Paul Hippolyte (1807-1845) et Paul (1827-1885).**

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

Denis, Ile de la Réunion, ont comparu les sieurs Charles Octave Georges Richard, âgé de vingt-quatre ans, entrepreneur de bâtelage, domicilié de cette ville, rue Doret, beau-frère du décédé ci-dessous, et Furcy Auguste Armanet âgé de vingt-six ans, chef de bureau aux contributions indirectes, domicilié de cette ville rue de la Réunion, ayant constaté le dit Décès, tous deux témoins, lesquels nous ont déclaré que le Sieur Emile Charles Marie Vicomte de Fleuriot de Langle, propriétaire domicilié à Mohély (Madagascar) actuellement en cette ville, rue Doret, né à Morlaix (Finistère) le trente Juillet mil huit cent trente sept, fils de feu Sieur Vicomte Alphonse Jean René Fleuriot de Langle de son vivant vice-amiral de France, domicilié à Paris, & de dame Suzanne Armande de la Monneraye, sans profession, domiciliée à Morlaix (Finistère) & époux de Dame Caroline Henriette Marie Richard, sans profession, domiciliée à Paris, est décédé ce jour à cinq heures du matin en la demeure du Sieur Charles Richard, son beau-père sise en cette ville, rue Doret, ce dont nous nous sommes assuré. Et ont les deux témoins signé avec nous le présent acte de décès sur les trois registres après lecture faite.

Signé :

G. Richard ; Armanet ; Le Siner.

Pour copie conforme délivrée ce jour, deux Janvier mil huit-cent-quatre-vingt-deux.

Le Maire signé : Le Siner.

Vu pour légalisation de la signature apposée ci-dessus de Monsieur Le Siner, Maire de Saint-Denis, (Réunion) ; Le Président du Tribunal signé : Morel.

Vu pour légalisation de la signature de Mr Morel apposée ci-dessus, signé : Chrétien, procureur général.

Vu pour légalisation de Monsieur Chrétien procureur général apposée ci-dessus. Pour le gouverneur signé : Probin.

Vu pour légalisation de la signature de Mr Probin ; Paris, le 23 Juin 1882. Le Ministre de la Marine & des Colonies, par délégation signé : illisible.

Dont acte par Nous officier de l'état-civil, trente quatre mots & deux lettres rayés nuls

A Duval"

Si un décès avait été bien vérifié, ce fut celui-là ! Par deux maires, un président de tribunal, un procureur général, un gouverneur, un ministre ; le décédé n'était pas du vulgum pecus! Notons que le maire de Saint-Denis, Le Siner, a un nom qui respire la Bretagne profonde.

Emile Fleuriot de Langle mourut donc à quarante-quatre ans, jeune comme Djoumbé Soudi. Leur fille Ursule étant alors âgée de sept ans (nous ignorons l'âge de son frère Bakoko).

Il suivit de peu dans la tombe son père, l'amiral, qui quitta ce monde le 22 juillet de la même année à Paris et fut inhumé trois jours plus tard à Morlaix, près de la commune de Plouigneau, dont il avait été le maire de 1874 à 1878.

Quant aux princes de Mohéli, ils ont laissé postérité et l'on en parle encore…

Petits princes malgaches d'origine française

Le prince Le Vacher de la Caze

Petit-fils de Jacques Le Vacher de la Caze, écuyer et maire de la Rochelle en 1606, peut-être fils du pasteur Etienne Le Vacher et de Suzanne Maulevault, né vers 1628 en cette ville, le sieur Le Vacher de La Caze (qui prit pour nom de guerre La Caze ou La Case) arriva en 1656 à Madagascar, à Fort-Dauphin qu'il défendit par les armes avant de les offrir au souverain, seigneur ou prince malgache d'Amboule, un certain Dian Rasisatte.

Ce dernier lui accorda sa fille Dian Nong, dont La Caze aura trois enfants.

Il fut donc prince malgache par alliance.

La France le nomma lieutenant en 1663 avant d'en faire le major responsable de la garnison de Fort-Dauphin. Sa fille épousera en 1671 celui qui lui succéda comme major, un lieutenant d'infanterie, Monsieur de la Bretesche.

Le prince Jean Onésime Filet

L'Américain Gabriel Downes, de New-Port (Rhode Island), eut, en 1640, un fils, Thomas, dont le nom fut transformé en Tewnes puis Tew. Ce dernier débarqua en 1693 dans l'île Sainte-Marie, à Madagascar. D'une liaison avec une autochtone il eut un fils mulâtre, Ratsimilaho Tew (1694-1750), qui devint roi des Betsimarakas de 1712 à 1750 et qui eut au moins deux enfants.

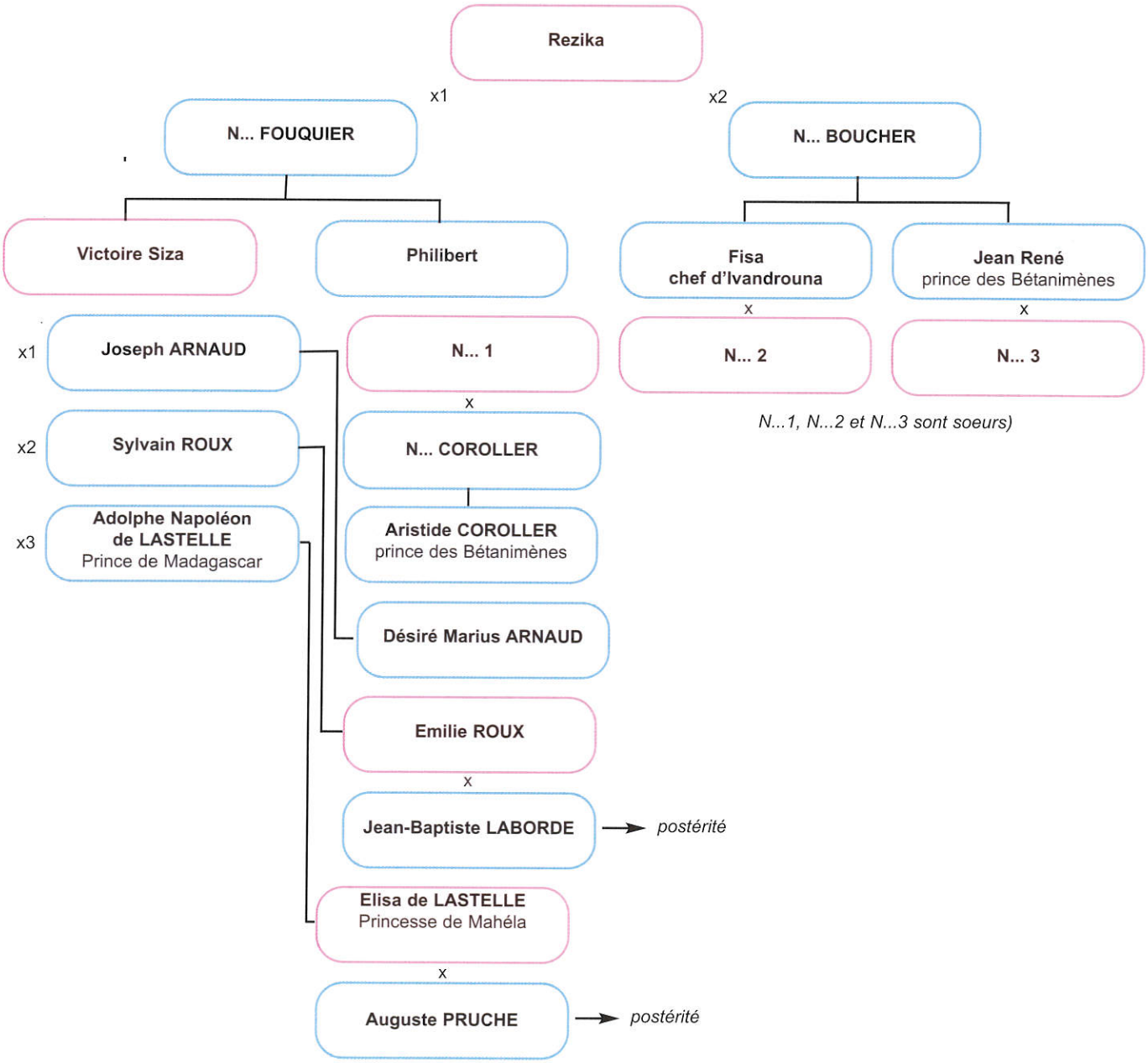
La première, Rahebety Tew, connue comme Béty ou Betty Tew, fut reine de Sainte-Marie. Elle épousa Jean Onésime Filet, Français, né en 1718 à Casteljaloux (Lot-et-Garonne), un caporal de la Compagnie des Indes, dit "La Bigorne", qui quitta Lorient en 1750 et tint donc le rôle de prince consort. *(D'après différentes sources, ce serait une légende. On ne sait même pas s'il y a eu une descendance)*

Le prince Jean René Boucher

Rezika, princesse malgache du peuple des Antatsimos, de la famille des Zafi-Raminia (origine arabe présumée, remontant au XII^{e} siècle), eut une liaison avec un sieur Fouquier puis avec le sieur Boucher, commis de la Compagnie des Indes Orientales dans les années 1770-1780 (voir tableau généalogique ci-dessous).

De Rezika et N. Boucher serait issu Jean René Boucher, prince des Bétanimènes, né vers 1773 à Fort-Dauphin (Madagascar), surnommé Manjaka-Ména, c'est-à-dire "roi au

Descendance de la princesse malgache Rezika



teint cuivré". Il fut chef de Tamatave, gouverneur général des Bétanimènes, roi des Betsimarakas, de Mahavelona et de Toamasina. On l'appelait "Son Altesse Sérénissime". Il fut assassiné en 1826.

Le prince Fisa

Fils de Rezika et (peut-être) de N. Boucher, connu sous le nom de Fisa, Fish ou Fiche – au choix – il fut chef d'Ivandrouna, opposant du roi malgache Radama Ier et fut assassiné en 1820.

Il laissa au moins deux enfants : Bérora, qui fut collégien à Paris, et Juliette. Juliette Fiche, princesse de sang, fut éduquée à l'île de Bourbon (future Réunion). Revenue à Madagascar elle devint la concubine d'Adolphe Napoléon de Lastelle, lui aussi prince de Madagascar par alliance, qui fut le troisième mari de la tante de Juliette *(voir tableau)*.

Le prince Adolphe Napoléon de Lastelle

De Rezika ci-dessus et du sieur Fouquier sont issus :

- Philibert Fouquier, né en 1790, père d'un Louis Charles Philibert
- Victoire Siza. Cette demi-sœur de Jean René Boucher mourut à Tamatave en 1846. Elle épousa :

A Joseph Arnaud

B Sylvain Roux, agent commercial, créole mauricien qui en 1821 avait réoccupé Sainte-Marie au nom de la France. Décédé en 1821.

C Adolphe Napoléon de Lastelle vers 1830. Né en 1802 à l'île Maurice, d'un père malouin et d'une mère d'origine bretonne, ancien capitaine de marine de commerce, négociant et planteur, mort empoisonné à Tamatave en 1856, ce prince de Mahéla à Madagascar, eut pour concubine sa nièce Juliette Fiche.

De ces trois mariages sont issus :

A Désiré Marius Arnaud (1809-1865). Il émigra à Paris et épousa une Elvina, morte en 1840.

B Emilie Roux (1811-190,0). Elle épousa en 1832 Jean-Baptiste Laborde (°1805 Auch, +1878 Tananarive) personnage connu de la colonisation à Madagascar, premier consul de France en cette île, qui faisait affaire avec Joseph Lambert, celui dont nous avons amplement parlé.

Emilie sera répudiée en 1856 pour adultère ; son mari se contentait d'être l'amant de la reine Ranavalona Ière.

Leur postérité est nombreuse.

C Elisa de Lastelle (1832-1888). Eduquée au couvent des Oiseaux à Paris, elle était princesse de Mahéla, titre hérité de sa mère. D'un mariage avec Auguste Pruche, elle eut Charles (1854-1916), cardiologue, mort à Vannes (dont postérité) et Pierre (1856-1930), père d'Adolphe, médecin de marine.

Le prince Aristide Coroller

Né vers 1800, mort en 1835 à Tamatave, il semble originaire de l'île de France[13] où l'on notait en 1772 le décès d'une Louise Coroller née vers 1712, trois fois mariée (avec Toussaint Isanic, Georges Gambet puis Charles de Sainte-Foix) qui pourrait être une tante ou grand-tante.

Son père serait un Breton employé de la Compagnie des Indes Orientales, peut-être Pierre Vincent Coroller, né en 1771 à Lorient (fils de Pierre et Anne Briande Béguet) qui épousera en 1809 à Port Louis, dans l'île Maurice, Marie Thérèse Chevalier ; venu de Lorient et établi à Maurice, il aurait eu une liaison avec une dame dont les sœurs ont convolé avec les princes Fisa et Jean René Boucher[14].

Comme neveu du dernier, il hérita du titre de prince de la province des Bétunimènes.

Il fut en outre gouverneur de Tamatave et général de Radama Ier qui fut roi de Madagascar de 1810 à 1828. Sa responsabilité est directe dans l'assassinat de l'abbé de Solages[15] en 1832.

Dans sa jeunesse, il aurait été simple apprenti-orfèvre. Belle promotion!

Sources

- Archives de l'état civil de Morlaix et Plouigneau
- Ahmed-Chamanga (Mohammed) et Blanchy (Sophie) : *Mohéli, une île des Comores à La recherche de son identité*, L'Harmattan, 2000
- Blanchard (Emile) : *L'île de Madagascar,* Revue des Deux Mondes, tome 100, 1872
- Bois (Dominique) : *Tamatave, la cité des femmes*, Clio, Histoire, femmes et société, 1997
- Défense Patrimoine Réunion du 28 janvier 2012 : *Une reine oubliée par l'Histoire* (photos d'Ursule Salima, de la ferme de Cléry avec les époux Paule, du gendarme Paule avec sa fillette Louise, de la maison de Pesmes) – 974'S Blog Internet
- Grosdidier (Christophe) : *Djoumbé Fatima, reine de Mohéli*, Roman historique, L'Harmattan,2004.
- *Guide-annuaire de Madagascar 1905 : A l'usage des colons, planteurs, industriels,fonctionnaires et voyageurs*. Inclut une histoire de l'île et la liste de tous les Européens présents.
- *Le Bien public* : Journal de la Haute-Saône, du 10 août 1964
- Langlois (R.P.) : *Jomby-Soudy : scènes et récits des Iles Comores*, Paris – Albanel, 1872
- Macquaire (Jean-Louis) : Voyage à Madagascar, Paris, Dentu, 1884
- Monnier (Jehanne Emmanuelle) : *Esclaves de la canne à sucre. Engagés et planteurs à Nossi-Bé*, L'Harmattan, 2
- Nivois (Julienne) : *A Pesmes, en Franche-Comté, une Reine oubliée par l'Histoire*, Editeur Dominique Guénio
- Taniko – Site Généanet
- Vienne (Emile) : *Notice sur Mayotte et les Comores*, Paris, Alcan-Lévy, 1900
- Vinson (Auguste) : *Voyage à Madagascar au couronnement de Radama II*, Paris, Roret, 1865
- de Villars (capitaine de l'infanterie coloniale) : *Madagascar 1638-1894. Etablissement des Français dans l'île*, Paris, Fournier, 1912

http://www.7lameslamer.net/Elle-renonce-a-son-royaume-par.html

Remerciements à Jacques QUENTRIC pour les photos de Pesmes et de Cléry.

[13] Cf note 4

[14] voir supra et tableau

[15] L'abbé de Solages : Mgr Henri de Solages (Gabriel-Henri-Jérôme, comte de Solages de Robal), né le 21 août 1786 à Rabastens et mort le 8 décembre 1832 à Andevoranto à Madagascar, est un missionnaire français, considéré comme un martyr chrétien de Madagascar. Vicaire général de Pamiers, il rêve d'évangéliser les îles du Pacifique, déjà ouvertes aux missions protestantes anglaises, en y implantant la foi catholique.Nommé par Rome, il devient préfet apostolique de Bourbon, de Madagascar et de l'Océanie en 1829. Emprisonné sur ordre de la reine Ranavalona Ie, il meurt privé de nourriture en 1832.

Les Le Gall, presseurs, mareyeurs, conserveurs : une histoire cornouaillaise (1811-2011) 2e partie

par Jean-François LE GALL, CGF n° 7498

Les Le Gall-Laurent.

Nous dénommons ainsi la lignée issue de Jean-Louis Le Gall (1818-1889) et de Catherine Laurent (1830-1925), mariés en 1848. Jean-Louis et Catherine ont treize enfants, dont six garçons avec descendance. Ces six garçons exercent tous dans le négoce du poisson.

Jean-Louis est tonnelier, presseur, patron de chaloupes, puis mareyeur-expéditeur. Son implantation au Guilvinec, concrétisée en 1879 par l'achat d'une partie des Pêcheries Pichot, est dans l'ordre des choses.

Les premiers mareyeurs douarnenistes (tous cousins : les Auffret, Bossennec, Quinquis, Le Gall) sont présents au Guilvinec de 1865 à 1905, pour la grande période du maquereau de dérive (initiée par les marins douarnenistes). En 1880, ce sont plus de deux cents bateaux, soit mille cinq cents marins, qui livrent de mars à juin leur pêche quotidienne aux mareyeurs. Ceux-ci les conditionnent en paniers d'osier ou en coffres en bois, puis les dirigent en charrettes vers les trains de Quimper, puis de Pont-l'Abbé.

Les enfants Le Gall-Laurent :

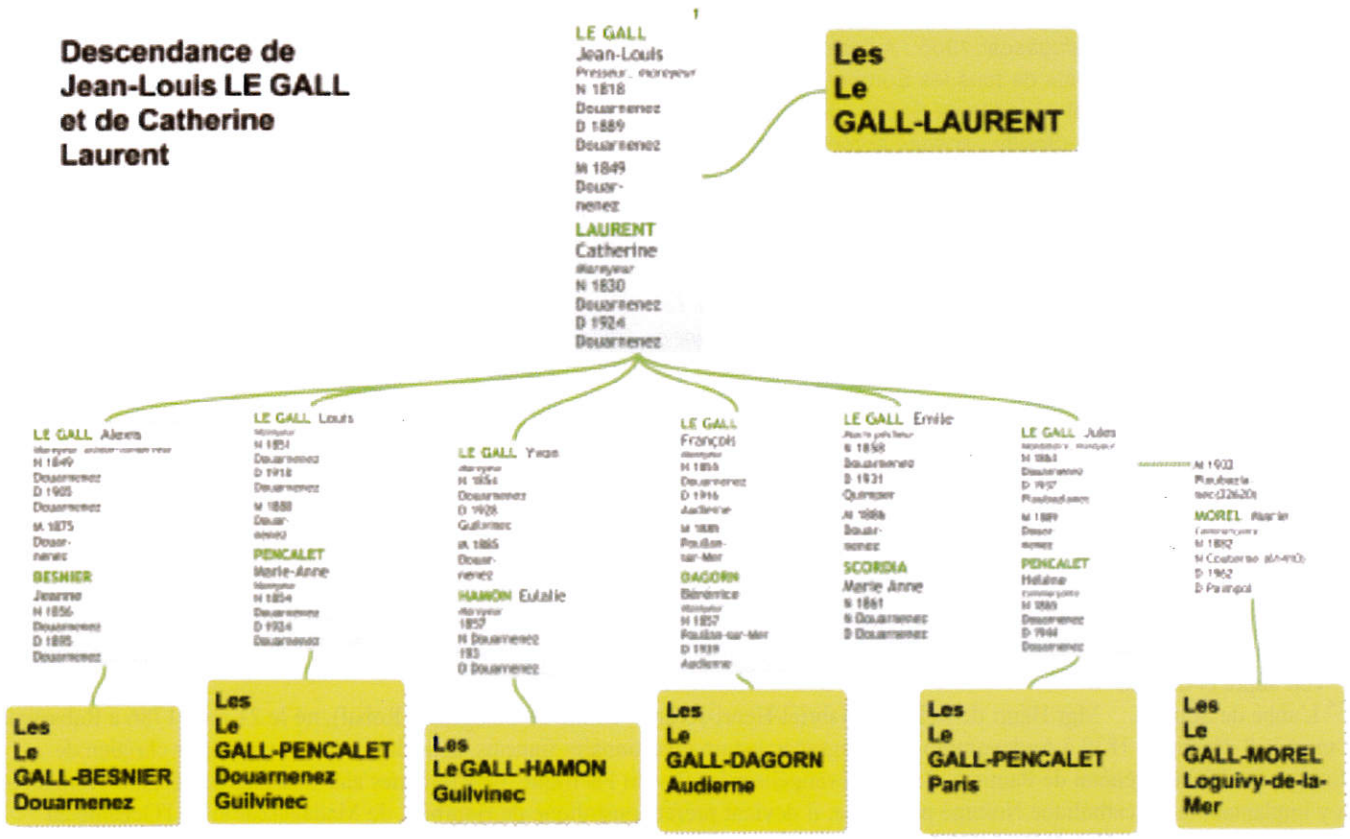
C'est d'abord l'aîné, Alexis, qui entre après son service d'état dans l'affaire familiale. Ses frères cadets sont tous un temps patron de pêche, puis quittent le bateau tour à tour. Ils s'installent mareyeurs à Douarnenez, à Audierne, au Guilvinec ou à Paris.

L'aîné, Alexis le Gall (1849-1905), est mareyeur puis conserveur.

Alexis épouse Marie-Jeanne Besnier (fille d'Isidore Besnier, tonnelier, mareyeur puis conserveur à Douarnenez). (Les Besnier : famille originaire d'Avranches au XVIIIe siè-

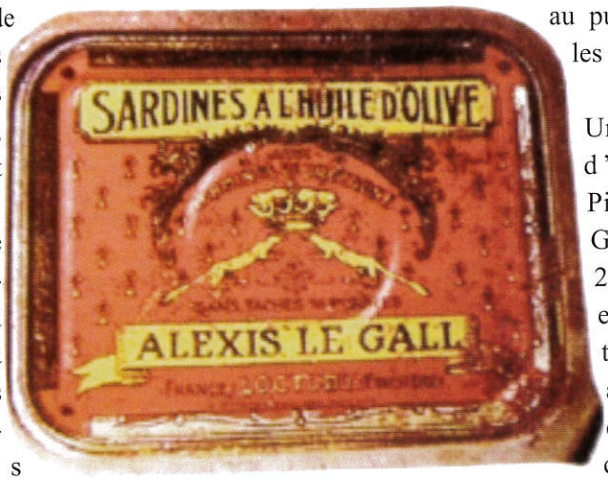


Alexis Le Gall
et son épouse Jeanne Besnier



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

cle, s'installe dans le sud-Finistère à la fin du XVIIIe siècle, puis s'allie à des propriétaires de Ploaré (les familles Guéguen, Renot, et Parmentier).



Il collabore avec son beau-père et son beau-frère à la gestion des usines douarnenistes Pennamen-Besnier (1879), puis d'une nouvelle usine Alexis Le Gall-Besnier (rue Grivart), qu'il rachète à sa belle-famille pour ses enfants en 1897, et qu'il gère un temps avec son cousin par alliance Hyacinthe Parmentier. L'usine est vendue en 1917 par ses enfants aux associés Chancerelle-Guy (par la suite usine Désiré Guy).

Son fils aîné est également conserveur : Alexis Le Gall, fils (1880-1969).

En 1917, Alexis Le Gall fils achète avec son épouse Alice Bouville (d'une famille de mandataires en poissons parisiens, anciennement famille de chasse-marée berckois aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles), la conserverie Vallière des Fillières à Loctudy.

Ils exploitent les marques "Aux hermines de Bretagne : sans taches, ni piqûres" (sardines sans arêtes, maquereaux et sardines marinés au vin blanc, langoustines au naturel), et celle dite "Ancienne Maison Besnier", fondée en 1879.

Ils obtiennent des médailles Or, Argent et Bronze : Londres 1989, Bruxelles 1898, Paris 1898, Rome 1899, Paris 1900, Lille 1902, Marseille 1903.

Cette conserverie, la seule de Loctudy, fonctionne jusqu'en 1954. Pendant une vingtaine d'années après sa fermeture (1970-1990), elle ouvre au public pour les visites.

Un fils d'Alexis, Pierre Le Gall (1920-2010), exerce toute son activité chez le conserveur Cassegrain.

Il est, jusqu'aux années 1980, directeur de l'usine "Cassegrain" de Saint-Guénolé-Penmarc'h.



Séchage de la sardine
dans la cour de la conserverie Alexis Le Gall à Loctudy

Un frère d'Alexis, Isidore Le Gall (1889-1961), est mandataire aux Halles Centrales de Paris, à la suite de son mariage en 1920 avec Marie Deguine (fille de mandataires parisiens, cousine d'Alice Bouville). (Maison "Le Gall-Courage").

Un autre frère d'Alexis, François Le Gall (1886-1965) assure la charge de greffier de Justice de Paix à Pont-l'Abbé.

Deux de ses sœurs sont hôtelières :

- Anna Le Gall (1881-1959), épouse de Jean-René Lelgouach, maître d'hôtel, propriétaires du "Grand-Hôtel des Sables-Blancs" à Tréboul. Descendance "Martin".

- Jeanne Le Gall (1883-1968), épouse Sohm, hôtelière à Châtel-Guyon.

Sa dernière sœur, Alexia (1891-1980), épouse son petit cousin Henri Le Gall (Le Gall-Sauvage).

Les autres fils Le Gall- Laurent :

1. Louis Le Gall (1851-1918). Les Le Gall-Pencalet.

Il épouse Marie-Anne Pencalet. (Les Pencalet : famille de marins-pêcheurs douarnenistes, qui ont marqué la vie économique et sociale du port, dont deux maires à Douarnenez dans la première partie du XXe siècle, François (de 1906 à 1909), frère de Marie-Anne et Joseph (en 1944-45) son neveu.)

Les Le Gall-Pencalet sont mareyeurs à Douarnenez, et au Guilvinec (1880), puis ils développent avec l'aide de leurs fils, à partir des années 1906, d'autres établissements, soit saisonniers (Honfleur, le Havre, Doëlan, Le Croisic), soit permanent (Piriac-sur-Mer).

La génération suivante, celle de leurs cinq garçons (il y a aussi trois filles), est en partie sacrifiée lors du conflit de 1914-1918 et ses conséquences : décès au champ d'honneur de Jules (1915), et de François (1916), puis des autres fils des suites de la guerre, Louis fils (1917), Joseph (1926), et Emmanuel (1936).

Ces nombreuses pertes sont en partie compensées par une reprise en main des entreprises et ateliers de marée par des veuves courageuses :

- Mme Vve François Le Gall, née Le Friant (1889-1974) : Ets Le Gall-Friant en 1925.

- Mme Vve Emmanuel Le Gall, née Marot (1899-1970) : Ets Mme Emmanuel Le Gall à partir de 1936.

Les enfants Le Gall-Pencalet :

• Louis Le Gall (1879-1917), épouse Anna Stéphan, du Guilvinec (Les Stéphan : famille de mareyeurs et conserveurs au Guilvinec, alliée à la famille Pierre). Louis Le Gall est à

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

l'origine du syndicat des mareyeurs du Finistère, qu'il crée en 1907. Il en est le président, jusqu'à la fusion de ce syndicat avec celui de Bretagne en 1910.

• François Le Gall (1884-1916), mareyeur-expéditeur, épouse en 1911 Pauline Le Friant (1889-1974) et crée la maison "Le Gall-Friant", à Douarnenez. Ils ont deux enfants, François et Julia.

François Le Gall "fils" (1914-1985), avec son épouse Henriette Pencalet (1919-2004), puis leurs enfants Robert et son épouse Marie-Françoise, et Nicole développent l'affaire de mareyage à Douarnenez (Le Gall-Friant et Sodomarée) et à Lorient (Société Lorientaise de Mareyage). Les maisons ferment en 1988.

Julia Le Gall (1917-2008), épouse Rémy Badiola (1912-1990), mareyeur, puis conserveur (Sté Badiola-Rodrigo, puis Sté Rémy et Cie) et armateur à Saint-Jean-de-Luz.

• Eulalie Le Gall (1886-1965), épouse Yves Daden, commerçant. Leur fille Yvonne (1919-1996), se marie à Louis Urvois de la fratrie des Urvois-Berre, mareyeurs à Douarnenez.

• Marie-Josèphe Le Gall (1892 - 1980) épouse Jean-Louis Hénaff, de Pouldreuzic (inventeur du premier pâté de porc "Hénaff", cheville ouvrière de l'entreprise pendant le conflit 1914-1918, co-gérant avec ses frères de l'usine de Poulgoazec, il quitte la société familiale en 1926).

Leur fils Alain et son épouse Maria Hascoët (d'une famille de langoustiers douarnenistes) développent une affaire d'expédition de crustacés à Douarnenez.

Maria cesse son activité au début des années 1990.



Le Gall - Pencalet :
activités saisonnières (travail du hareng) au Havre en 1910

• Joseph Le Gall (1892-1926), mareyeur-expéditeur à Douarnenez, épouse en 1922 Henriette Marot.

• Emmanuel Le Gall (1897-1936), épouse en 1928 Henriette Marot, sa belle-sœur (veuve de Joseph, ci-dessus).

Il est mareyeur-expéditeur au Guilvinec, puis à Douarnenez.

L'affaire de crustacés est reprise à son décès en 1936 par son épouse, puis au cours des années 1960 par sa fille Emmanuelle.

En 1970, Emmanuelle Le Gall (1927-2008) prend la direction de la commercialisation de la société "France-Langouste" (Affaire Gwen-Aël Bolloré). L'affaire est vendue en 1975.

• Marie-Anne Le Gall (1902 - 1984), épouse en 1924 son petit-cousin Marcel Laurent (+1944), mareyeur-expéditeur à Douarnenez.

Leur fils Marcel, puis leur petit-fils Michel poursuivent une activité de mareyeurs-ambulants.

2. Yves Le Gall (1854-1928). Les Le Gall-Hamon.

Mareyeur-expéditeur au Guilvinec. Maison "Le Gall-Hamon". Il épouse en 1885 Eulalie Hamon, de Douarnenez (les Hamon sont une famille de voituriers et de transporteurs).

Il est conseiller municipal du Guilvinec à partir de 1894, premier-adjoint de 1896 à 1903, puis maire du Guilvinec en 1903 et 1904.

Propriétaire, à la suite de sa cousine Marie Auffret-Toulemont-Fabre, du vivier Pichot et, sans descendance, il le transmet à son neveu Emmanuel Le Gall.

Le vivier est exproprié en 1953.



Emmanuel Le Gall,
expéditeur de crustacés, en 1930.



3. François Le Gall (1855- 1916). Les Le Gall-Dagorn.

Mareyeur à Audierne (maison "Gall-Dagorn"), il épouse en 1885 Bérénice Dagorn, de Tréboul. (Les Dagorn, famille de marins-pêcheurs et de commerçants de Tréboul).

Le couple a trois garçons, dont :

• Alexis (1891-1922), mareyeur-expéditeur à Audierne, époux de Anne Kérisit (veuve, Anne Kérisit épouse en secondes noces Yves Hénaff, frère de Jean-Louis, de Pouldreuzic). Les Kérisit sont une famille de négociants en gros à Audierne (combustibles, vins et assurances).

• François (1888-1938), mareyeur-expéditeur à Audierne, épouse Marie Kérisit (sœur d'Anne).

Leur affaire de mareyage est fortement développée à partir de 1948 par leur fils Jacques, qui devient premier expéditeur de France en crustacés de 1980 à 1990 jusqu'à la cession de l'affaire au Groupe Bonduelle-Lemestre.

Jacques Le Gall est le fondateur de la S.A. "Les Viviers d'Audierne" en 1967, après le rachat des anciens viviers De Stoop, puis de l'ancienne conserverie Pierre au Raoulic, sur le site de laquelle il crée de nouveaux viviers et des magasins d'exploitation.

Depuis 1899, la famille Le Gall-Dagorn est propriétaire des viviers à crustacés de Pors-Tarz (elle le sera jusqu'en 1986, soit 87 ans). Trois générations de Le Gall-Dagorn les utilisent, et ces viviers sont un élément majeur de leur histoire. Les le Gall-Dagorn les transforment, les agrandissent et y installent à demeure une famille de gardiens. Pors-Tarz est un abri naturel exposé aux vents de suroît, situé sur la commune de Primelin aux issues du village de Kerhors. Le vivier utilise une première crique naturelle transformée en bassins, qui est mise en communication par la suite avec une grotte naturelle dans les années 1920.



Le site naturel de Pors Tarz en Primelin

4. Emile Le Gall (1858-1931)

Collaborateur de ses parents à Douarnenez, puis de ses frères à Audierne et au Guilvinec, il épouse en 1886 Marie-Anne Scordia.

5. Jules Le Gall (1863-1932)

Mandataire aux Halles Centrales de Paris dès 1890, il épouse en premières noces Hélène Pencalet (sœur de Marie-Anne Pencalet, épouse de Louis).

Avec sa seconde épouse Marie-Louise Morel, il crée peu après 1910 à Loguivy-de-la-Mer, une affaire de mareyage, puis une poissonnerie à Paimpol.

Ces deux affaires ont été reprises par sa fille Marie-Louise Le Saulnier, puis par son petit-fils Yves Le Saulnier. Elles sont aujourd'hui dirigées par Nicolas, fils d'Yves.



Leurs engagements municipaux

Leur activité marchande a sans aucun doute conforté les opinions politiques des Le Gall des premières générations.

Mais c'est certainement leurs opinions reli-gieuses qui les ont amenés à faire partie, pendant les périodes de crises religieuses et sociales de la fin du XIX^{e} et du début du XX^{e} siècle, de municipalités jugées "réactionnaires" par les collaborateurs des préfets.

Ces engagements concernent plus particulièrement :

- Julien le Gall : conseiller municipal de Douarnenez de 1831 à 1837.
- Ses fils Yves Le Gall et Jean-Louis Le Gall, mais sur des temps plus limités.

De 1880 à 1920, pour la "troisième génération" :

- à Douarnenez : Alexis le Gall (deux mandats de conseillers : 1888 et 1892), Louis Le Gall (4 mandats de conseillers : 1896, 1900, 1904, 1912) Il refuse le mandat de deuxième adjoint en 1896, et est présent au conseil municipal jusqu'à son décès en 1918, sauf pendant les années d'alternance socialiste. Il était d'ailleurs le doyen du conseil en 1918.
- A Audierne : Gustave Le Gall, conseiller de 1884 à 1892. François Le Gall, conseiller (six mandats : 1892, 1896, 1900, 1904, 1906, 1912), et son fils François (un mandat : 1921).
- Au Guilvinec : Yvon Le Gall (trois mandats : 1896, 1900, 1903, premier adjoint depuis 1896, et maire en 1903 et 1904).

Leur patriotisme

Un autre sentiment domine chez eux, très partagé dans toute la population, c'est leur patriotisme français.

Pendant la Grande Guerre, tous auront des attitudes courageuses. Les plus jeunes devancent l'appel (Jules et Emmanuel Le Gall, des Le Gall-Pencalet).

Leur courrier de guerre indique leur volonté de revanche, d'en découdre avec l'ennemi, leur assurance de combattre pour la civilisation contre la barbarie. Leur lecture est parfois difficile pour un lecteur d'aujourd'hui, tant cette guerre nous paraît infondée.

Les dégâts sont considérables : parmi les combattants, beaucoup y laissent la vie, reviennent malades, ou sont moralement chamboulés pour le restant de leur vie. Très peu en sortent indemnes, et c'est toute une génération qui en est affectée.

Leurs fils manifestent un patriotisme tout aussi marqué lors du second conflit mondial de 1939 à 1945, notamment chez les plus jeunes, ceux qui n'ont pas été mobilisés en septembre 1939, et qui se sont révoltés face à l'invasion allemande, et à l'occupation du pays.

- C'est le patriotisme des deux aînés des "Gall-Dagorn" : Jacques et Alexis, âgés respectivement de dix-huit et seize ans, qui le 20 juin 1940, quittent par bateau Audierne, entraînant de nombreux amis, et s'engagent dès leur arrivée en Angleterre auprès du général de Gaulle. Pendant quatre années, ils mènent une guerre valeureuse aux côtés des combattants des Forces de la France Libre, Jacques comme officier sous-marinier est en 1945, le plus jeune commandant français d'un sous-marin, Alexis, comme sous-officier d'infanterie, participe aux campagnes d'Afrique, d'Italie et de France.

- Et c'est celui d'autres cousins : Alain Hénaff, qui rejoint la 2e DB du général Leclerc, en Lybie, en Tunisie, participe à la libération de Paris, de Strasbourg et atteint Berchtesgaden, et René de la Villefromoy, qui participe au débarquement des troupes alliées en Italie et en Provence.

Leur caractère

Il est impossible de traduire en quelques lignes le caractère des "Le Gall". Pour ma part, je ne peux évoquer que les derniers Le Gall-Laurent que j'ai connus ou dont on m'a parlé.

Ce qui me frappe le plus, c'est leur convivialité, leur sens du contact, leur plaisir de se retrouver entre amis et en famille.

Somme toute, un caractère assez à l'unisson avec le monde maritime environnant, réputé franc, direct et joyeux.

Les hommes aiment à se retrouver entre eux (collègues, amis), et ne rechignent pas à faire la fête. Cette tendance était encore nette, surtout chez les mareyeurs à quelques exceptions près, jusqu'aux années 1960-1970. Leurs déplacements fréquents dans les ports extérieurs favorisaient ces habitudes.

Les femmes avaient pris l'habitude, sans doute depuis l'origine, de s'intéresser à la gestion des affaires. Ce sont souvent elles les vraies commerçantes et les gestionnaires. Tous les témoignages concordent sur leur autorité, leur sens des affaires, mais tous signalent aussi leur hospitalité, leur générosité.

Généralement, ce sont des mères ou des grand-mères dont on se souvient le plus : Louise Sauvage, Marie-Anne Le Gall, Catherine Laurent, Marie-Anne Pencalet, Bérénice Dagorn, Jeanne Le Gall-Rio, Pauline Le Friant, Alice Bouville etc. Toutes sont évoquées avec respect, et toutes sont reconnues comme de vraies chefs de famille, influentes et efficaces.

Pourquoi ce relatif oubli des pères ? Est-ce un phénomène propre au monde maritime breton ?

Pourtant cette continuité d'une même activité familiale sur plus de deux siècles, n'a pu se faire sans leur active contribution.



Réunion de mareyeurs dans les années 1980

Jean-François Le GALL

Sources :

" *Les Le Gall, presseurs, mareyeurs, conserveurs. Une histoire cornouaillaise. 1811-2011"*, chronique familiale éditée à titre privé par l'auteur en 2011. (A4, 362 pages, 70 pages d'illustrations).

Toutes les sources consultées sont publiées dans cette "chronique".

Le terrier de la Commanderie de La Feuillée de 1730 pour la trève de Lanneanou

par Yves SAINT-JALM, CGF n° 13542.

"En la paroisse de Plouigneau est la trève de Lannéanou, dont Monsieur le Commandeur est aussi Seigneur et seul préminancier et il y a deux villages, l'un au bourg de Lannéanou et l'autre appelé le Cleuscoat qui composent huit quévaises".

En 1730, le chevalier Ours-Victor de Tambonneau, alors commandeur de la commanderie de la Feuillée et de ses dépendances[1] de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, fit renouveler le papier terrier décrivant les biens et héritages de sa commanderie. Ce renouvellement est décrit comme nécessaire pour respecter les statuts de l'ordre.

Pour parvenir à cette fin, la chancellerie de la province de Bretagne lui fit parvenir des lettres royales en date du 8 mars 1730 qui lui permettent d'effectuer les procédures nécessaires.

A la suite de quoi le terrier fut réalisé de manière particulièrement soignée.

On analysera dans cet article les cent treize pages de ce document qui décrivent les possessions de la commanderie en la trève de Lannéanou[2].

Pour cette trève,
le terrier se compose :

- d'une copie du bail général délivré le 17 juillet 1729 par la commanderie de la Feuillée aux tenanciers des quévaises[3] de Lannéanou.
- du procès-verbal d'arpentement de l'église de Lannéanou et du moulin de Cleuscoat[4], tous deux sur le territoire de la commanderie.
- de la copie de huit aveux déclarés par les tenanciers des huit quévaises de la commanderie établies en Lannéanou.

La trève de Lannéanou

La trève de Lannéanou[5] est avant 1790 une subdivision de la paroisse de Plouigneau, qui dépendait de l'évêché de Tréguier. Géographiquement, elle présente grossièrement la forme d'un parallélépipède allongé dans la direction nord-sud sur sept kilomètres environ pour une largeur moyenne de 2,5 kilomètres dans la direction est-ouest. Elle est entourée au nord du reste de la paroisse de Plouigneau, à l'est de celle de Botsorhel, au sud de celle de Scrignac et à l'ouest de celle de Plougonven.

Comme Scrignac se trouve en Cornouaille, la limite sud de la trève est aussi la limite entre le Trégor, dont Lannéanou fait partie, et la Cornouaille.

Sa superficie est de mille six cent dix-sept hectares. Son point le plus élevé, d'une altitude de deux cent quatre-vint cinq mètres près du bourg de



Eglise de Lanneanou
Photo Jean François Pellan

[1] Commandeur de la commanderie de "La Feuillée, Le Palacret, Ponsmelvé, Maël et Louch, Quimper, Croisty, Favoët, St Jean Balasnan, Plelo, Boqueho", et autres membres en dépendant est le titre que l'on rencontre dans le terrier.

[2] Un exemplaire de ce terrier est aux AD29 – Sous série 41H

[3] quévaise : Institution médiévale de droit privé qui s'est appliquée à certaines terres dépendant de deux ordres religieux (Les Cisterciens pour les abbayes de Bégard et du Relecq en Plounéour Ménez et les Hospitaliers de St Jean de Jérusalem dit Ordre de Malte pour La Feuillée) Le quévaisier recevait une maison et un courtil avec une pièce de terre d'environ un journal (environ 1/2 ha, qui pouvait donc être travaillée dans une journée) Toute la terre autour des exploitations était travaillée par les quévaisiers et restait disponible pour de nouveaux arrivants. Les habitants pouvaient y mener paître leur bétail, écobuer les terres et y faire récolte de céréales. Ils devaient une dîme à l'Abbaye. (Voir *LE LIEN* n° 35, page 20 et *LE LIEN* n° 51, pages 26 et suivantes pour de plus amples renseignements).

[4] Aujourd'hui Cleuncoat ; avant la Révolution le village s'appelait Cleuscoat ou Cleuzcoat.

[5] L'actuelle commune de Lannéanou, arrondissement de Morlaix, département du Finistère a exactement les mêmes limites que l'ancienne trève d'avant la Révolution.

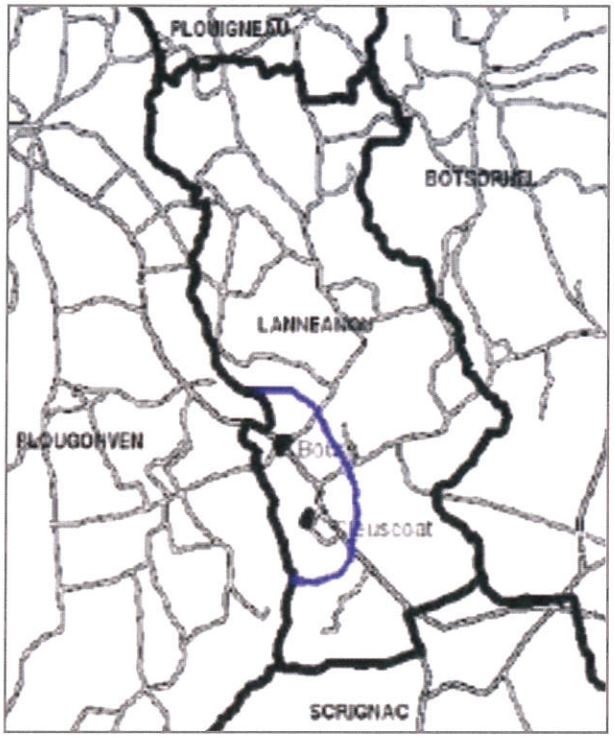
© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

Lannéanou, constitue en fait l'extrémité orientale des Monts d'Arrée. Son point le plus bas, à 115 mètres, se trouve à la limite nord-ouest du territoire vers Plouigneau et Plougonven.

Sa population en 1730 peut être estimée à six cent trente habitants[6], avec toutefois une incertitude importante. Celle-ci est très majoritairement rurale.

On y trouve deux villages : le bourg de Lannéanou et Cleuscoat, et de nombreux hameaux disséminés sur tout le territoire.

L'église tréviale se trouve au bourg. Il y a aussi trois manoirs, deux ou trois chapelles et sept moulins.



Plan de la trève de Lannéanou avec délimitation approximative du domaine des Hospitaliers (trait bleu).

Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Lannéanou

Le domaine des Hospitaliers est regroupé autour du bourg de Lannéanou et du village de Cleuscoat au sud-ouest de la trève (voir carte ci-contre).

C'est un territoire allongé du nord au sud sur deux kilomètres environ, le long de la limite entre Lannéanou et Plougonven, et d'une largeur moyenne de six cents mètres. Sa superficie peut être estimée à cent vingt hectares à peu près, soit moins de 8 % du territoire de la trève. L'altitude y est pratiquement partout supérieure à deux cent cinquante mètres.

Le domaine des Hospitaliers est entouré d'un certain nombre de hameaux qui abritent au XVIII[e] siècle des domaines congéables[7].

On trouve côté Lannéanou du nord au sud : Caout, Lohennec, Kerfoguel, Porsguien, la Villeneuve, Le Quistillic, et Grand Hugen, et du côté Plougonven, toujours du nord au sud : Toulivinen, Pen-ar-Stang, Goasven et Kerbiguet.

Le bourg de Lannéanou est à l'écart des grandes voies de communication de l'époque. Toutefois, plusieurs chemins, qualifiés de "grands chemins", traversent le domaine des Hospitaliers. Le plus important est celui qui part du bourg de Lannéanou en direction de Morlaix au nord-ouest. Il se prolonge au sud du bourg vers Callac et Carhaix. Un autre chemin part en direction de Guerlesquin à l'est et deux autres de moindre importance partent du bourg, l'un au nord vers Plouigneau et l'autre au sud-est vers Le Relecq.

Ce domaine était rattaché au membre le plus proche de la commanderie, c'est-à-dire à La Feuillée elle-même.

L'organisation du domaine des Hospitaliers

Le domaine de la commanderie en Lannéanou est relativement restreint et il n'y a été établi que huit quévaises, dont trois sont situées au bourg de Lannéanou et cinq au village de Cleuscoat. Ces quévaises sont qualifiées aussi de convenants[8], au même titre que les domaines congéables.

En voici la liste :

Lannéanou
- Convenant Le Fol
- Convenant Morvan
- Convenant An Suillet

Cleuscoat
- Convenant Guillaume Prigent
- Convenant An Goff
- Convenant Marzin
- Convenant Colec
- Convenant Christien Thomas

Ces convenants sont dits : *"tenus roturièment sous la Seigneurie et Commanderie de La Feuillée à titre et usement[9] de quévaise".*

Les treize articles de cet usement sont rappelés dans le terrier :

---

[6] Les données disponibles indiquent pour Lannéanou une population d'environ 700 habitants en 1800. La population de cette partie du Trégor a augmenté lentement et irrégulièrement au cours du XVIII[e] siècle, ce que confirme l'évolution du nombre d'actes dans les registres paroissiaux. L'estimation de la population à des dates plus anciennes reste aléatoire.

[7] domaine congéable : Institution juridique bretonne. La propriété (qui peut s'appeler tenure, tènement, domaine ou encore convenant) est alors partagée entre le propriétaire du fonds dénommé "le foncier" ou "le seigneur foncier" qui conserve la propriété du sol nu, de certains arbres etc… et un locataire "dénommé soit ténuyer, ou tenancier, ou domanier, ou convenancier ou édifier ou colon", qui va être propriétaire des édifices et superficies dénommés sous le terme de "droits réparatoires" à charge de payer une redevance convenancière. Le seigneur foncier peut congédier l'exploitant mais il doit lui rembourser la valeur des édifices à sa sortie des lieux. (voir *LE LIEN* n° 35 page 20 et *LE LIEN* n° 88 page 17 à 25 avec un exemple de bail commenté).

[8] convenant : Exploitation agricole dans le mode de faire valoir du domaine congéable propre à certains terroirs breton. (analogue à ferme pour le fermage ou métairie pour le métayage).

[9] usement : usage

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

Article premier

En quévaise, l'homme quevaisier ne peut tenir plus d'un convenant sous même Seigneur sans le consentement express du Seigneur, au défaut duquel consentement l'acceptation de la seconde fait tomber la première en commise[10] *au profit du Seigneur qui en peut disposer à sa volonté.*

Article second

Le détenteur est tenu d'occuper actuellement et en personne la tenue en quévaise et la mettre en deub[11] *état tant à l'égard des terres qu'édifices et si par an et jour il la laisse et cesse d'y demeurer, il en demeure privé et peut le Seigneur en disposer.*

Article trois

La tenue en quévaise ne se peut partager, prendre, échanger, engager ni hypothéquer par le quévaisier sans l'express consentement du Seigneur à peine de privation et commise au profit du Seigneur.

Article quatre

Au seigneur consentant à la vente est deub le quart denier du prix pour reconnaissance.

Article cinq

Le tenancier est tenu d'ensemencer et de labourer chaque année le tiers des terres chaudes de sa tenue afin que le Seigneur ne demeure privé de ses droits de gerbe et de champart[12]*, avant la perception desquelles faite par le Seigneur, le quévaisier ne peut rien transporter ni enlever.*

Article six

L'homme laissant plusieurs enfants légitimes, le dernier des mâles succède seul au tout de la tenue à l'exclusion des autres ; et au défaut des mâles, la dernière des filles sans que les autres puissent prétendre aucune récompense.

Article sept

Et le décès du détenteur arrivé sans hoir[13] *de corps, la tenue retourne en entier au Seigneur à l'exclusion de tous les collatéraux soit paternels ou maternels.*

Article huit

En quévaise n'y a douaire ni retrait lignager[14].

Article neuf

Le tenancier jouit des émondes des arbres qui sont par les fossés de la tenue, mais ne peut couper bois par pied à peine d'amende et dommages et intérêt, outre la valeur du bois coupé.

Article dix

Tous quévaisiers sont tenus de suivre cour et moulin, bailler aveu, payant pour droit de moust la seizième partie des blés.

Article onze

Sont tenus aux corvées pour faner, charroyer et loger les foins, plus au saulnage ou brois de sel, et au charroi des vins, blés et bois du Commandeur.

Article douze

Semblablement au charroi des matériaux nécessaires pour la réédification des églises, chapelles, maisons, chaussées et moulins de ladite Seigneurie et Commanderie de La Feuillée.

Article treize

Le droit de dixième se prend sur tous les blés qui croissent dans la tenue desdites tenues quevaisières et se lève à raison de la six et septième gerbe, c'est-à-dire de vingt trois.

Cet usement est identique à ceux que l'on trouve sur les domaines des abbayes de Bégard et du Relecq et toutes les commanderies des Hospitaliers en Basse-Bretagne.

Toutefois, aucun des huit convenants cités ne fait l'objet d'un bail particulier. Au contraire, les fermiers généraux de la commanderie concluent le 17 juillet 1729, entre eux et la collectivité des tenanciers, un bail général englobant toutes les quévaises.

La collectivité en question est alors représentée par neuf ménagers[15] habitants du bourg de Lannéanou et de Cleuscoat qui s'engagent sur les conditions du bail pour eux et tous leurs consorts.

Ce bail est conclu pour neuf ans (du 1er mai 1730 au 30 avril 1739), la rente annuelle est de douze sols neuf deniers, seize boisseaux d'avoine, huit poules et une livre de cire, qui sont en fait réglés par une somme forfaitaire de vingt-huit livres quinze sols.

Les droits de dîme (sixième et septième gerbe), terrage et champart sont eux réglés par une somme forfaitaire de soixante-douze livres, et enfin la rente sur le moulin par la somme de vingt livres. Soit un total de 120 livres 15 sols payables au terme de la Saint-Michel chaque année.

Les quévaisiers de Lannéanou avaient assez peu de relations avec l'ordre lui-même en 1730. Celles-ci se faisaient au travers de deux institutions déléguées : la ferme générale et la juridiction seigneuriale de la commanderie, établie au bourg de La Feuillée.

L'ensemble des droits perçus par la commanderie et toutes ses dépendances sur leurs possessions étaient affermés en un tout au XVIII[e].

Le terrier nous apprend qu'en 1730, Jacques Hamon, sieur de Kernissan, et son fils Jacques Hyacinthe Joseph Hamon, sieur de Porville, demeurant à Guingamp, sont associés avec Yves Steunou, sieur de Kerhorou, demeurant à Maël-Pestivien, comme fermiers généraux de la commanderie de La Feuillée. Ce

---

10 en commise : dans les mains de

11 deub : dû (orthographe de l'époque)

12 champart : Redevance en nature sur la récolte.

13 hoir : héritier ; sans hoirs de corps = sans descendants

14 retrait lignager : Reprise d'un fief par des parents du vassal qui l'a vendu, moyennant le versement d'une indemnité qui couvre le prix et les loyaux coûts. Le retrait lignager prime sur le retrait féodal (voir ce mot)

15 Guillaume Bodros, François Le Touche, Jean Le Saout, Guillaume Prigent, Jean Le Goff, Jacques Le Goff, François Corvez, Joseph Rousseau et Maurice Jégou. En fait François Le Touche n'habite pas Lannéanou mais Scrignac.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

sont eux qui signent au nom de la commanderie le bail général des quévaises dont il est question ci-dessus.

Les fermiers généraux concluent aussi les contrats de vente des droits échus à la commanderie suite au décès d'un quévaisier sans héritier direct.

Un certain nombre de ces contrats sont mentionnés dans le terrier. Par contre, on n'y trouve pas d'informations sur l'organisation de cette ferme générale au regard de la perception des droits dus par les quévaisiers à la commanderie.

La juridiction de La Feuillée était une juridiction seigneuriale ayant droit de haute, moyenne et basse justice sur les domaines de la commanderie rattachés au membre de La Feuillée et par conséquent sur le domaine de Lannéanou. Elle avait son siège au bourg de La Feuillée et était organisée comme une cour seigneuriale classique.

En 1730, Jean de Kernezne en est le sénéchal, Robert Bunel le procureur fiscal, G. Le Moign le greffier et Jean Bernard Madeline commis juré au greffe. Leurs noms sont mentionnés dans tous les aveux ainsi que ceux de plusieurs notaires : Le Teurtroys, Beaulieu, Hamon, etc. devant qui sont passés les actes cités dans le terrier.

La juridiction maintient à demeure un notaire dans son domaine de Lannéanou : il s'agit de Louis Laurent, habitant le bourg de Lannéanou qui est parfois qualifié de sergent de la commanderie en ce lieu.

Enfin on peut signaler que la perception des droits casuels[16] dus à cette juridiction faisait l'objet d'une sous-ferme, puisque l'on cite Demoiselle Marie Lamoureux comme sous-fermière de ces droits en 1727.

Comme il est prévu à l'article dix de l'usement de quévaise, les tenanciers sont tenus de *"bailler aveu"* au seigneur commandeur. Les aveux relatifs aux quévaises de Lannéanou sont renouvelés de février 1729 à avril 1730, et leurs copies constituent la majeure partie du terrier concernant cette trève.

Le mécanisme de ces aveux est le suivant : le jour retenu, les détenteurs de droits sur la quévaise considérée doivent se rendre au bourg de La Feuillée, situé à vingt-cinq kilomètres de Lannéanou, munis des titres qui justifient leurs droits quand ils en ont.

Ils déclarent devant deux notaires de la juridiction, le détail de leurs possessions : maisons, cours, jardins, prés, champs et autres. Chaque parcelle est en général caractérisée par son nom, sa nature, sa surface, s'il existe des fossés ou non, et enfin par l'énumération des parcelles qui l'entourent[17]. Les maisons et bâtiments sont caractérisés par leur nom quand il existe, leurs dimensions (longueur, largeur et hauteur), le nombre et la position des portes et fenêtres, et la nature des matériaux pour le toit et parfois les murs.

Les "avouants" doivent présenter les titres (succession, acte de vente, acte de partage, etc.) justifiant leurs droits. A défaut de pouvoir exhiber un document, ce qui arrive parfois, une simple déclaration de "l'avouant" est acceptée.

Le tout est consigné dans un document qui indique les noms et qualités des "avouants", le contenu exact de la déclaration faite par chacun d'entre eux, et se termine par un engagement à respecter scrupuleusement toutes les prescriptions attachées à leurs tenues quevaisières. Comme les "avouants" sont illettrés pour la presque totalité d'entre eux[18], des habitants de La Feuillée sachant le faire sont requis de signer à leur place.

Ces aveux ont la particularité d'utiliser presque exclusivement des termes qui sont normalement relatifs à la notion de propriété. En effet, les biens décrits sont déclarés "appartenir à" ou "être possédés par les dits "avouants".

De plus les transactions entre particuliers, ou entre ceux-ci et la commanderie sont constamment qualifiées d' "acquisition " ou d' "acquêt" ou de "vente", et les mêmes termes sont utilisés pour désigner les contrats devant notaire leur correspondant.

Pourtant au regard du droit, les quévaisiers ne sont propriétaires ni du fond ni des surfaces, car l'usement de quévaise s'apparente plutôt à une location d'un bien foncier pour une longue durée, non révocable par le propriétaire tant qu'il existe des héritiers directs. Néanmoins, le vocabulaire utilisé dans ce terrier pour le domaine de Lannéanou démontre qu'à la période considérée, une assimilation entre quévaise et domaine congéable est admise par tous, notaires et tenanciers, en matière de propriété.

Rappelons que pour le domaine congéable, la propriété est divisée entre le foncier, propriétaire du fond et le domanier[19], propriétaire des édifices et surfaces, le foncier ayant la possibilité de donner congé au domanier contre remboursement de ses droits.

En quelque sorte, en 1730, les quévaisiers de Lannéanou sont de facto assimilés à des détenteurs de droits superficiels au même titre que les domaniers, tout en restant non congéables. D'ailleurs le terme de "con-

16 casuel : Vient du latin, in casu, à l'occasion. Il désigne donc les revenus occasionnels d'une cure (offrandes ou honoraires versés par les fidèles lors de certains événements tels que mariages, funérailles, messes anniversaires, etc. ou les sommes recueillies lors des quêtes ou encore dans des troncs)

17 Par exemple : *"item un parc et pièce de terre chaude nommé Parc Hervé contenant en fond et ses fossés deux cent quarante cordées, cerné du levant sur Parc nommé Liors ar Bellec audit Guillaume Bodros, du midy sur courtil à ladite Cozic, du couchant sur parc à Alain Le Gall et du nord sur Parc ar Forn à ladite Cozic".*

18 Un seul sait signer : Yves Rivoalen.

19 domanier : Exploitant d'un bien donné à Domaine Congéable.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

venant" est utilisé indifféremment pour désigner des domaines congéables et des quévaises. Nous conserverons ici la terminologie propre du terrier, tout en gardant à l'esprit ces considérations quant à la nature exacte des possessions déclarées par les quévaisiers.

Au total, trente-quatre "avouants" se sont déplacés à la Feuillée pour faire leur déclaration. Plusieurs y sont allés deux, trois et même jusqu'à quatre fois car possédant des droits dans plusieurs quévaises. Certains se sont déplacés en leur nom propre, mais aussi au nom de droits possédés par leur femme[20] (dont ils sont déclarés procureur de droit) ou comme tuteur d'enfants mineurs. Enfin certains font leur déclaration au nom d'une indivision.

Au total, il s'avère qu'il y a au moins quarante-sept "ayant droits"[21] distincts sur le domaine des Hospitaliers de Lannéanou.

Le tableau suivant indique la situation des huit quévaises :

Convenant	Date aveu	Nombre "avouants"	"Ayant-droits"
Le Fol	13.04.1730	15	20
Morvan	03.10.1729	10	15
An Suillet	04.10.1729	7	11
Guillaume Prigent	27.07.1729	7	7
An Goff	24.09.1729	6	7
Marzin	23.07.1729	4	4
Colec	22.02.1729	5	6
Christien Thomas	22.07.1729	4	4

Cette situation est surprenante parce que l'usement de quévaise avec son droit de juveignerie[22] et l'exclusion des collatéraux de tout héritage ne devrait pas produire une telle dispersion. On peut constater toutefois que les trois premières quévaises situées au bourg de Lannéanou sont bien plus divisées que celles situées au village de Cleuscoat.

Le terrier indique le lieu de résidence de ces "avouants". Si douze d'entre eux habitent le bourg de Lannéanou et dix le village de Cleuscoat, on constate que les douze restant ne demeurent pas sur le domaine des Hospitaliers : deux habitent la paroisse de Scrignac, un celle de Plougonven, un la trève de Saint-Eutrope et les autres des convenants de Lannéanou (Keralvez, Trovoas, Lohennec, Kerforniou, Gollot, Kerven et Le Quistillic).

L'usement de quévaise fait pourtant théoriquement obligation au tenancier de demeurer sur sa tenue. Par ailleurs, treize de ces "avouants" déclarent posséder des droits dans plusieurs quévaises ce qui de nouveau n'est pas conforme à l'article premier de l'usement.

En réalité, un certain nombre de dispositions figurant dans l'usement ne sont plus du tout appliquées en pratique sur le domaine de Lannéanou en 1730, à commencer par l'exclusion des aînés de tout héritage au profit du plus jeune des mâles, puis à défaut de la plus jeune des filles. L'héritage se fait à égalité des enfants vivants, garçons et filles inclus, exactement comme sur le domaine congéable des usements de Tréguier, Cornouaille et Brouerec[23]. Seule l'exclusion des collatéraux est maintenue. Cela est d'ailleurs officialisé devant notaire puisqu'on indique à la fin du dernier aveu que : *"quoi qu'ils* [les avouants] *ayent reconnu le droit et usement de quévaise en entier, ils sont néanmoins en droit, suivant la grâce leur accordée par le sieur de Kerlin Guyet faisant pour ledit Seigneur Commandeur par acte du premier aout mil sept cent vingt et un du rapport de Chevallier notaire à Quimperlé, de partager également les successions directes de leur père et mère seulement et non les collatéraux [……..], le tout seulement pendant que ledit Seigneur Commandeur sera titulaire de ladite Commanderie de La Feuillée".*

Cette dérogation à l'usement n'est donc valable que pendant que l'actuel commandeur reste en charge. Mais on peut remarquer que le chevalier de Tambonneau a pris ses fonctions comme commandeur de La Feuillée en mai 1720 et que l'acte en question suit d'assez près son investiture.

Cela peut éventuellement être interprété comme le renouvellement d'un ou plusieurs actes identiques passés par les prédécesseurs de l'actuel commandeur, ou comme l'officialisation d'une pratique déjà bien installée. En effet, le terrier mentionne plusieurs successions faites selon le principe du partage entre enfants vivants qui sont antérieures à 1721.

Par exemple Guillaume Le Roux et sa femme Constance Pitot possèdent des droits dans la quévaise Colec. Elle décède en janvier 1712 et lui en novembre de la même année. Leurs trois enfants, François, Marguerite et Marie Le Roux se partagent alors l'héritage. Marie Le Roux vend sa part à un tiers en 1717, mais François Le Roux ainsi que Marguerite Le Roux et Guillaume Le Parc son mari sont toujours détenteurs de droits dans cette quévaise en 1730.

Les registres paroissiaux de Lannéanou sont très lacunaires avant 1693, ce qui ne permet pas de déterminer avec beaucoup d'assurance les filiations avant cette date. Toutefois

20 Quelques femmes sont toutefois allées à La Feuillée en personne, comme Françoise Cozic, qui est veuve.

21 Il est parfois difficile de connaitre le nombre exact d'enfants mineurs dans une tutelle. On a utilisé les données de la base RECIF pour tenter d'y parvenir.

22 juveignerie : ce que possède le juveigneur - le plus jeune des fils (ou par défaut, des filles) ayant une part spéciale dans certains types de successions (quévaise…)

23 Voir *LE LIEN* n° 88, page 19.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

les successions Le Touche semblent indiquer que le partage des héritages est encore plus ancien. Guillaume Le Touche, veuf de Guillemette Thomas, décède en avril 1717 et leurs quatre enfants Jeanne, Alain, Marguerite et Françoise Le Touche héritent de leurs droits principalement dans le convenant Le Fol.

Mais on constate qu'il y a aussi dans les quévaises du bourg de Lannéanou entre 1710 et 1725, des héritages concernant Alain, Jean, Anne, et Guillemette Le Touche qui sont tous de la même génération que Guillaume Le Touche. En tous cas, Guillaume et Guillemette Le Touche sont enfants d'un François Le Touche et très probablement frère et sœur. Ce dernier est sûrement décédé avant 1690. On peut donc faire l'hypothèse que des successions avec beaucoup d'enfants sur deux générations dans la famille Le Touche sont en partie responsables de la division des quévaises du bourg de Lannéanou.

Enfin Hervé Le Goff, de Cleuscoat, justifie ses droits dans la quévaise An Goff de la succession d'Hervé Le Goff son père suivant un acte de partage daté de 1661, ce qui laisse supposer qu'un partage entre successeurs est intervenu dès cette date.

Ces éléments et la division accentuée des quévaises de ce domaine, qui n'a pu s'établir que sur une assez longue période, permet d'envisager que l'héritage selon le droit du juveigneur ait pu être abandonné au moins partiellement dès le milieu du XVII^{e} siècle, dans ce domaine des Hospitaliers particulier en tout cas. A contrario, on ne peut mettre en évidence dans aucun des héritages cités, une quelconque exclusion des aînés.

L'exclusion des collatéraux reste par contre effective. Le terrier indique que Françoise Le Touche, femme d'Hervé Pezron décède "sans hoir de corps" à Botsorhel le 31 mars 1729.

Ses droits dans la quévaise Morvan (provenant de la succession de Guillaume Le Touche mentionnée ci-dessus), reviennent à La commanderie et donc ses trois frères et sœurs sont exclus de son héritage.

Le terrier permet aussi de préciser que dans un tel cas, la commanderie revend les droits, par l'entremise de ses fermiers généraux, à des quévaisiers résidant de manière très systématique, car aucune vente à un non résidant n'est signalée.

Cela permet sans doute de restreindre la division des parcelles dans les quévaises. Cela permet aussi aux quévaisiers qui le peuvent d'agrandir parfois significativement leurs possessions. C'est le cas en particulier de Guillaume Prigent qui achète à la commanderie un ensemble important dans la quévaise Colec, comportant maison, grange, cours et jardin, ainsi qu'une dizaine de parcelles de terre vers 1720. De même Guillaume Le Goff achète à la commanderie pour soixante livres un ensemble dans la quévaise An Goff en 1714.

En abandonnant la transmission des droits à un héritier unique, la commanderie a favorisé la division des quévaises entre de nombreux ayant-droits. Il s'en est suivi que l'on n'a pas pu maintenir non plus l'obligation pour un quévaisier de n'avoir des droits que dans une seule quévaise et aussi permettre à certains ayants droit de résider hors du domaine quévaisier en gardant leurs droits.

Comme résultat, les huit quévaises n'ont en pratique plus d'existence réelle en 1730 puisque aucun tenancier particulier n'est prépondérant dans aucune quévaise et que beaucoup ont leurs droits partagés entre plusieurs quévaises. Ce ne sont plus que des entités juridiques que l'on conserve pour la procédure des aveux et peut-être aussi pour des raisons fiscales.

Les fermiers généraux ont utilisé le bail général pour simplifier considérablement la perception des droits. Ils laissent probablement à tous les "ayant droits" le soin de se répartir la somme forfaitaire globale qui leur est due pour l'ensemble du domaine.

Par ailleurs, le libellé du bail général semble indiquer que les fermiers généraux ne perçoivent plus de droits en nature, mais uniquement en numéraire, ce qui, en conséquence, rend obsolètes les dispositions de l'usement liées à la perception en nature (obligation de maintenir les récoltes dans les champs jusqu'à prélèvement des droits, transport, etc…).

De plus, les actes de ventes, partages et autres entre particuliers, ne semblent faire l'objet d'aucune difficulté ni restriction, pour peu que les droits qui sont dus dans ce cas soient payés. Par contre, l'obligation de suivre la cour seigneuriale et le moulin, l'interdiction de couper les arbres et la jouissance des émondes uniquement, les corvées ordinaires et extraordinaires restent imposés aux quévaisiers. Ces dispositions sont aussi en vigueur dans le domaine congéable.

L'aspect économique

Le contenu des déclarations des "avouants" est suffisamment précis pour calculer la répartition des terres sur l'ensemble du domaine. La superficie des parcelles est donnée en cordée ou corde, et en journal.

Bien que les unités avant la Révolution aient été sujettes à de nombreuses variations géographiques, nous avons pris pour valeur de la cordée environ 60 m² et pour le journal, 80 cordées, équivalent à un demi-hectare. Ces valeurs semblent être celles qui sont les plus pertinentes pour la région et pour l'époque. Pour les prés, la surface est donnée parfois en une unité plus approximative : la "chartée de foin", qui devient parfois la "bonne chartée de foin", dont le

nombre produit par an par le pré en question en définit la surface. Pour les besoins du calcul, on prendra ici une "chartée de foin" comme équivalent à un journal.

Enfin quelques données ont été omises lors de la rédaction des aveux, mais cela est assez rare et ne fausse pas significativement les résultats qui vont être présentés. De toute façon les surfaces déclarées par les "avouants" sont sûrement données avec une certaine imprécision et les résultats du calcul ne doivent pas être pris au pied de la lettre, mais comme des approximations plausibles.

La somme des superficies déclarées dans les aveux est de quatre-vingt-huit hectares, ce qui est compatible avec une superficie totale de cent vingt hectares pour le domaine[24], sachant que sont mentionnées l'existence de terres incultes (dites terres "frostes"), de landes et de montagnes, qui sont en indivis et dont la superficie n'est pas indiquée, auxquelles il faut rajouter les surfaces occupées par la voirie.

Les terres qui ne sont pas en indivis peuvent être classées en quatre catégories : les terres "chaudes" qui sont labourables et qui sont décrites avec le maximum de détails et de précision par les "avouants", les terres "froides", garennes et autres qui sont susceptibles d'être ensemencées après écobuage, les prés qui sont fauchables, et le reste constitué de jardins, vergers, courtils à choux, courtils à chanvre, et autres.

Les superficies des différents types de terres sont indiquées dans le tableau suivant :

	Domaine	*%*	*Bourg*	*%*	*Cleuscoat*	*%*
Terres chaudes	40 ha	45	16 ha	47	24 ha	45
Terres froides	33 ha	37	13 ha	39	20 ha	36
Prés	13 ha	15	4 ha	11	9 ha	17
Autres	2 ha	2	1 ha	3	1 ha	2
Total	88 ha		35 ha		53 ha	

On n'observe pas de différence de répartition entre la partie bourg et la partie Cleuscoat du domaine. Avec presque 90 ha de terres "utilisables" dont seulement 40 ha de terres labourables, le domaine de la commanderie offre des possibilités économiques limitées qui, de plus, sont à partager entre de nombreux "ayant droits".

La parcellisation y atteint des degrés élevés puisque de nombreuses pièces de terre se trouvent divisées en "lotties" ayant des tenanciers différents.

On est obligé d'y installer un système de bornage pour marquer les parts de chacun.

La répartition de ces terres entre résidents et non résidents s'établit comme suit :

	Résidents	*Non résidents*	*% résidents*	*Nb résidents*
Bourg	20 ha	15 ha	57	12
Cleuscoat	46 ha	7 ha	87	10

Comme on peut le constater, la situation sur la partie bourg du domaine est particulièrement critique. La surface des terres est plus faible, les résidents sont plus nombreux et les non résidents possèdent une part importante de celles-ci.

On peut aussi établir une liste des tenanciers par ordre décroissant de superficie, pour ceux qui possèdent plus d'un hectare de terres "chaudes" :

Quévaisier	*Lieu*	*Total (ha)*	*Chaudes (ha)*	*Froides (ha)*	*Prés (ha)*
Guillaume Prigent	Cleuscoat	9.3	4.4	4.1	0.6
Jean Le Goff	Cleuscoat	7.9	2.2	3.3	2.4
Jacques Le Goff	Cleuscoat	7.3	2.6	3.2	1.1
Guillaume Bodros	Bourg	6.3	2.4	3.2	0.2
Jean Le Saout	Bourg	5.1	2.4	1.6	1
François Corvez	Cleuscoat	4.9	2.1	0.2	2.6
Guillaume Le Goff	Cleuscoat	4.5	2.3	1.2	0.9
Maurice Jegou[25]	Cleuscoat	4	1.9	1.2	0.9
Hervé Le Goff	Cleuscoat	3.1	1	2.6	
Hervé André	Cleuscoat	2.9	2.2	0.7	
Michel Le Nuz	Bourg	2.6	1.5	0.5	0.5

En fait Guillaume Le Goff et son fils Jacques, de Cleuscoat, sont conjointement " le" plus gros exploitant du domaine quévaiser de Lannéanou, avec un total de 11,8 hectares, dont 4,9 hectares de terres labourables. Leurs terres sont situées pour une grande partie sur le convenant An Goff, mais aussi sur les convenants Christien Thomas et Marzin.

A partir de la succession de Guillaume Le Goff, père de Guillaume et grand-père de Jacques, leurs possessions ont été considérablement augmentées par quatre acquisitions réalisées entre 1700 et 1720, dont une auprès de la commanderie et les autres auprès de particuliers.

Ces acquisitions ont fait l'objet d'une répartition entre le père et le fils, le père ayant de fait transféré une partie de ses possessions à son fils de son vivant.

Guillaume Prigent, de Cleuscoat, est l'autre "gros"

[24] Ce résultat justifie a posteriori le choix des équivalences pour les unités de surface.

[25] La plupart des droits appartiennent en fait à Jeanne Le Bras, âgée de cinq ans, fille de Guy Le Bras, décédé, et Françoise Nevez. Celle-ci détient en propre le restant. Françoise Nevez, tutrice de Jeanne Le Bras, s'est remariée avec Maurice Jégou.

© LE LIEN du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

exploitant du domaine avec 9,3 hectares, dont 4,4 hectares de terres cultivables situées de manière équivalente sur le convenant Guillaume Prigent et sur le convenant Colec. Ses possessions proviennent pour partie d'un héritage et pour partie d'une acquisition auprès de la commanderie.

Il y a ensuite quelques quévaisiers qui disposent de 1,5 à 2,5 hectares de terres labourables : Guillaume Bodros, Jean Le Saout (en indivis avec son frère Yves Le Saout) et Michel Le Nuz pour le bourg, et Jean Le Goff, François Corvez, Maurice Jégou et Hervé André pour Cleuscoat.

Les douze autres tenanciers et leurs consorts ont des possessions si réduites qu'elles se situent probablement sous le seuil de viabilité. Ces tenanciers sont sûrement dans la nécessité de trouver d'autres sources de revenu. L'un d'entre eux, Joseph Rousseau qui possède un quart d'hectare de terre chaude et un demi-hectare de terre froide au bourg est d'ailleurs signalé dans le terrier comme exerçant l'activité de charbonnier.

Un certain nombre de non résidents possèdent des droits superficiels importants, comme l'indique le tableau suivant :

Marie Raoul agit au nom de Guillaume Le Touche, fils unique de tutrice de ses enfants mineurs Guillaume, Marguerite et Hervé. Elle gère, dépendant de la succession d'Hervé Le Lay, un domaine congéable à Lohennec en Lannéanou.

François Le Roux et Guillaume Le Ruz[26] sont certainement domaniers à Kerforniou en Lannéanou et leurs possessions sur le domaine quévaisier proviennent d'héritages.

Les autres non résidents ne possèdent que les parcelles isolées provenant d'héritages pour la plupart.



Kerforniou en Lannéanou
Photo
Jean François Pellan

Les informations disponibles dans le terrier ne permettent pas de savoir comment, par qui et sous quel statut sont exploitées ces superficies.

Dans le cas des non résidents habitant relativement loin ou de ceux qui n'ont que quelques parcelles, il est probable qu'elles sont concédées d'une manière quelconque à des tenanciers résidents (peut-être en sous-ferme).

Cela est moins sûr pour ceux qui se trouvent à la périphérie du domaine quévaisier, comme par exemple Alain Le Dantec, du Quistillic, dont les terres sur la partie quevaisière jouxtent celles de ce domaine congéable.

Au total, même pour les quévaisiers les mieux pourvus, la taille des exploitations reste modeste surtout si l'on ne tient compte que des surfaces labourables, soit 2 hectares en moyenne pour ceux-ci. C'est très probablement inférieur à ce que l'on trouve dans la partie sous domaine congéable.

Toutefois, si des domaniers ont conservé des droits sur le domaine quévaisier, la réciproque est sans doute aussi possible. Mais, du fait de son objet, le terrier n'en fait pas état et on ne sait pas si c'est réellement le cas.

La bonne moitié des tenanciers qui ont peu de possessions vit certainement dans une grande pauvreté, si ce n'est dans l'indigence.

	Lieu d'habitation	Total (ha)	Chaudes (ha)	Froides (ha)	Prés (ha)
Marie Raoul	Scrignac (Kerdanaou)	5.5	2.5	2.3	0.6
Françoise Cozic	Lannéanou (Lohennec)	3.5	2.3	1.2	
François Le Roux	Lannéanou (Kerforniou)	3.4	1.7	0.6	0.7
Guillaume Le Ruz	Lannéanou (Kerforniou)	2.2	1.5	0.7	

L'église et le moulin

Ils ont fait l'objet d'une opération particulière d'arpentage dans la cadre de la réalisation du terrier.

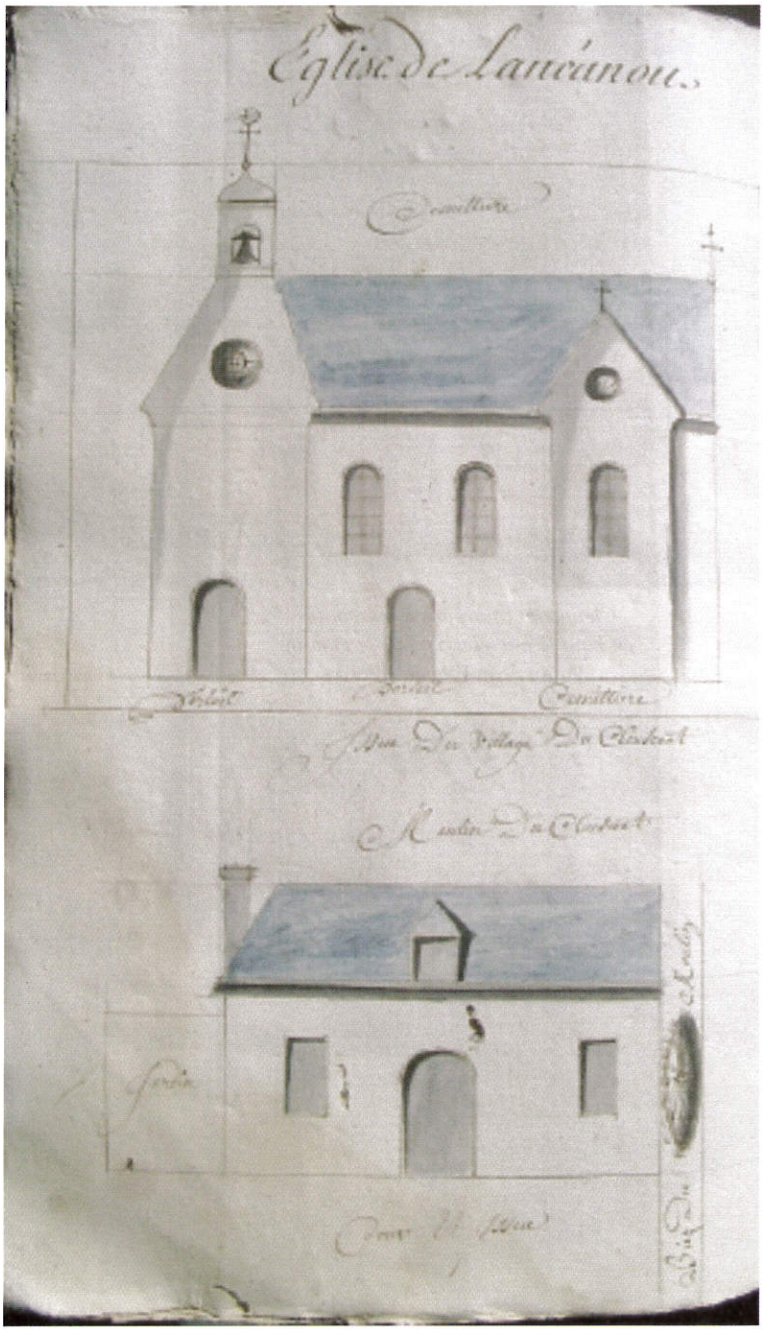
Le commandeur de La Feuillée se dit fondateur et seul prééminencier de l'église tréviale de Lannéanou. Le 6 novembre 1730, Maître Pierre Dejars, juré priseur et arpenteur, commis par le commandeur, procède en compagnie d'un des fermiers généraux, le sieur de Kernissan, à la visite de cette église et indique dans son rapport : *"en conséquence nous avons entré dans*

son premier mariage avec Jean Le Touche, décédé, dont elle est tutrice. La tenue provient de la succession de ce dernier. Elle s'est remariée avec François Le Touche, de Scrignac, et habite depuis Kerdanaou en Scrignac à plus de dix kilomètres de ses possessions en Lannéanou.

Il en est de même pour Françoise Cozic, veuve d'Hervé Le Lay et

[26] Guillaume Le Ruz n'est, à proprement parler, pas le détenteur des droits. Ceux-ci appartiennent à sa femme, Jeanne André.

© LE LIEN du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013



En haut :
page du terrier de Lanneanou comportant un dessin de l'église de Lanneanou et un autre du moulin du Cleuscoat (voir page suivante, photo, dans son état actuel, du moulin, dont la roue se situe maintenant à gauche).

Le porche-clocher actuel a été construit après 1750, et le reste de l'église s'est effondré vers 1825, suite une absence d'entretien après la Révolution.



En bas :
l'église de Lanneanou, telle qu'elle est de nos jours, bien différente du dessin ci-dessus
Photo Jean François Pellan

ladite église, pris de l'eau bénite, fait nos prières à Dieu, ensuite avons procédé à la visite de ladite église et vu que le maitre autel ainsy que les deux autres qui sont dans les deux chapelles sont en bon état et bien ornées, et toutes les fenêtres bien vitrées et les murailles en dedans de ladite église blanchies et recrépies, et ayant sortis dans le cimetière avons procédé au mesurage du circuit de ladite église et l'ayant mesurée nous l'avons trouvé contenir au dehors de ses murailles huit cordes et deux tiers et sous fond compris celui du cimetière de ladite église qui est entouré de murailles en bon état, nous l'avons trouvé contenir seize cordes[27]*, le tous peut estre marqué dans la figure qui suit."*

La figure en question a été réalisée avec une perspective curieuse, mais donne une bonne idée de la simplicité de cette église (ci-contre).

On apprend que le moulin de Cleuscoat a été récemment construit pour les vassaux de la commanderie. Il se trouve au bout d'un chemin partant de l'extrémité sud du village de Cleuscoat, sur un ruisseau coulant vers le sud et marquant la limite avec Plougonven.

Maître Dejars rapporte que :

"lequel ayant été mesuré nous l'avons trouvé contenir seize pieds de long, de laize à deux pignons quinze pieds et de hauteur six pieds[28] *sans doublure à l'entré duquel il y a une porte à quarré de bois garni de clef et clavure ; au dessus dans la charpente au superfice en bon état, comme le surplus de la maison, ainsy que la couverture de genets, et ayant mesuré le fond sous ledit moulin, du lit de l'étang et de l'issue dans laquelle il est situé nous les avons trouvé contenir ensemble quatre vingt cordes et ledit moulin éloigné dudit bourg environ un quart de lieue, et cerné sur les maisons et terres dépendantes dudit village du Cleuscoat".*

Il est, en outre, précisé dans les aveux que ce moulin et le terrain sur lequel il est construit appartient en indivis à six tenanciers de Cleuscoat selon le partage suivant : Guillaume Prigent : 1/5, Jacques Le Goff : 1/5, François Corvez : 1/5, Hervé André 1/5, Jean Le Goff 3/20, Françoise Nevez et Maurice Jégou : 1/20.

Le terrier ne mentionne nulle part la présence d'un meunier attitré.

[27] Soit 525 m² pour l'église et 975 m² avec le cimetière.
[28] Soit 5 m de long pour presque autant de large et 2 m de hauteur, sur un terrain d'un demi-hectare.

© LE LIEN du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

L'habitat

Le terrier décrit vingt-deux maisons pour le bourg de Lannénaou et dix-sept pour le village de Cleuscoat. La plupart sont couvertes de genêts, mais quelques-unes, sans doute les plus récentes, ont un toit en ardoise. Le matériau des murs n'est généralement pas précisé sauf dans quelques cas où il est dit qu'elles sont en pierre. On ne peut pas pour autant conclure que les autres maisons ne le sont pas.

Sans vraiment de surprise, les quévaisiers "possédant" ont les plus grandes maisons.

Jacques Le Goff a probablement la plus belle maison du domaine avec 40 m² au sol, et une hauteur de 5 m 20 qui indique la présence d'un étage. C'est la seule dans ce cas. Elle est dotée de deux portes et trois fenêtres et un toit en ardoise.

Celle de son père Guillaume Le Goff a 60 m² de plein pied, en deux parties dénommées *"la maison manalle*[29] *et la chambre"*.

Jean Le Goff de Cleuscoat, ainsi que Guillaume Bodros et Michel Le Nuz du bourg ont des maisons de 40 m².

Guillaume Prigent se contente de trois maisons plus petites.

Alain Le Gall, qui est pourtant non résident, a fait construire au bourg une maison neuve de 40 m².

Les autres maisons ont toutes moins de 25 m² et la plupart des habitants pauvres ont des maisons de moins de 15 m² qui ont en plus la particularité d'être très basses.

Signalons le cas de Guillemette Beuzit qui possède en tout et pour tout une maison de 13 m² pour 1 m 60 de hauteur et qui a pu construire celle-ci sur un terrain donné à elle *"par charité, attendu qu'elle est pauvre"* par Hervé Le Saout, père de Jean Le Saout.



Cleuncoat (autrefois Cleuscoat) :
en haut le hameau, en bas le moulin.
Photos Jean François Pellan



Les dépendances ne sont pas très nombreuses. Les tenanciers principaux possèdent tous une grange et celle-ci fait défaut à tous les autres.

Enfin, il n'est fait mention d'aucun édifice ayant pour usage spécifique d'abriter des animaux.

Il faut aussi remarquer que la logique de division des patrimoines s'étend aussi aux maisons. Par exemple, Hervé André et Jeanne André femme de Guillaume Le Ruz, possèdent une maison "manalle" de 20 m² à Cleuscoat, par héritage. Il est précisé qu'Hervé André possède la moitié côté cheminée, et sa sœur l'autre moitié.

Quelques maisons mises à part, cet habitat témoigne surtout de la relative pauvreté des vassaux du Seigneur commandeur de la commanderie de La Feuillée à Lannéanou.

Le terrier mentionne en plus la présence d'un four au bourg de Lannéanou et d'un autre à Cleuscoat.

Le four du bourg appartient en indivis à trois tenanciers selon le partage suivant : Marguerite Le Touche pour la moitié, Alain Le Touche pour un quart, Jeanne Le Touche pour un quart.

[29] maison manale : maison principale, à vocation d'habitation

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

Le four de Cleuscoat appartient en indivis à cinq habitants du village : Jean Le Goff, Jacques Le Goff, François Corvez, Françoise Nevez et son mari, et Guillaume Le Faver, à égalité chacun.

Conclusion

Le terrier de 1730 nous renvoie l'image d'un domaine des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem où l'usement de quévaise a subi des altérations telles que la nature même de cette tenue en est profondément modifiée.

En définitive le fonctionnement de ce domaine quévaisier s'est rapproché de celui du domaine congéable qui l'entoure avec toutefois la différence importante que la quévaise reste une tenue non congéable. L'avantage est que la rente foncière y est assez modeste, puisque l'on n'a pas à payer de commission de renouvellement de bail.

En revanche, parce que la transmission à un héritier unique a été abandonnée, une parcellisation des tenues difficile à contrecarrer s'est progressivement installée.

Le seul moyen dont dispose un tenancier pour maintenir des tenues économiquement viables consiste à racheter des terres auprès de la commanderie ou à d'autres tenanciers.

Seuls quelques-uns y parviennent.

Dans la tenue sous domaine congéable, au contraire, on peut facilement maintenir l'intégrité des domaines par des congéments totaux ou partiels, ce qui incite d'ailleurs les domaniers à trouver des arrangements dans ce sens.

Il n'y a toutefois pas de véritable séparation entre les deux types de tenues. Il est parfaitement possible à un individu de posséder des droits superficiels dans les deux systèmes et les liens familiaux et de cousinages sont nombreux entre quévaisiers et domaniers.

La tenue sous quévaise est souvent qualifiée d'égalitaire et de communautaire. Si le caractère égalitaire a existé un jour dans le domaine des Hospitaliers en Lannéanou, il a totalement disparu en 1730. On y observe une différenciation nette entre les patrimoines des quévaisiers. Le caractère communautaire s'y est sans doute affaibli de manière concommitante.

L'habitat y reste regroupé, contrairement à la partie sous domaine congéable, mais il est probable que ce n'est que la marque d'un passé déjà ancien. Plus significativement, les équipements communs, tels que le moulin et les fours des deux villages n'appartiennent pas en commun à tous les tenanciers, mais appartiennent à certains d'entre eux selon des partages soigneusement définis.

Il faut de plus remarquer que le domaine sous quévaise, situé sur la zone la plus élevée puisqu'on y trouve des "montagnes" (=*meneziou*), occupe sans doute le moins bon terroir dans la trève de Lannéanou, ce qui aggrave encore ses désavantages.

En conséquence, le domaine de la commanderie de la Feuillée de Lanneanou est probablement la partie la plus pauvre de cette trève dans cette première partie du XVIII^{e} siècle.

Les évolutions de la pratique de l'usement de quévaise qu'il est possible d'observer à Lannéanou en 1730 ne sont certainement pas généralisables à tous les domaines où ce mode de tenue a été en vigueur.

Les différentes commanderies des Hospitaliers en Bretagne ont pu changer de manières sensiblement diverses et il n'y a pas de raison de penser que les abbayes cisterciennes de Bégard et du Relecq n'aient pas suivi leur propre voie.

L'usement de quévaise est lui-même très ancien, sans que l'on puisse précisément en dater l'origine. Il est resté pratiquement inchangé en droit depuis les premiers textes du XV^{e} siècle qui le mentionnent jusqu'à la Révolution qui marqua sa disparition.

L'exemple de Lannéanou montre toutefois que la réalité qu'il recouvre a pu se transformer au cours du temps jusqu'à devenir parfois sensiblement différente de ce qu'elle était à l'origine.

yves.saint-jalm@orange.fr



La fontaine Saint-Jean Baptiste à La Feuillée, contemporaine des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (XI^{e} siècle)
Photo Jean François Pellan

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

Généalogie SAINT-JALM, de LANNEANOU

Jean Saint-Jalm qui est à la base de cette généalogie est le trisaïeul de l'auteur.
Il a été Maire de Lannéanou de 1878 à 1900 (conseiller municipal de 1871 à 1904).

*Personnes citées dans l'article

Génération I				
1	Jean **SAINT-JALM**	°27.10.1831 LANNEANOU		+ 04.03.1906 LANNEANOU
Génération II				
2	Guillaume **SAINT-JALM**	°09.04.1809 LANNEANOU		+ 06.04.1870 LANNEANOU
3	Jeanne **LE CORVEZ**	°13.01.1806 LANNEANOU	x13.01.1831 LANNEANOU	+ 19.1.1891 LANNEANOU
Génération II				
4	Jean **SAINT-JALM**	°29.05.1771 LANNEANOU		+ 23.04.1842 LANNEANOU
5	Marie **LE ROUX**	°25.12.1768 PLOUIGNEAU	x 24.01.1792 PLOUIGNEAU	+ 02.08.1846 LANNEANOU
6	Yves **LE CORVEZ**	°20.02.1764 LANNEANOU		+ 13.02.1830 LANNEANOU
7	Anne **LE KERLOUET**	°18.02.1772 SCRIGNAC	x 11.02.1794 BOTSORHEL	
Génération IV				
8	Hervé **SAINT-JALM**	°15.04.1733 LANNEANOU		+ 11.08.1774 LANNEANOU
9	Anne **LE GUINER**	°23.02.1737 PLOUGONVEN	x 12.02.1760 PLOUGONVEN	+ 17.03.1774 LANNEANOU
10	François **LE ROUX**	°28.09.1737 BOTSORHEL		+ 15.04.1780 PLOUIGNEAU
11	Marguerite **LE JEUNE**	°27.12.1743 PLOUIGNEAU	x 09.01.1763 BOTSORHEL	+ 05.05.1808 PLOUIGNEAU
12	Sulpice **LE CORVEZ**	°19.10.1728 PLOUIGNEAU		+ 12.04.1794 LANNEANOU
13	Marie **LE PARC**	°090.6.1731 LANNEANOU	x 18.06.1750 LANNEANOU	+ 21.06.1797 LANNEANOU
14	Gabriel **LE KERLOUET**	°11.01.1742 SCRIGNAC		+ 24.02.1776 SCRIGNAC
15	Anne **BENJAMIN**	°02.04.1744 SCRIGNAC	x 26.02.1767 SCRIGNAC	+ 30.03.1776 SCRIGNAC
Génération V				
16	Hervé **SAINT-JALM**	°23.02.1694 LANNEANOU		+ 24.07.1761 LANNEANOU
17	Anne **LE LAN**	°26.10.1706 PLOUGRAS	x 17.02.1729 PLOUGRAS	+ 24.08.1771 LANNEANOU
18	Hervé **LE GUINER**	°16.01.1692 PLOUGONVEN		+ 05.01.1753 PLOUGONVEN
19	Renée **FOLL**	°19.10.1696 BOTSORHEL	x 18.02.1716 BOTSORHEL	+ 28.02.1765 PLOUGONVEN
20	François **LE ROUX**	°ca 1689 BOTSORHEL ?		+ 06.04.1739 BOTSORHEL
21	Jeanne **BENJAMIN**	°27.02.1699 BOTSORHEL	x 1725 ? BOTSORHEL ?	+ 23.01.1742 BOTSORHEL
22	François **LE JEUNE**	°02.06.1704 PLOUIGNEAU		
23	Marguerite **LE DINACHET**	°29.10.1715 BOTSORHEL	x 12.02.1743 BOTSORHEL	
24	Guy **LE CORVEZ**	°06.03.1692 PLOUGONVEN		+ 30.10.1749 LANNEANOU
25	Louise **LE ROUX**	°22.12.1693 PLOUGONVEN	x 28.02.1726 PLOUGONVEN	+ 26.07.1754 LANNEANOU
26	Guillaume **LE PARC**	°ca 1674 LANNEANOU ?		+ 15.03.1734 LANNEANOU
27	Marguerite **LE ROUX** *	°ca1695 LANNEANOU	x 08.02.1712 LANNEANOU	+ 12.07.1763 LANNEANOU
28	Jean **LE KERLOUET**	°14.11.1712 SCRIGNAC		+ 12.01.1784 SCRIGNAC
29	Anne **LE COSQUER**	°ca 1712 SCRIGNAC	x 17.02.1738 SCRIGNAC	+ 03.11.1787 SCRIGNAC
30	Pierre **BENJAMIN**	°24.09.1709 BOTSORHEL		+ 26.08.1785 BOTSORHEL
31	Anne **PERROT**	°ca 1710 BOTSORHEL	x 18.01.1735 BOTSORHEL	+ 29.03.1766 BOTSORHEL
Génération VI				
32	François **SAINT-JALM**	°ca 1650 LANNEANOU		+ 18.01.1700 LANNEANOU
33	Jeanne **BOURVEN**	°ca 1650		+ 29.02.1740 LANNEANOU
34	Jerôme **LE LAN**	°14.01.1682 PLOUGRAS		+ 18.02.1758 PLOUGRAS
35	Françoise **PEZRON**	°30.08.1679 PLOUGRAS	x 19.01.1702 PLOUGRAS	+ 24.03.1740 PLOUGRAS
36	Hervé **LE GUINER**	°22.09.1656 PLOUGONVEN		+ 24.05.1735 PLOUGONVEN
37	Denise **GOASDOUÉ**	°ca 1662		+ 18.04.1714 PLOUGONVEN
38	Henry **FOLL**	°ca 1664 BOTSORHEL		+ 30.08.1719 BOTSORHEL
39	Guillemette **PEZRON**	°06.03.1670 PLOUGONVEN	x 23.1.1687 PLOUGONVEN	+ 25.01.1744 BOTSORHEL
40	François **LE ROUX**	°ca 1645		+ 05.01.1710 BOTSORHEL
41	Anne **LOZAC'H**	°ca 1655		+ 20.12.1740 BOTSORHEL
42	Maurice **BENJAMIN**			
43	Jeanne **LE BALCH**	°ca 1664	x 29.11.1697 BOTSORHEL	+ 04.02.1742 BOTSORHEL
44	Louis **LE JEUNE**	°27.10.1652 PLOUIGNEAU		+ 09.08.1719 PLOUIGNEAU
45	Anne **LE TAOC**	°04.03.1664 PLOUIGNEAU	x 26.5.1689 PLOUIGNEAU	+ 09.08.1744 PLOUIGNEAU
46	Roland **LE DINACHET**	°30.03.1691 BOTSORHEL		+ 09.04.1741 BOTSORHEL
47	Anne **LE BRAS**	°ca 1689 BOTSORHEL	x 21.11.1709 BOTSORHEL	+ 05.10.1719 BOTSORHEL
48	Jean **LE CORVEZ**			
49	Françoise **LE SCANFF**	°ca 1660 PLOURIN-LES-MORLAIX	x 29.10.1685 PLOUGONVEN	+ 23.01.1723 LANNEANOU
50	François **LE ROUX**			
51	Jeanne **LAZOU**	°04.05.1658 PLOUGONVEN	x 02.10.1681 PLOUGONVEN	+ 05.06.1718 PLOUGONVEN
54	Guillaume **LE ROUX** *	°ca 1640 LANNEANOU		+ 06.11.1712 LANNEANOU
55	Constance **PITOT** *	°ca 1652 GUERLESQUIN	x 17.09.1682 GUERLESQUIN	+ 13.01.1712 LANNEANOU
56	Guillaume **LE KERLOUET**	°ca 1659 SCRIGNAC		+ 07.05.1739 SCRIGNAC
57	Claudine **JAFFRAY**	°ca 1664 SCRIGNAC	x 28.07.1691 SCRIGNAC	+ 21.03.1714 SCRIGNAC
58	François **LE COSQUER**	°ca 1668 BOLAZEC		+ 06.07.1733 BOLAZEC
59	Guillemette **TREUSSART**	°ca 1681 BOLAZEC	x 28.11.1705 BOLAZEC	+ 07.12.1753 BOLAZEC

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

60	Pierre **BENJAMIN**	°ca 1677 BOTSORHEL		+ 29.03.1742 BOTSORHEL
61	Marie **LE FLAMANC**	°ca 1670 BOTSORHEL	x 06.06.1703 BOTSORHEL	+ 12.10.1750 BOTSORHEL
62	Paul **PERROT**	°ca 1678		+ 30.01.1738 BOTSORHEL
63	Charlotte **LE LAY**	°03.11.1678 PLOUIGNEAU	x 09.10.1704 PLOUEGAT-MOYSAN	+ 06.08.1759 BOTSORHEL
Génération VII				
68	Yves **LE LAN**	°ca 1652 PLOUGRAS		+ 06.05.1712 PLOUGRAS
69	Anne **LE ROY**	°ca 1651 PLOUGRAS	x 17.02.1681 PLOUGRAS	+ 30.11.1723 PLOUGRAS
70	Henry **PEZRON**	°ca 1651		+ 29.5.1689 PLOUGRAS
71	Marie **LE MAT**	°ca 1656		+ 31.03.1728 PLOUGRAS
72	Jean **LE GUINER**	°24.09.1623 PLOUGONVEN		+ 23.06.1680 PLOUGONVEN
73	Louise **LE GOFF**		x 06.02.1648 PLOUGONVEN	+ 05.04.1667 PLOUGONVEN
76	Jean **FOLL**			+ 26.03.1704 BOTSORHEL
77	Jeanne **LE DISSEZ**			+ 29.03.1680 PLOUGONVEN
78	Alain **PEZRON**	°ca 1613		+ 24.02.1695 PLOUGONVEN
79	Marguerite **MANACH**	°03.04.1625 PLOUGONVEN	x 26.11.1643 PLOUGONVEN	
87	Jeanne **LE FUSTEC**			+ 24.20.1681 PLOUIGNEAU
88	Alain **LE JEUNE**	08.04.1610 PLOUIGNEAU		+ 24.04.1687 PLOUIGNEAU
89	Charlotte **PLOUGONVEN**	°ca 1617 PLOUIGNEAU	x 12.06.1644 PLOUIGNEAU	+ 02.03.1690 PLOUIGNEAU
90	Roland **LE TAOC**	°ca 1612		+ 30.12.1691 PLOUIGNEAU
91	Marie **LE MANCHEC**	°ca 1626	x 23.02.1645 PLOUIGNEAU	+ 03.03.1728 BOTSORHEL
92	Henry **LE DINACHET**	°ca 1648		
93	Marie **RIVOALEN**			+ 06.05.1664 PLOUGONVEN
102	Yvon **LAZOU**			+ 13.12.1688 PLOUGONVEN
103	Françoise **LE BER**	°ca 1628		
109	Guillemette **LESCOUET**			
110	Jean **PITOT**			+ 15.09.1682 GUERLESQUIN
111	Jeanne **SAIZOU**	°ca 1622		+ 16.04.1707 SCRIGNAC
112	Pierre **LE KERLOUET**	°ca 1627		
113	Françoise **DENCUFF**			
114	Jean **JAFFRAY**			
116	Jean **LE COSQUER**			+ 04.11.1699 BOLAZEC
117	Anne **PLUSQUELLEC**			+ 16.04.1734 BOLAZEC
118	Louis **TREUSSART**	°ca 1640		+ 07.12.1731 BOLAZEC
119	Jeanne **KERRAIN**	°ca 1659		+ 12.02.1733 BOTSORHEL
120	Alain **BENJAMIN**	°ca 1655 BOTSORHEL		
121	Marie **JÉZEQUEL**		x 23.02.1678 PLOUGRAS	
122	Guillaume **LE FLAMANC**			
123	Marie **CALVEZ**			
124	François **PERROT**			+ 05.12.1699 BOTSORHEL
125	Anne **LE DISSEZ**			
126	Guillaume **LE LAY**			
127	Madeleine **LE BRIGANT**			
Génération VIII				
136	Jerôme **LE LAN**	°ca 1620		+ 28.10.1685 PLOUGRAS
137	Marguerite **LE DINACHET**	°ca 1625		+ 01.08.1685 PLOUGRAS
138	Jean **LE ROY**			
139	Vincente **LE BALCH**	°ca 1607		+ 16.12.1684 PLOUGRAS
141	Marie **LE FOLL**	°ca 1613		+ 14.09.1691 PLOUGRAS
142	Laurent **LE MAT**	°ca 1632		+ 31.01.1711 PLOUGRAS
143	Françoise **LE DANTEC**	°ca 1634		+ 07.06.1709 PLOUGRAS
144	Guillaume **LE GUINER**			
145	Jeanne **MORVAN**			
154	Maurice **LE DISSEZ**			
155	Amice **DENIS**			
158	Alain **MANACH**			
159	Claudine **CRECHGEN**			
176	Barthélémy **LE JEUNE**			
177	Anne **DOHOLLOU**			
178	Guillaume **PLOUGONVEN**	°ca 1599		+ 30.11.1670 PLOUIGNEAU
179	Marguerite **DENIS**			+ 23.09.1671 PLOUIGNEAU
Génération IX				
285	Catherine **LE BALCH**	°ca 1600		+ 06.01.1687 PLOUGRAS
286	Jean **LE DANTEC**	°ca 1610		+ 29.01.1675 PLOUGRAS
287	Marie **LE BALCH**	°ca 1612		+ 18.02.1684 PLOUGRAS
308	Jean **LE DISSEZ**			
309	Anne **QUESSEVEUR**			
Génération X				
616	Yvon **LE DISSEZ**			
617	Marie **LE SAUX**			

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

Recherches historiques et généalogiques autour d'un acte insolite

par Charly NEUDER, CGF n° 9518

La mise en ligne des registres d'état civil de la ville de Brest[1] nous donne l'opportunité de découvertes curieuses comme cet acte de décès en date du 22 pluviôse de l'an deux, c'est-à-dire du 10 février 1794.
Tout de suite nous sommes surpris par les ratures qui de toute évidence veulent rendre illisibles les noms des personnes concernées. Il n'en faut pas plus pour exciter notre curiosité.

Aujourd'hui vingt deuxième jour de pluviose an deux de l'ère républicaine à six heures du soir a été remis à moy ciprien rené Paufer officier public, la déclaration suivante

soussignée hiacinthe marie fourré huissier audiencier près le tribunal révolutionnaire (le mot est barré sur l'acte) du district de Brest attaché au tribunal révolutionnaire et extraordinaire séant en ladite ville de Brest y demeurant sur la seconde section
Certifie qu'à la requête du citoyen victor hughes accusateur public du tribunal révolutionnaire et extraordinaire séant à brest avec élection de domicile en son cabinet rue de siam à l'hotel ci-devant saint pierre, je me suis en compagnie de citoyens françois gabriel Roger et pierre rolland demeurant meme ville, rendu jusque en la geole de la Maison d'arrêt ditte du château ou étant et parlant au citoyen clausse concierge, je lui ai fait sommation au nom de la république et de par la loy, de livrer aux mains des vengeurs du peuple les personnes de claude XXX (noms biffés illisibles) **XXXXXXX** et *XXXXX atout quoi ledit clausse déférant a remis ces trois derniers aux mains desdits vengeurs, qui les ont conduit sous l'escorte des gendarmes maritimes et nationaux et force armée révolutionnaire sur la place de la Montagne, ou étant tous rendus lesdist vengeurs du peuple en présence de ces derniers ont mis à mort lesdits XXXXX* (noms biffés) *qui ont été transporté au lieu ordinaire des sépultures. De tout quoi j'ai rapporté le présent procès verbal a valloir et servir ce que de raison audit accusateur public sous mon seing et ceux desdits Roger et Rolland et ont signé ainsi fourré Rolland et Roger, vû Bon comme dessus pour être transcrit sur les Registres de naissances et sépultures, les jours et an et a signé hughes, D'après cette déclaration j'ai, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, rédigé le présent acte sous mon seing.*

Un mot raturé nul
Paufer off^er^ public

La mention marginale nous laisse entendre qu'il s'agit des actes de décès de trois personnes, numérotés 128, 129 et 130. Ici encore les ratures ont rendu les noms illisibles.

On note toutefois le prénom Louis Henry pour le 129.

Dans l'acte 128, le prénom Claude a été oublié par le censeur.

On n'a pas de précision sur les raisons qui ont amené à rendre ces noms illisibles, ni sur la date à laquelle ils ont été biffés.

Le doute n'est plus permis : il s'agit de "l'acte de décès après exécution" de Claude Robert de Rougemont (128), Louis Henry de Montecler (129), et Charles Marie Le Dall de Kéréon(130).

Le contexte historique

Entre l'été 1793 et l'élimination des Girondins, et l'été 1794 avec la chute de Robespierre, la Terreur atteint son paroxysme à Paris comme en province.

A Brest, il semble que trois personnages jouent un rôle déterminant dans la mise en oeuvre de cette politique :

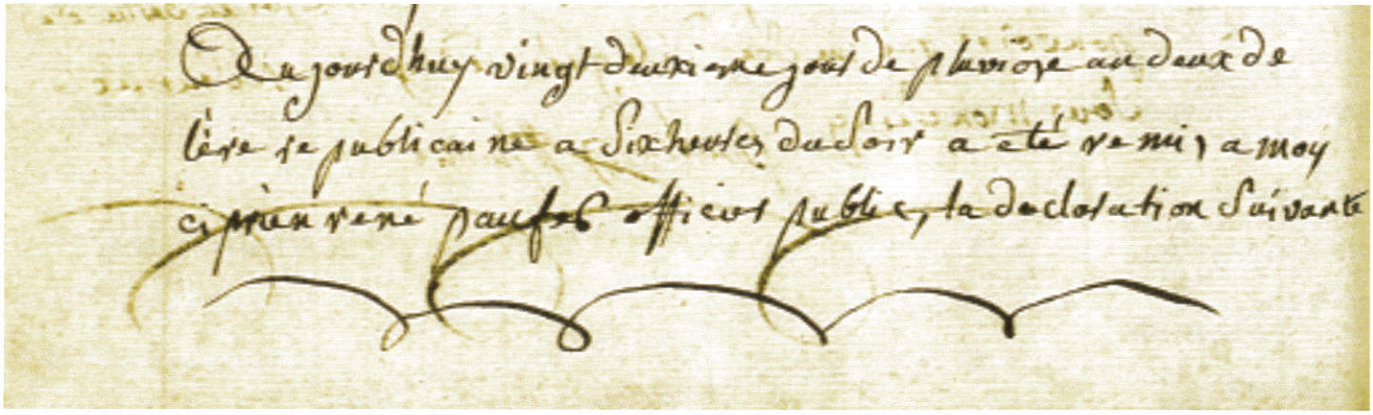
**** André Jeanbon,***
dit Jeanbon Saint-André,

né à Montauban en 1749 dans une famille protestante, s'enrôle dans la marine marchande, qu'il abandonne pour étudier la théologie à Genève et devient pasteur à Castres en 1773.

Député du Lot en septembre 1792 et doté d'une forte personnalité, il entre au Comité de salut public en 1793 où il prend en charge la marine.

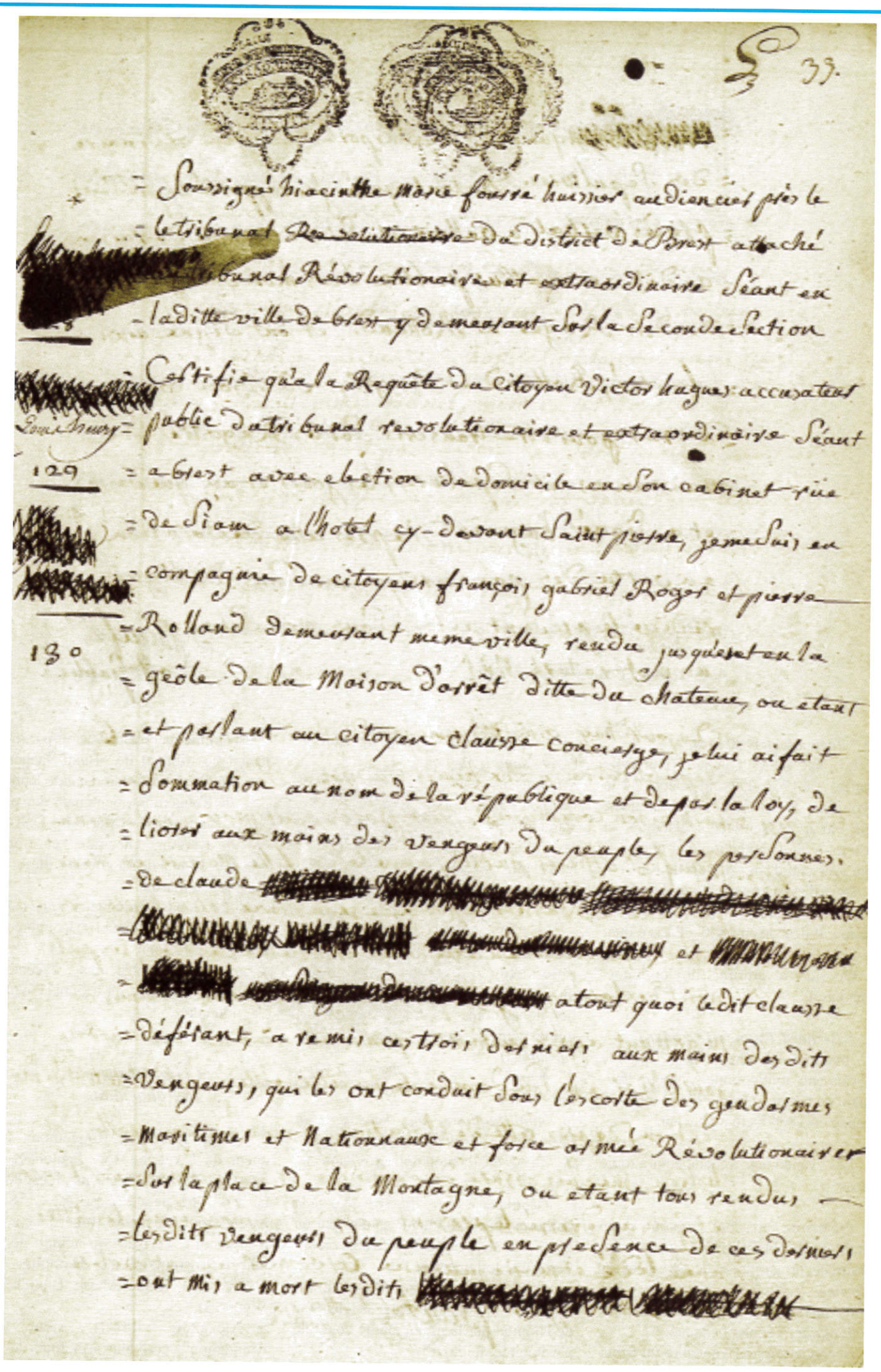
C'est ainsi qu'il est à Brest de septembre 1793 à mai 1794 où il faut *"rétablir l'ordre, restaurer la confiance, galvaniser les énergies, reconstruire la flotte, refaire de Brest le bastion révolutionnaire dont dépend à l'ouest le salut de la république".*

La terreur s'inscrit alors dans une logique révolutionnaire aussi rigoureuse qu'impitoyable.



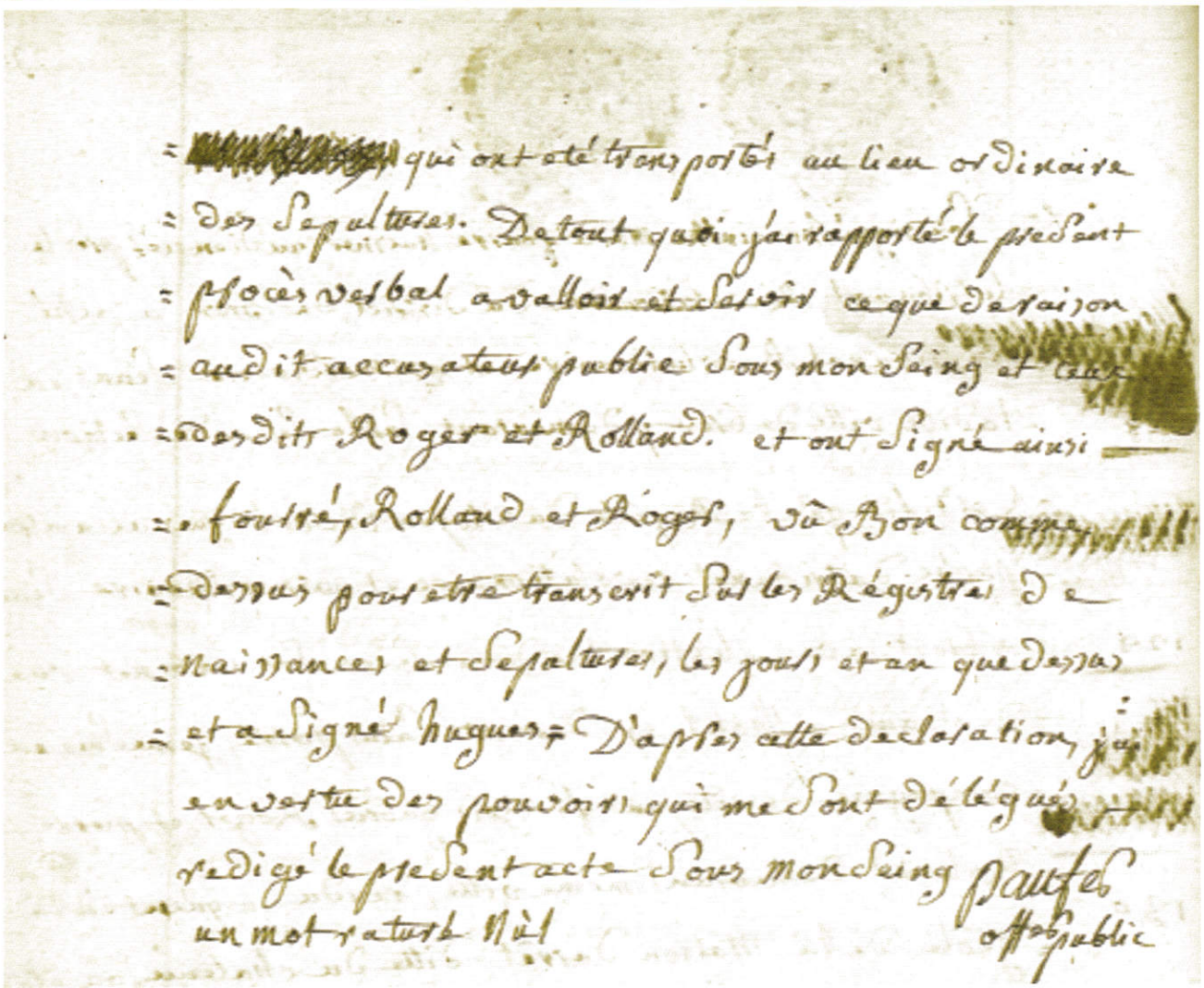
Ci-dessus et pages suivantes :
acte de décès du 24 pluviôse an II

[1] Archives en ligne de Brest, registre 3E3, vues 33 et 34 sur 161.



33.

= Soussigné Hiacinthe Marie Fourré huissier audiencier près le
= le tribunal Révolutionnaire du District de Brest attaché
= au tribunal Révolutionnaire et extraordinaire Séant en
= ladite ville de brest y demeurant Sur la Seconde Section
= Certifie qu'à la Requête du citoyen Victor Hugues accusateur
= public du tribunal revolutionaire et extraordinaire Séant
129 = a brest avec election de domicile en Son cabinet rue
= de Siam a l'hotel cy-devant Saint pierre, je me suis en
= compagnie de citoyens françois gabriel Roger et pierre
= Rolland demeurant meme ville, rendu jusqu'estat en la
130 = geôle de la Maison d'arrêt dite du chateau, ou etant
= et parlant au citoyen clausse concierge, je lui ai fait
= Sommation au nom de la république et de par la loy, de
= livrer aux mains des vengeurs du peuple, les personnes
= de claude [redacted]
= [redacted] et [redacted]
= [redacted] a tout quoi ledit clausse
= déférant, a remis ces trois derniers aux mains desdits
= Vengeurs, qui les ont conduit Sous l'escorte des gendarmes
= Maritimes et Nationaux et force armée Révolutionaire
= Sur la place de la Montagne, ou etant tous rendus
= lesdits vengeurs du peuple en presence de ces derniers
= ont mis a mort lesdits [redacted]



* ***Jean Jacques Bréard,***

lui, est né à Québec (Nouvelle France) en 1751. Fervent adepte de la révolution, il est maire de Marennes, puis élu à l'Assemblée législative, et ensuite à la Convention nationale. Il vote sans état d'âme la mort du roi.

Bréard est un représentant du peuple en mission près du port de Brest et de la marine. Il décède en 1840 à Paris à quatre-vingt-huit ans.

On lui a adjoint un collègue, Tréhouard.

* ***Bernard Thomas Tréhouard,***

malouin, est né en 1754. Capitaine de vaisseau, tout comme son père, lieutenant de frégate, et sieur de Beaulieu, il décède en 1804 à cinquante ans.

Les événements s'enchaînent à toute vitesse

Première mission: obtenir un bataillon de Montagnards zélés pour renforcer la garnison de Brest et *"y imprimer cette salutaire terreur qui* (doit) *anéantir les tièdes et les tartufes de la plaine"* : souhait exaucé.

Seconde mission : installer un tribunal révolutionnaire à l'instar de celui de Paris *"sans appel au tribunal de cassation"*: proclamation de ce tribunal le 17 pluviôse.



Jeanbon Saint-André par Jacques Louis David (1795)

Le 20 pluviôse : réquisition du charpentier de la commune pour dresser *"demain à 7 heures du matin la sainte guillotine qui demeurera en permanence jusqu'à nouvel ordre place de la liberté"* (actuelle place Wilson).

Détail cocasse, on dresse à côté de la guillotine une "Montagne sainte" par un amoncellement de bûches de bois recouvert d'une toile peinte.

Le 21 à 9 heures : installation du tribunal révolutionnaire dans la chapelle de l'hôpital par la municipalité conduite par le maire de la ville.

Et immédiatement ! Comparution devant ce tribunal de Baud-Vachères capitaine de vaisseau, Claude Robert de Rougemont, lieutenant de vaisseau, Charles Marie Le Dall de Keréon, enseigne, et Louis Henry de Montecler, élève de la marine.

Condamnation à la peine capitale de Montecler, Rougemont et Keréon.

Le 22 à 9 heures : exécution des sentences du tribunal révolutionnaire.

Claude Robert de Rougemont

Claude Robert de Rougemont, seigneur de Livet, est sous-lieutenant de vaisseau. Il a trente-trois ans, il est donc né vers 1761, peut-être à Brest. Ses parents sont Alexandre Robert, sieur de Rougemont, écrivain principal de la marine, originaire de Nemours en Gâtinais, et Dame Marie Daniel Le Vigoureux.

Alexandre Robert, sieur de Rougemont, écrivain principal de la

Ascendance de Claude ROBERT de ROUGEMONT

Génération I

1 **ROBERT de ROUGEMONT** Claude ° ca ../../1761 + 10/02/1794 BREST
Seigneur de Livet, Sous-lieutenant de vaisseau

Génération II

2 **ROBERT** Alexandre ° NEMOURS
Sieur de Rougemont, Ecrivain principal de la Marine
3 **VIGOUREUX** Marie Danièle x 03/02/1759 BREST St-Louis

Génération III

4 **ROBERT** Claude
Prévôt et bailli de la ville de Sézanne en Brie
5 **BELOT** Louise Thérèse x ../../1731

marine est le fils de *"Maître Claude Robert Prévost et baillit de la ville de Sézanne en brie et de Dame Louise Thérèse Belot"*. Il a épousé le 3 février 1759 en l'église Saint-Louis de Brest Marie Danièle Vigoureux *"veuve de Sieur Marchand Lutty, écrivain ordinaire de la marine"*.

Claude Robert a épousé le 27 février 1790 Marie Charlotte Gillart, fille de *"Noble Maître Charles Louis Gillart avocat au parlement et conseiller du roi"*, membre du conseil municipal de Brest et franc-maçon de la loge "l'Heureuse Rencontre", depuis 1780. Claude Robert de Rougemont, lui, a été initié aux "Elus de Sully" le 26 décembre 1789.

Devenue veuve, Marie Charlotte épousera le 11 pluviôse de l'an 5 (30 janvier 1797) Louis Marie François Devaulx dit du Croseau, directeur d'artillerie, qui sera baron, général de brigade, décoré de la Légion d'honneur et de l'ordre de Saint-Louis. On note dans l'assistance la présence du contre-amiral de vaisseaux de la république Yves Le Dall de Kéréon, qualifié "oncle" de Marie Charlotte.

Commandant de l'aviso *Le Ballon*, Claude Robert a eu pour missions *"le transport de dépêches de France à la Trinité, la traversée de la Martinique à Port au Prince, la station de Saint Pierre et Miquelon du 25 janvier au 25 novembre 1791"*.[2]

Louis Henry de Montecler

Louis Henry de Montecler est né le 15 décembre 1774 au château de la Lande, à Niafles en Mayenne, chez son oncle Louis André de Lantivy.

Il est fils de Louis Augustin de Montecler et de Josèphe Jeanne de Rosily.

En mai 1794, âgé de dix-neuf ans, il est élève de la marine à Brest.

Ascendance de Louis Henry de MONTECLER

Génération I

1 **de MONTECLER** Louis Henry ° 15/12/1774 NIAFLES (53) + 10/02/1794 BREST

Génération II

2 **de MONTECLER** Louis Augustin ° LE MANS St-Sulpice + 25/03/1784 QUIMPER St-Mathieu
Capitaine de vaisseau, Directeur général du port de Brest, Chevalier de St-Louis
3 **de ROSILY** Josèphe Jeanne x 14/01/1772 MILIZAC

Génération III

4 **de MONTECLER** Joseph François + .../1772
5 **de MENOU de TURBILLY** Hyacinthe + .../1772
6 **de ROSILY** François Joseph ° 20/09/1703 PLONEVEZ-DU-FAOU + .../1772
Comte de Rosily, Aide major du port de Brest en 1741
7 **GOURIO du MENMEUR** Marie Jeanne Renée ° ST-RENAN ? x 30/11/1741 BREST St-Louis + .../1772

Génération IV

8 **de MONTECLER** Georges François
9 **de la MATRAYE** Anne x ../../1683 EVRON (53)
12 **de ROSILY** Joseph Marie ° 13/04/1667 PLONEVEZ-DU-FAOU + 25/09/1736 PLONEVEZ-DU-FAOU
13 **LE PAPE de COATLESPEL** Françoise Geneviève x 06/07/1698 QUIMPER St-JULIEN + 08/08/1754 QUIMPER St-Sauveur
14 **GOURIO du MENMEUR** Christophe Suzanne ° ca ../../1671 + 28/09/1734 BREST St-Louis
Sénéchal, Juge de Coat-Méal
15 **CAOUCE** Marie ° ca ../../1677 x 12/08/1694 BREST Les Sept-Saints + 16/08/1741 BREST St-Louis

Génération V

24 **de ROSILY** Mathurin + 1680/....
Chevalier, Seigneur de Meros
25 **LE PAPE** Jeanne + 1680/....
26 **LE PAPE de COATLESPEL** Germain Claude ° ROSPORDEN + .../1691
27 **de COETNOURS** Olive ° 22/08/1661 QUIMPERLÉ St-Michel x 07/04/1679 QUIMPERLÉ St-Michel
28 **GOURIO du MENMEUR** Jean + .../1694
29 **GILART** Julienne ° 1669/.... + .../1694
30 **CAOUCE** Jean + 30/08/1690 BREST Les Sept-Saints
Sieur de Mezellez
31 **BRIANT** Marie + 06/05/1731 ST-RENAN

Génération VI

52 **LE PAPE de COATLESPEL** Marc Antoine + .../1679
Ecuyer
53 **L'HONORAY** Ursule + 14/06/1690 QUIMPERLÉ St-Michel
54 **de COETNOURS** René
Seigneur de Kermez
55 **AUFFRET** Françoise x ..../1655 + 10/11/1696 QUIMPERLÉ St-Michel
"Demoiselle", Dame de Kernez

[2] SGA

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 126, juin 2013

Louis Augustin, comte de Montecler, fils de Joseph François marquis de Montecler, fut capitaine des vaisseaux du roi, brigadier des armées navales, chevalier de Saint-Louis et directeur général du port de Brest.

Contrairement à ce qu'on peut lire parfois, il n'est pas mort à la bataille de la baie de Chesapeake (5 septembre 1781) lors de la guerre d'indépendance américaine sur le Diadème qu'il commandait, mais à Quimper, le 25 mars 1784, peut-être à la suite de blessures.

Josèphe Jeanne, fille du comte François Joseph de Rosily et de Marie Yvonne Gourio de Menmeur, est veuve de Hyacinthe Jean Louis de Trogoff quand elle épouse Louis Augustin de Montecler le 14 janvier 1772 à la chapelle de Keranflech à Milizac.

Josèphe Jeanne est la sœur du célèbre François Étienne de Rosily, marin explorateur sous les ordres de Kerguelen.

Louis Henry aurait un frère aîné, Gaspard Marie, né en 1773. Il a une jeune sœur, Agathe Julie Marie Anne, née le 25 juin 1779 à Brest. Agathe épousera à Lesneven, le 26 fructidor de l'an 5, François de Sandret, originaire du Calvados.

Ascendance de Charles Marie LE DALL DE KEREON

Génération I

1 **LE DALL DE KEREON** Charles Marie — ° 21/07/1774 QUIMPER St-Julien — + 12/02/1794 BREST

Génération II

2 **LE DALL DE KEREON** Charles Yves — ° 22/03/1744 QUIMPER St-Sauveur — + 03/12/1808 QUIMPER
Conseiller doyen du Présidial de Quimper

3 **CRUYPENNING** Marie Sainte Catherine — ° 08/06/1749 MORLAIX — x 03/10/1768 MORLAIX St-Melaine — + 03/07/1810 PLOMEUR

Génération III

4 **LE DALL DE KEREON** Jean Charles — ° 07/07/1711 LORIENT — + 12/06/1787 PLOMEUR

5 **THEREZIEN** Marie Bonaventure — ° 23/02/1717 QUIMPER St-Sauveur — x 30/12/1738 QUIMPER St-Julien — + 22/07/1788 QUIMPER St-Sauveur

6 **CRUYPENNING** Jean Baptiste Constantin — ° ../../1700 — + 06/09/1767 QUIMPER Locmaria
Maire de Morlaix

7 **RAYMOND de VARS** Marie Anne — + 1768/....

Génération IV

8 **LE DALL DE KEREON** Charles — ° 17/05/1674 BREST — + 05/09/1728 PLOMEUR
Seigneur de Kerbulic, Officier des vaisseaux de la Compagnie des Indes

9 **PRADO** Elisabeth — ° ca ../../1682 — + 12/03/1742 QUIMPER La Chandeleur
Dame de Kéréon

10 **THEREZIEN** Gabriel Raphaël — ° 27/06/1680 QUIMPER St-Julien — + 27/08/1745 QUIMPER St-Sauveur
Sénéchal des Régaires, Lieutenant civil, Avocat à la cour

11 **CRETON** Catherine — x ..../1715 — + 1723/....

Génération V

16 **LE DALL DE KEREON** Yves — ° 25/11/1644 BREST — + ca ../../1702

17 **LE MAYER** Anne — x 02/06/1670 BREST Les Sept-Saints — + 13/04/1692 BREST Les Sept-Saints

20 **THEREZIEN** Claude — ° QUIMPER — + 26/02/1710 QUIMPER St-Julien
Avocat au Parlement, Sieur de Kerdrapé

21 **TOUCHART** Marie — ° ca ../../1650 CARHAIX — x 07/09/1671 CARHAIX St-Tremeur — + 12/12/1716 QUIMPER St-Ronan
Dame de Pratanlen

Génération VI

32 **LE DALL DE KEREON** Charles
Seigneur de Kéréon

33 **LE LEYER** Madeleine — x ..../1643

34 **LE MAYER** Guillaume — + .../1703

35 **ELLEZ** Catherine — ° ca ../../1614 — x ..../1650 — + 01/04/1703 BREST Les Sept-Saints

Descendance de Charles Yves LE DALL DE KEREON

LE DALL DE KEREON Charles Yves, ° 22/03/1744 QUIMPER St-Sauveur, + 03/12/1808 QUIMPER
Conseiller doyen du Présidial de Quimper
x **CRUYPENNING** Marie Sainte Catherine, ° 08/06/1749 MORLAIX, x 03/10/1768 MORLAIX St-Melaine, + 03/07/1810 PLOMEUR
| ...**LE DALL DE KEREON** Charles Marie, N° 1 ° 21/07/1774 QUIMPER St-Julien + 12/02/1794 BREST
| ...**LE DALL DE KEREON** Bonaventure Marie Anne, ° 31/10/1775 QUIMPER St-Julien, + .../1827
| ...x **LE CAPITAINE BOISDANIE**L Jean Louis Nicolas, ° 06/12/1764 QUIMPERLE St-Colomban, x 03/03/1795 PLOMEUR, + 1798/1799
Administrateur du district de Quimperlé
| ...| ...**LE CAPITAINE BOISDANIEL** Bonaventure Joseph Marie, ° 08/02/1797 QUIMPER
| ...| ...**LE CAPITAINE BOISDANIEL** Aimé Louis Marie, ° 16/05/1799 QUIMPER
| ...x **DUTHOYA** André Marie, ° 18/02/1769 LANDERNEAU St-Houardon, x 18/mess/09 QUIMPER, + 1802/.... ?
Lieutenant de vaisseau commandant le lougre "L'Affréteur"
| ...| ...**DUTHOYA** Marie Caroline, ° 13/09/1802 QUIMPER
| ...| ...x **OLLIVIER** Tiberge, ° ST-BRIEUC, x 23/04/1827 LANDERNEAU
| ...**LE DALL DE KEREON** Ange Jacques, ° 23/08/1777 QUIMPER, + 28/10/1838 TOURS (37)
Administrateur des finances publiques à Quimper, La Haye et Paris dans les Domaines
| ...x **BARROT** Fanny
| ...| ...**LE DALL DE KEREON** Angèle Thérèse Palmyre, ° ca ../../1817 + ../../1900
| ...| ...x **PIOU** Constance François Adolphe Jean Baptiste, x ../../1843
| ...**LE DALL DE KEREON** Constantin, ° 21/11/1778 QUIMPER, + 1801/....
| ...**LE DALL DE KEREON** Marie Pauline Yvonne Laurence, ° 22/11/1784 QUIMPER La Chandeleur
| ...**LE DALL DE KEREON** Stanislas Marie, ° 05/07/1787 QUIMPER St-Sauveur, + 24/01/1833 TOULON
Capitaine de vaisseau
| ...x **LE BLANC de la COMBE** Françoise, x 28/08/1811 LORIENT, + 15/01/1813 LORIENT
| ...| ...**LE DALL DE KEREON** Caroline Hyacinthe, ° 05/11/1812 LORIENT
| ...| ...x **RIDOUEL** Paul, ° 04/09/1802 ACIGNÉ (35), x 27/12/1848 RENNES, + 04/07/1865 RENNES
Président du tribunal civil de Monfort (35) en 1848.
| ...| ...| ...**RIDOUEL** Pauline Louise Marie, ° 12/11/1851 RENNES
| ...| ...| ...x **LAMBERT** Edouard, ° 29/07/1845 AUDUN-LE-ROMAN (54), x 27/01/1873 RENNES
| ...| ...| ...**RIDOUEL** Caroline

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 126, juin 2013

Charles Marie Le Dall de Keréon

Charles Marie Le Dall de Keréon est enseigne de vaisseau. Il a servi sur *La Ferme*, le navire passé aux mains des Espagnols.

Il est le fils aîné de Charles Yves et de Marie Sainte Catherine de Cruypenning, fille de l'ancien maire de Morlaix. Il est né le 21 juillet 1774 à Quimper. Il a donc aussi dix-neuf ans. Son père est alors procureur du roi.

Son grand-père, Jean Charles, fut conseiller au présidial.

Quant à son arrière-grand-père Charles, (vers 1674-1728), il a acquis le manoir de Kerbulic en Plomeur.

Charles Marie a deux soeurs, Bonnaventure Marie Anne, et Marie Pauline Yvonne Laurence, et trois frères, Ange Jacques, Constantin et Stanislas Marie.

Que leur reproche-t-on ?

Il est fait état d'une lettre de Montecler à sa mère, dans laquelle il exprime des sentiments "anti civiques". Mais est-ce suffisant ? Ce qui leur sera reproché surtout c'est d'avoir fait partie *"de la station du traître Rivière dans les Antilles,* (d'y avoir) *maltraité les patriotes, avili et foulé aux pieds le pavillon national après avoir arboré la cocarde blanche et* (avoir) *encouru à enlever le vaisseau La Ferme et quelques autres bâtiments qu'ils ont conduits par trahison dans les ports d'Espagne".*

C'est donc pour complicité de trahison devant l'ennemi que seront condamnés les trois jeunes gens.

En effet le comte Charles Joseph Mascarene de Rivière, commandant le vaisseau *La Ferme* aux Antilles, a fait hisser le pavillon blanc quand il a appris l'arrestation du roi, puis ensuite le 29 août 1793 a rallié l'Espagne[3].

L'accusation ne tient pas vraiment, puisque les officiers se sont désolidarisés de Rivière quand celui-ci a conduit les bâtiments à Trinidad pour les livrer aux Espagnols, et c'est à leur demande expresse qu'ils ont été rapatriés en France.

Mais une condamnation de trois aristocrates représentant trois familles locales pour frapper le bon peuple, l'occasion était sans doute trop bonne. Rougemont est de Brest, Montecler a sa famille à Lesneven, alliée aux Rosily de Méros, et Le Dall de Keréon est bien installé à Quimper, où son père a été longtemps procureur du roi.

Différents auteurs se posent la question de la non intervention du contre-amiral Yves Le Dall de Keréon, parent de Charles Marie. N'a-t-il pas pu ou n'a-t-il pas voulu défendre son neveu ?

De retour dans leurs geôles, Montecler et Le Dall écrivent chacun une longue lettre très émouvante à leurs parents. On sait, par la lettre que Charles Marie a écrite, qu'il a demandé à voir son oncle.

Le lendemain matin à neuf heures, les trois plus jeunes de ces officiers sont traînés place de la Liberté dans un tombereau que suit le bourreau, *"Ance vêtu en muscadin, avec un énorme bonnet phrygien de couleur rouge".* Détail navrant, l'exécution a lieu sous les fenêtres de la maison de Rougemont.

Quant à Baud-Vachères, il échappe à la peine capitale, mais il est condamné à rester détenu jusqu'à la paix.

L'effet sur la population

La jeunesse des condamnés, des enfants presque, la fragilité des preuves de l'accusation, la connaissance des lettres que Montecler et Le Dall de Keréon ont écrites à leurs parents suscitent une vive émotion dans la population locale. On parle d'une vague de "stupeur et d'effroi". Selon des témoins, les rues sont restées désertes plusieurs jours et seuls les membres de la Société populaire et les soldats du bataillon *La Montagne* déambulent en chantant *Ça ira, ça ira* ou *La Carmagnole.*

Les autres personnages du drame

Jean Fortunat Baud-Vachères (ou selon les auteurs, Baud de Vachères) est le commandant de l'*Elisabeth*. Il refuse de passer au service de l'Espagne et rentre en France sur le *Vanneau* avec la moitié des équipages de la division Rivière.

Jean Fortunat Baud "dit Vachères" se marie à Brest le 27 ventôse de l'an trois avec Louise Bonne Richard Duplessis, de Brest.

Il a *"39 ans environ"*, et il est capitaine de vaisseau, originaire de Bourg Saint-Andéol "dit Bourg sur Rhône" dans l'Ardèche. Il est le fils de Firmin et de Marie Arnichand. Après recherches, nous pensons que Marie Arnichand a eu de Firmin Baud onze enfants entre 1749 et 1775, mais aucun Jean Fortunat. Par contre, elle a eu un Firmin en 1756 entre Marianne (1753) et Jeanne Marie (1758). Jean Fortunat serait alors un prénom que s'est donné Firmin tout comme il a rajouté Vachères à son patronyme. En tout état de cause, il semble de condition très modeste. C'est peut-être ce qui lui a valu la vie sauve.

Hans (Ance), le bourreau, le *vengeur du peuple*, reste, du moins en ce qui concerne son état civil et sa généalogie, absolument secret, et nous craignons qu'on n'en sache jamais bien davantage.

Nous savons qu'il se nomme probablement Hans ou Hentz, il serait fils et petit-fils de maréchal-ferrant et on lui prête volontiers une origine allemande ou alsacienne. Il fait partie de ces "bourreaux amateurs" et a commencé son office à Rochefort, et on le trouve également en Guadeloupe.

Illettré, il signe *Ance*. Il est néanmoins une sorte de dandy, un *muscadin* comme on dit à l'époque, qui plaît aux femmes.



Victor Hugues est un personnage bien particulier et bien inquiétant. Il a trente-deux ans.

Né à Marseille, mousse à treize ans, il est boulanger à Saint-Domingue, puis imprimeur.

De retour à Paris, il est membre du Comité de salut public. Il est nommé en 1793 accusateur au tribunal révolutionnaire de Rochefort puis de Brest.

Ensuite il est commissaire civil à la Guadeloupe pour mater la résistance royaliste.

Il va y mener une guerre de course et accumuler une importante fortune. Il

[3] Charles Joseph de Mascarène est né le 4 novembre 1738 au château de la Coudraie en Tréméoc (pays bigouden), fils de Paul et de Jeanne de La Pierre. Il épouse Marie Jeanne de Penfeunteunyo le 19.02.1781 à Cohars-Fouesnant. Il décède à Londres en 1812. Voir l'article de Danielle Machaux "La bataille d'Ouessant" dans *LE LIEN* n ° 93, du 1er trimestre 2005, page 44.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 126, juin 2013

aura un poste de gouverneur en Guyane, où il rétablira l'esclavage, et finira ses jours en 1826[4].



Tombe de Victor Hugues à Cayenne

Un témoin en Guyane le décrit ainsi : *"tout son ensemble est si expressif, que le meilleur de ses amis n'ose l'aborder sans effroi ; sa figure laide et plombée exprime son âme, sa tête ronde est couverte de cheveux noirs et plats qui se hérissent comme les serpents des Euménides dans la colère qui est sa fièvre habituelle : ses grosses lèvres, siège de la mauvaise humeur, le dispensent de parler, son front sillonné de rides, élève ou abaisse ses sourcils bronzés sur ses yeux noirs, creux et tourbillonnants comme deux gouffres."*

L'écrivain cubain Alejo Carpentier (1904-1980) fera de la figure complexe et parfois diabolique de Victor Hugues un personnage de son roman *Le Siècle des lumières* (1962).

Le roman se déroule à La Havane dans un palais en deuil. Trois adolescents se retrouvent orphelins : leur père, riche négociant, vient de mourir. Une vie mêlée d'abandon et d'ennui commence quand, tout à coup, un étranger vient frapper à la lourde porte et laisse sa carte : Victor Hugues, négociant à Port-au-Prince. A partir de ce moment-là, le destin de ces trois jeunes, Esteban, Sofia et Carlos, sera lié à celui du terrible marseillais. C'est alors l'occasion pour Alejo Carpentier de raconter la Révolution française transportée dans la Caraïbe et de tracer le portrait de celui qui apporta aux Antilles le décret du 16 pluviôse de l'an II de l'abolition de l'esclavage[5], mais aussi la guillotine.

Ciprien René Paufer, officier public, a rédigé l'acte.

Né à Paris vers 1738, il arrive à Brest, 20 rue Royale, fin 1776 ou début 1777 avec son épouse Elisabeth Henriette Suène. Il décède à Brest, à soixante-dix-huit ans, le 1er mars 1816. Son acte de décès fait mention de son métier d'horloger.

En 1782, il commence à s'occuper de recherches mécaniques en ce qui concerne la marine. Il présente ainsi différentes inventions de pompes : pompe à incendie embarquée, pompe à incendie portative, pompe à soufflet, une nouvelle construction d'affût marin...

On lui doit par ailleurs une méthode *"pour construire en pierres de taille sans ciment"* (1783), qui serait utile pour les constructions sous-marines. Et même *"une jambe de bois dont les mouvements naturels sont approuvés par les chirurgiens"*, un coupe-pâte pour le biscuit de mer ou un moulin à peinture. Il n'obtient pas de francs succès pour ses inventions auprès des commissions compétentes, mais plutôt des encouragements accompagnés de défraiements.

En 1793, Montagnard, il devient officier municipal de la municipalité Berthomme instituée par Jean-Jacques Bréard.

Hyacinthe Marie Fourré, né au Faou le 5 mars 1758, est huissier audiencier de l'Amirauté de Brest.

Sous l'Ancien Régime, l'amirauté désigne la juridiction, le tribunal qui connaît toutes les affaires contentieuses relatives à la marine et à la navigation. Huissier visiteur, comme huissier audiencier, sont des offices de l'amirauté.

Hyacinthe Marie est le fils du *"Sieur Louis Fourré et demoiselle Jeanne Josèphe Sehou du Faou trève de Rosnohen"*. Les Fourré sont originaires de Niort.

Le 13 avril 1785 il épouse *"Demoiselle Marie Charlotte Trétout fille mineure de Maître Allain Trétout et de Demoiselle Jeanne Thérèse Rallon"*. Le couple aura deux enfants : Marie Hyacinthe, en 1786, et Pierre Jean, en 1788.

Joseph Clausse est le concierge de la maison d'arrêt du château, rebaptisé "Fort la Loi".

Veuf de Catherine Gobert, il épouse, le 5 octobre 1785 à Saint-Louis à Brest, Jeanne Reine, fille de *"Jean Reine et de Marie Schmit, de la paroisse de Faulquemont, diocèse de Metz"*. Concernant Joseph Clausse il est *"de la paroissse de Cone diocèse de Trèves"*.[6] L'épouse signe *"janne rene"*. Le couple aura un fils, Claude, le 12 août 1786, et une fille, Marie Perrine, en 1787 à Brest.

De biens curieuses retranscriptions

Nous l'avons vu, l'acte relatant l'exécution des trois officiers date du 22 pluviôse de l'an 2.

Or si nous feuilletons le registre, une centaine de pages plus loin, après un acte daté du 14 prairial (près de quatre mois plus tard) nous tombons sur un acte qui ne manque pas de nous surprendre :

"Aujourd'hui vingt deuxième jour de pluviôse an deux de l'ère républicaine à six heures du soir sont comparus en la maison commune de brest par devant moy ciprien rené paufer officier public,louis rageot et louis martin tous deux commis aux bureaux de la maison commune y domiciliés sur la seconde section lesquels m'ont déclaré que claude robert Rougemont lieutenant de vaisseau agé de trente natif de brest département du finistère cy devant commandant la corvette le balon est mort ce jour sur cette commune troisième section.

D'après cette déclaration je me suis transporté sur le lieu me suis assuré du décès dudit claude Robert Rougemont et jen ai dressé le présent acte que lesdits Rageot et martin ont signé avec moy".

Suivent trois signatures : Rageot, Martin et Paufer officier public.

Suit ensuite un acte absolument identique concernant *"Louis henry montecler agé de 18 ans né à Craon département de la mayenne domicilié à lesneven département du finistère élève de la marine".*

Suit enfin un acte identique aux deux précédents avec les mêmes déclarants concernant *"Charles Marie Keréon*[7] *enseigne de vaisseau âgé de*

---

[4] Selon le dictionnaire Larousse en 8 volumes de 1900, il serait mort près de Bordeaux, sans autre précision ; mais alors pourquoi sa tombe à Cayenne ?

[5] L'esclavage, aboli en l'an II, a été rétabli sous Napoléon, et définitivement aboli en 1848 grâce à Victor Schœlcher.

[6] Très probablement Cosnes, aujourd'hui Corsnes et Romain

[7] écrit Kéon avec un K barré

dix neuf ans né à Quimper département du finistère ayant servi sur le vaisseau La ferme".

On peut dire qu'en entreprise de banalisation de décès on ne peut pas faire beaucoup mieux !

Pourquoi ces actes ? La question reste posée. Peut-être pour réparer les ratures de l'acte originel qui le rendaient nul et / ou pour rendre ces exécutions plus acceptables.

Pour comprendre cette bizarrerie, il faut se pencher sur le déroulement des événements. Jeanbon Saint-André est opposé à la création du tribunal révolutionnaire, qu'il craint de voir tomber aux mains d'ultra révolutionnaires, les hébertistes. Il redoute les excès de la terreur qu'il désire contenir dans des limites raisonnables. Et c'est en son absence que Bréard va installer ce tribunal révolutionnaire qui ne siégera qu'une fois et condamnera les trois jeunes aristocrates.

Jeanbon Saint-André, furieux, obtient du Comité de salut public le rappel ou la destitution des membres du tribunal révolutionnaire. Ainsi Hugues est remplacé par Donzé-Verteuil. Il installe un nouveau tribunal avec *"des hommes d'un caractère juste et sage"*. La guillotine est transférée le 18 ventôse de la place de la Liberté à la place du Triomphe du Peuple, l'actuelle place du Château.

En rédigeant un nouvel acte conforme à la loi, on affirme que la passion n'a pas place face à la Raison et à la Justice.

Ce qui n'est pas pour rassurer, bien au contraire.

Mais nous ne sommes pas au bout de nos surprises, les actes qui suivent toujours sur le même modèle c'est à dire mêmes déclarants, mêmes dispositions, nous apprennent le décès de :

- **Hervé Broustail**, 68 ans, négociant à Morlaix, mort le 23 ventôse
- **François Le Coz**, 48 ans, prêtre à Poullaouen, le 24 ventôse
- **Guillaume Peton**, prêtre, 41 ans, natif de Plourin, et domicilié à Saint-Trégarec, district de Lesneven, le 25 germinal
- **Jean Habasque**, prêtre, 42 ans, de Kerlouan, le 25 germinal
- **Jean Pierre Hipolyte**, 28 ans, cultivateur, domicilié à Concarneau, le 28 germinal
- **Jean Marie Branellec**, prêtre, 37 ans, natif de Guiceny et domicilié à Saint-Pol-de-Léon, le 28 germinal
- **Jean Jacques François Levée**, charpentier à bord de la Félicité, 39 ans, du Havre de Grâce le 2 floréal
- **Joseph Algant**, 30 ans, natif de Porniché, le 2 floréal
- **Fabien Croy**, 27 ans, de Saint-Pierre de Moutier, le 13 floréal
- **Jean Sébastien Rolland**, prêtre, 42 ans, natif de Trébivan, Côtes du Nord
- **François Louis Kergariou**, 69 ans, né à Plounevez-Moedec district de Lannion et domicilié à Quimper, le 3 prairial. Pour ce décès nous avons une mention marginale qui modifie sur la forme l'acte (ajout d'un prénom et modification du lieu de naissance)
- **Mathieu Michel Marie Brichet**, homme de loi, natif de Landerneau, domicilié à Quimper, procureur général syndic du département du Finistère le 3 prairial
- **Jacques Remy Aimez**, 30 ans, de Brest, demeurant à Quimper, négociant, secrétaire du conseil général du Finistère le 3 prairial
- **Olivier Jean Morvant**, 40 ans, homme de loi, natif de Pont-Croix, membre du directoire du département du Finistère, demeurant à Quimper, le 3 prairial
- **Louis Jean Marie Guiller**, 45 ans, natif de Douarnenez, marchand, membre du directoire du Finistère, le 3 prairial
- **Pierre Marie Bergevin**, 44 ans, de Brest, homme de loi, de Lanildut, membre du directoire du département du Finistère, le 3 prairial
- **Joseph Marie Dubois**, 36 ans, natif du Croizic, demeurant à Landerneau, juge au tribunal de Landerneau, membre du directoire du Finistère, le 3 prairial
- **Thomas Bernard Doucin**, 38 ans, de Quimper, homme de loi, membre du directoire du Finistère, le 3 prairial
- **Louis Derrien**, 42 ans, natif de Saint-Thurien, cultivateur, demeurant à Keréon district de Quimperlé membre du conseil du département du Finistère, le 3 prairial
- **Yves Pastié**, 39 ans, de Keriquet en Scaër, cultivateur, membre du conseil du département du Finistère, le 3 prairial
- **Antoine Cuny**, 45 ans, natif de Bordeaux, militaire, demeurant à Quimperlé, négociant, membre du conseil général du Finistère, le 3 prairial
- **Guillaume Le Roux**, 27 ans, marchand de toile, natif de Pleyber-Christ, demeurant à Landivisiau, membre du conseil général du Finistère, le 3 prairial
- **Joseph Marie Le Prédour**, 36 ans, natif de Quimper, notaire et juge au tribunal du district de Châteaulin, membre du conseil du département du Finistère, le 3 prairial
- **Yves Daniel Kersaux**, 45ans, de Penmarc'h, membre du conseil du département du Finistère, le 3 prairial
- **Louis Alexandre Expilly**, 51 ans, de Brest, curé de Morlaix, ex-évêque constitutionnel, membre du conseil du département du Finistère, le 3 prairial *(voir son portrait page 28)*.
- **Guillaume Herpeu**, 46 ans, de Pont-Croix, juge du tribunal de Pont-Croix, membre du conseil du département du Finistère, le 3 prairial
- **Jean Louis Mérienne**, 39 ans, commis aux vivres de la marine, natif de Fougères, demeurant à Brest, membre du conseil du département du Finistère, le 3 prairial
- **Charles François Malmanche**, natif de Verteuil dans l'Angoumois, chirurgien demeurant à Lambézellec, membre du conseil du département du Finistère, le 3 prairial
- **Charles François Banéat**, 43 ans, cultivateur et marchand de Carhaix, membre du conseil du département du Finistère, le 3 prairial
- **Jean Marie Le Pennec**, 50 ans, homme de loi natif de Carhaix et y demeurant, membre du conseil du département du Finistère, le 3 prairial
- **Julien Le Thou**, 72 ans, natif de Neuillac, district de Pontivy, juge au tribunal de district de Quimper, membre du conseil du département du Finistère, le 3 prairial
- **François Marie Déniel**, 36 ans, natif de Landerneau, marchand et cultivateur demeurant à Lannilis, membre du conseil du département du Finistère, le 3 prairial
- **Julien Mousin**, 42 ans, de Concarneau, militaire réformé, demeurant à Quimper, membre du conseil du département du Finistère, le 3 prairial
- **Yves Le Gac**, 42 ans, homme de loi de Plonévez-Porzay, membre du conseil du département du Finistère, le 3 prairial
- **Louis Piclet**, 64 ans, natif de Locronan des Bois, homme de loi juge à Pont-Croix, membre du conseil du département du Finistère, le 3 prairial
- **Yves Joseph Louis Denmat**, 43 ans, de Callac, homme de loi demeurant à Morlaix, membre du conseil du département du Finistère, le 3 prairial
- **Thomas Raby**, 23 ans, de Brest, le 10 prairial





Les actes qui suivent sont datés du quinze prairial et suivants et ont un libellé plus courant pour des actes de décès. Nous avons donc un total de quarante actes de décès insérés dans le registre entre le 14 et le 15 prairial.

Ainsi en prairial, les procès se sont accélérés. Ce sont surtout des procès à caractère politique pour des crimes antirévolutionnaires (fédéralisme, correspondance avec des émigrés, prêtres réfractaires). Bien sûr nous avons noté les 26 administrateurs du Finistère exécutés le 3 prairial pour *"conspiration contre le peuple"*. Ici deux épisodes tragiques de la Terreur à Brest se télescopent.

Épilogue

Une petite-cousine de Charles Marie Le Dall de Keréon, Amicie Lebaudy, apportera une partie du financement de la construction d'un phare (elle donnera 585 000F sur 941 000F), à condition qu'il porte le nom de son grand-oncle.

Construit de 1907 à 1916, le phare de Keréon, entre Molène et Ouessant sur le passage du Fromveur, est un "phare monument", *"avec mosaïque dans la cage d'escalier, parquet de chêne orné d'une rose des vents marquetée en acajou et ébène ainsi que des lambris en chêne de Hongrie."*

En 1865, commande est passée auprès de l'atelier Poilleu aîné d'un monument[8] à la mémoire des vingt-six administrateurs du département guillotinés le 22 mai 1794. Il s'agit d'un obélisque monolithe en granite rose de l'Aber-Ildut d'une hauteur totale de huit mètres.

Conclusion

Ainsi un acte insolite du registre des décès de la ville de Brest, nous invite à nous pencher sur une période trouble de la vie de notre cité, à considérer une situation historique assez particulière puisqu'à côté d'un travail révolutionnaire de purge de Brest de ses éléments trop tièdes, il fallait également *"remettre en état un arsenal délabré et sur pied une Marine où régnait une déplorable anarchie."* Apparaîtront alors des noms familiers aux Brestois comme Villaret-Joyeuse, Nielly ou Sané.

Mais nous ne sommes pas sûrs que ce dernier objectif ait été atteint. Peut-être en reparlerons-nous un jour....

---

[8] Voir à ce sujet l'article "Les administrateurs du Finistère", par Christian Bolzer, dans *LE LIEN* n° 112 du 4e trimestre, p. 19.

Remerciements

- à Jean Claude Bourgeois, du Centre Généalogique du Finistère, pour son aide efficace.

- à Jean-Yves Guengant, historien, pour son aide et ses conseils avisés.

- aux archives municipales de Brest pour les photos des actes

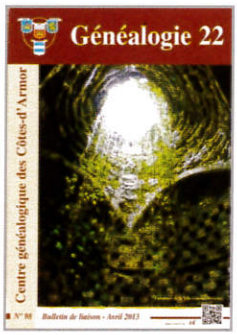
Sources :

- Archives municipales de Brest
- Archives de la Mayenne
- *Récif*, la base de données du Centre Généalogique du Finistère
- *Histoire de Brest*, Yves le Gallo
- *Histoire de la ville et du port de Brest pendant la Terreur,* Prosper Levot
- *Brest et le Finistère sous la Terreur*, Armand René Maufras du Chatellier
- *Histoire de Brest*, Patrick Galliou
- *Les représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire dans les départements (an II),* par Henri Wallon
- *Histoire de la Guadeloupe,* M.A. Lacour
- *La guillotine et les exécuteurs criminels pendant la révolution,* G. Lenôtre, Paris 1893
- *Voyage en Finistère* Cambry
- *Histoire de la révolution dans les ports de guerre. Brest et Rochefort*, Oscar Havard
- *Brest et la franc-maçonnerie,* Jean-Yves Guengant
- *Brest, un port en révolution,* E.Monange et Ph Henwood
- *Histoire de Brest*, M.Th. Cloître CRBC 2000
- *Un inventeur brestois oublié : René Cyprien Paufer,* Tanguy Daniel, in Histoire et Politique Mélanges offerts à Edmond Monange 1994.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 126, juin 2013

Les Cercles Généalogiques membres de l'UGBH et leurs derniers bulletins

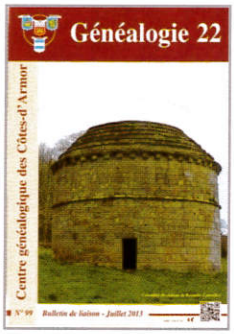
Centre Généalogique des Côtes d'Armor
3 rue du Bel-Orient, 22000 ST BRIEUC



- Bertrand Chesnay, Breton d'Yffiniac et marchand à Québec, par Alain Cardou, 5p.
- Du temps qu'on allait encore aux baleines, par Jeannine N. Blonce, 3p.
- Sur les traces du soldat Le Cam, par Pierre Teillet, 10p.
- Qui était François Marquer, narrateur de Paul Sébillot, par Annie Thauront née Verner-Morin, 11p.
- L'ermite du Palacret, histoire locale ou légende, par Yves Le Moullec, 4p.
- Tonquédec, 1707 – Meurtre de Jean Le Roux de Porzlan (1653-1707), par Yves Ollivier, 4p.

Généalogie 22, n° 98

- Vol de chiffons, par Annick Mévellec, 10p.
- Une bien triste affaire, par Renée-Claude Marion, 9p.
- Les loups, les remèdes au début du XVII[e] et à la fin du XIX[e] siècle, par Yves Le Moullec, 7p.
- Saint-Charles, par Michel Le Chapelier, 5p.
- Jeanne du M'né, par Colette Guedard, 9p.
- Jean Bonaventure, 1er Le Lay de Villemaré (1660-1743), par Yves Ollivier, 2p.



Généalogie 22, n° 99

Chef d'Armor
108 boulevard de la Corniche, 22700 PERROS-GUIREC

Cercle Généalogique d'Ille-et-Vilaine
Permanences et courrier :
18 bis rue Frédéric Mistral, 35200 RENNES



- Les rosières d'hier à aujourd'hui, par Ginette Grossetête-Foutel, 4p.
- Jean-Marie Conrade Mouëzy, curé fondateur de la paroisse Sainte-Thérèse de Rennes, par André Desmots, 4p.
- Anecdote sur une erreur de mention marginale, par Anne-Marie Heintz, 3p.
- Mission du 21 et 22 juin 1944, par Yves Rouxin, 3p.
- La Vendée, un trois-mâts de commerce, par Jean-Louis Rouxel, 2p.

Racines 35, n° 105

Centre Généalogique de la Loire Atlantique
1 Rue Darbefeuille – 44100 NANTES

Généalogie, cousinades et histoire en Cornouaille (GCHC)
Maison des Associations, 29370 ELLIANT

- La richesse d'un journal de bord, 2p.
- Marie Anne Legrand et les Rannou, par Denise Celton-Junger, 2p.
- Morts pour la France (suite de *La Gazette* n° 20), par Thérèse Blanc-Caugant, 2p.



La Gazette n° 21

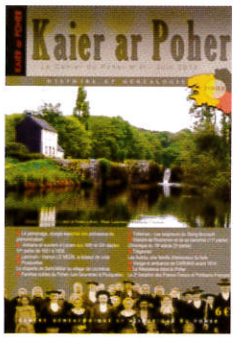
Centre Généalogique du Morbihan
12 rue Colbert, 56100 LORIENT

- Seigneurs et seigneuries du Morbihan, par Job Jaffré, 4p.
- Emile Marcesche, capitaine d'industrie et libéral social, par Pascal Boisson, 5p.
- Les femmes armateurs de l'île de Groix, par Michel Perrin, 11p.
- Alice Quilleré, née à Pluméliau le 13 juin 1728, par Hervé Offredo, 3p.
- Jean Caradec, enrôlé dans la Grande Armée, par Marc Kermorvant, 3p.
- Mes ancêtres majorquins (5e partie) Les Majorquins à Lorient, par Pierre Mayol, 10p.
- Un couple de centenaires, par Christian Duic, 3p.



La Chaloupe n° 105

Centre Généalogique du Poher
Boulevard de la République, 29720 CARHAIX



Kaier ar Poher n° 41

- Le parrainage, rouage essentiel des processus de prénomination, par Pierre-Yves Quéméner, 14p.
- Artisans et ouvriers à Locarn aux XIX[e] et XX[e] siècles – 1[e] partie de 1851 à 1938, par Daniel Collet, 12p ;
- Lanrivain – Hamon Le Neün, le briseur de croix, par Sœur Geneviève Pennehouat, 3p.
- Plusquellec, la chapelle de Saint-Mélar au village de Locménal, par Marie Guézennec, 5p.
- Les Gourvinec à Plusquellec, par Jérôme Caouën, 4p.
- Trébrivan, Les seigneurs du Stang-Brunault, par Frédéric Morvan, 6p.
- Histoire de Rostrenen et de sa baronnie (11e partie) – Chronique du XIX[e] siècle (2[e] partie), par Marie-Magdeleine Le Baquer, 5p.
- Trégourez, Les Autrou, une famille d'amoureux du bois, par Goulven Péron, 4p.
- Visage et ambiance de Carhaix avant 1914, par Pauline Melon-Riou, 7p.
- Le 2[e] bataillon des Francs-Tireurs et Partisans Français, par Guy Lidec, 2p.
- Journal de marche du XI[e] bataillon FFI, 14p.

Mémoire Vivante de Fégréac
Mairie, 44 FEGREAC
memoirevivante.fegreac@voila.fr

CEGENCEB
Siège : Mairie de Mauron, 56430 MAURON

- Un bagne pour enfants en Bretagne, par Gisèle Morlan, 4p.
- Le territoire communal, par Christiane Blanchard, 5p.
- La famille Sébillot, 1[e] partie, par Michel Drocourt, 10p.
- Un surprenant témoin oculaire, par Hubert Guillemot, 3p.



Souche n°42

Centre Généalogique du Finistère
(voir page 2 de couverture)

Retrouvez le CGF à Paris dans le cahier bleu


Brest
Morlaix
Quimper
LA MANCHE
ILE DE BATZ
Roscoff
LOCQUÉNOLÉ
Locquirec
LANMEUR
Evêché de Dol
Santec
SAINT-POL-DE-LÉON
Saint-Jean-du-Doigt
Locquirec
PLOUGASNOU
Carantec
GUIMAEC
TREGOR
LANMEUR
PLOUEZOCH
Henvic
PLOUGOULM
SIBIRIL
CLEDER
PLOUESCAT
PLOUNEOUR-TREZ
KERLOUAN
TREMENECH
PLOUGUERNEAU
GUISSENY
SAINT-FREGANT
GOULVEN
TREFLEZ
PLOUNEVEZ-LOCHRIST
TREFLAOUENAN
PLOUENAN
BROUENNOU
Saint-Pabu
LANDEDA
KERNOUES
PLOUIDER
Quéran
Trézilidé
Sainte-Catherine
Pont-du-Châtel
SAINT-VOUGAY
Mespaul
LOCQUÉNOLÉ
TAULÉ
GARLAN
PLOUEGAT-GUERRAND
LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU
LANNILIS
KERNILIS
LANGUENGAR
PLOUZÉVÉDÉ
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
PLOUJEAN
LESNEVEN
LANHOUARNEAU
LANDUNVEZ
PLOUDALMEZEAU
LOC-BREVALAIRE
Lanarvily
GUIQUELLEAU
PLOUVORN
TREGLONOU
Saint-Méen
PLOUGOURVEST
GUICLAN
MORLAIX
PLOUIGNEAU
PLOUEGAT-MOYSAN
PLOUGUIN
LE DRENNEC
Trégarantec
PLOUGAR
PORSPODER
LARRET
COAT-MEAL
PLOUVIEN
PLOUDANIEL
Saint-Derrien
Bodilis
Sainte-Sève
Saint-Eutrope
LE PONTHOU
PLOURIN-PLOUDALMEZEAU
BREVENTEC
PLOUNEVENTER
LANILDUT
TRÉOUERGAT
Trémaouézan
Saint-Servais
Landivisiau
SAINT-THEGONNEC
PLOURIN-Lès-MORLAIX
BOTSORHEL
Guipronvel
Bourg-Blanc
PLABENNEC
LANNEUFRET
GUERLESQUIN
Brélès
LANRIVOARÉ
SAINT-THONAN
PLOUEDERN
La Roche Maurice
Pont-Christ
Lampaul-Guimiliau
PLOUGONVEN
LAMPAUL-PLOUARZEL
MILIZAC
GOUESNOU
KERSAINT-PLABENNEC
Loc-Eguiner (Ploudiry)
GUIMILIAU
PLEYBER-CHRIST
Lannéanou
ILE MOLENE
PLOUARZEL
SAINT-RENAN
Bohars
GUIPAVAS
Saint-Divy
LANDERNEAU
PLOUDIRY
Locmélar
Saint-Sauveur
Le Cloître-Saint-Thégonnec
BEUZIT-CONOGAN
Lamber
GUILERS
La Martyre
PLOUNEOUR-MENEZ
LAMBEZELLEC
LA FOREST-LANDERNEAU
Pencran
Tréflévénez
LEON
SCRIGNAC
Bolazec
PLOUMOGUER
Saint-Marc
Trévereur
SIZUN
PLOUZANÉ
BREST
DIRINON
COMMANA
LA FEUILLÉE
BERRIEN
TREBABU
Locmaria-Plouzané
Saint-Urbain
LOPERHET
LE TREHOU
Coatquéau
Lochrist
SAINT-PIERRE-QUILBIGNON
Trévarn
PLOUGASTEL-DAOULAS
IRVILLAC
Botmeur
PLOUGONVELIN
DAOULAS
Saint-Eloy
SAINT-MATHIEU-DE-FINE-TERRE
Huelgoat
Locmaria-Berrien
Saint-Tudec
ROSCANVEL
L'Hôpital-Camfrout
Saint-Rivoal
LOGONNA-DAOULAS
HANVEC
LOQUEFFRET
Lanvoy
Le Faou
Rumengol
BRASPARTS
PLOUYE
POULLAOUEN
Saint-Idunet
LANDEVENNEC
LANNÉDERN
Collorec
PLOUNÉVÉZEL
Sainte-Catherine
CAMARET
ROSNOEN
QUIMERC'H
LOPEREC
Kergloff
CARHAIX
CROZON
ARGOL
Logonna-Quimerc'h
Le Cloître-Pleyben
PLONEVEZ-DU-FAOU
PLOUGUER
Saint-Quéau
TELGRUC
Trégarvan
DINEAULT
SAINT-SEGAL
PLEYBEN
LE QUILLIOU
CLEDEN-POHER
SAINT-NIC
LANDELEAU
PLOMODIERN
CHATEAULIN
LOTHEY
LENNON
SAINT-HERNIN
CHATEAUNEUF-DU-FAOU.
SPEZET
MOTREFF
PLOEVEN
SAINT-COULITZ
GOUÉZEC
CAST
SAINT-THOIS
Le Moustoir
CORNOUAILLE
PLONEVEZ-PORZAY
LAZ
Saint-Goazec
QUEMENEVEN
LOCRONAN
BRIEC
Guellevain
TREGOUREZ
BEUZEC-CAP-SIZUN
POULLAN
LANDREVARZEC
EDERN
LEUHAN
ILE DE SEIN
Kerlaz
GOULIEN
CLEDEN-CAP-SIZUN
Pont-Croix
PLOARÉ
PLOGONNEC
Quillinen
Tréflez
Langolen
PLOGOFF
PRIMELIN
MEILARS
Le Juch
CORAY
Audierne
POULDERGAT
GUENGAT
Landudal
MAHALON
Guiler-sur-Goyen
ESQUIBIEN
Gourlizon
KERFEUNTEUN
TOURC'H
PLOUHINEC
LANDUDEC
PLONEIS
CUZON
ERGUÉ-GABERIC
PLOZÉVET
PENHARS
QUIMPER
SCAER
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN
ELLIANT
LOCMARIA-QUIMPER
LABABAN
POULDREUZIC
PLUGUFFAN
ERGUÉ-ARMEL
Saint-Yvi
PEUMERIT
Saint-Honoré
Rosporden
PLOMELIN
Locmaria-en-Hent
SAINT-THURIEN
QUERRIEN
TREOGAT
LANVERN
SAINT-EVARZEC
KERNEVEL
PLOVAN
TRÉMÉOC
GOUESNAC'H
LOCAMAND
Cadol
BANNALEC
GUILLIGOMARCH
TREGUENNEC
BODIVIT
PLEUVEN
LÉCUNOLÉ
PLONEOUR
COMBRIT
La Forêt-Fouesnant
BEUZEC-CONQ
MELGVEN
Trébalay
MELLAC
VANNES
Saint-Jean-Trolimon
Lambour
CLOHARS-FOUESNANT
FOUESNANT
Concarneau
LE TREVOUX
TRÉMÉVEN
ARZANO
PERGUET
LANRIEC
NIZON
QUIMPERLÉ
RÉDÉNÉ
BEUZEC-CAP-CAVAL
PLOMEUR
Ile Tudy
TRÉGUNC
RIEC-SUR-BELON
BAYE
Saint-David
PENMARC'H
PLOBANNALEC
LOCTUDY
Trélivalaire
TREFFIAGAT
PLONIVEL
NEVEZ
LOTHÉA
MOELAN
CLOHARS-CARNOET
OCEAN ATLANTIQUE
OUESSANT
COTES D'ARMOR
MORBIHAN
Carte des paroisses et trèves du Finistère avant 1789
Crozon
Le Relecq-Kerhuon
Moëlan sur Mer

N° 127 Septembre 2013

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère

ISSN 0755 - 9607

LE CAHIER BLEU

sommaire

Nos joies, nos peines / Adresses électroniques Changement d'adresse	p. I	Le CGF à Paris / Consignes de rédaction	p. XI
Nouvelles des Antennes	p. II	Entraide	p. XII
Nouveaux adhérents	p. III à VI	Fédération Française de Généalogie / Information	p. XIII
Congrès de Marseille	p. VII à IX	Agenda	p. XIV
Le Générama	p. X	Questions des adhérents / Appel à articles	p. XV
		Elections 2014 au CGF	p. XVI

nos joies, nos peines

Naissances :

Monsieur Dominique PODEUR, CGF 6060 B, a la joie de vous annoncer la naissance de son petit-fils Riwal le 10 août 2013.

Nos félicitations aux parents et grands-parents,
et nos voeux de longue et heureuse vie aux bébés.

Mariage :

Monsieur Sébastien FRERE, petit-fils de Monsieur Yvon FRERE CGF 1369 M, a épousé Florence Bellier, à Rambouillet le 28 juin 2013.

Nos félicitations aux parents,
et nos voeux de bonheur aux jeunes époux

Décès :

Monsieur Christophe PETIT, frère de Stéphane PETIT, CGF 4404 M, a été inhumé le 26 juin 2013 à Plourin-lès-Morlaix.

Monsieur Fernand GARNIEL CGF 7269 Q est décédé à Lorient le 8 juillet 2013.

A leurs familles dans la peine,
nous présentons nos bien sincères condoléances.

adresses électroniques et pages perso

Numéro	*Nom*	*Adresse électronique*	*Page personnelle*
9649 Q	JANNIC Marie Thérèse	marithe.jannic@orange.fr	
14557 B	SIMON Roland	rolsim@laposte.net	
5608 Q	SCOARNEC Maryvonne	mascodir@orange.fr	
9518 B	NEUDER Charles	charly.neuder@free.fr	

changements d'adresse

Numéro	*Nom*	*Nouvelle adresse*
8978 B	LEONI Philippe	46 route de Gorreguer 29470 PLOUGASTEL DAOULAS
10286 M	PERON Frédéric	334 rue du sous-lieutenant de Pourtalès 59280 BOIS GRENIER
13019 B	LAOT Roger	Bat A2, résidence Bon voisin, 136 chemin de la Salade Ponsan 31400 TOULOUSE
13267 B	KITS Dirk Jan	Saint Egarec 29280 KERLOUAN
13855 B	CONNAN Robert	5 rue de Keriguel 29480 LE RELECQ KERHUON
1707 Q	JEFFROY Michel	Le Bourg, route de Morlaix 29530 LOQUEFFRET

Dernier délai pour transmettre à la rédaction du *LIEN* vos demandes d'insertion dans le n° 128 :

16 Novembre 2013

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

nouvelles des antennes

antenne de Brest

Nous avons pu, cette année encore, assurer nos permanences estivales, salle TISSOT, grâce à la disponbilité de nos bénévoles. Merci à eux.

La salle de lecture du Relecq-Kerhuon est de nouveau ouverte, aux horaires habituels, depuis le 3 septembre.

L'antenne participera au forum des associations, organisé les 6 et 7 septembre, au « Phare de l'Europe » (supermarché GEANT).

Les portes ouvertes se tiendront les 30 novembre et 1er décembre.

Le 14 décembre, Monsieur Louis ELEGOET prononcera une conférence consacrée au «Pays Pagan», dans la salle de réunion de la Mairie du quartier de l'Europe.

Nous sommes toujours disponibles pour accueillir de nouveaux bénévoles, pour nous aider au fonctionnement de l'antenne et au développement de notre base de données (relevés et saisies informatiques). Contactez-nous.

André LE GOFF, Président

antenne de morlaix

C'est la reprise, une nouvelle année généalogique se profile, qu'elle soit bénéfique et fructueuse à tous.

Tout d'abord, un grand merci à tous les bénévoles qui ont assuré les permanences cet été. Grâce à eux, votre antenne aura pu vous accueillir dans de bonnes conditions. Qu'ils en soient remerciés.

Pour le second semestre, l'antenne sera présente aux rencontres généalogiques de Dinard, les 28 et 29 septembre, organisées par le Cercle généalogique de la Côte d'Emeraude ainsi qu'aux journées de Saint-Nazaire, le week-end suivant, préparées par l'association nazairienne de généalogie.

Les journées « Portes ouvertes » se dérouleront, cette année, le week-end du 30 novembre et 1er décembre. L'an dernier fut pour nous, en la matière, une sorte de record puisque plus de 75 nouveaux adhérents nous avaient rejoints dont 30, les jours mêmes. La publicité y avait grandement contribué sans doute (journaux et radio). Gageons que le cru 2013 sera d'aussi bonne qualité !

L'antenne fait appel à tous les détenteurs de photographies numériques ou candidats pour en faire. Prenez contact avec nous avant toute chose (c'est impératif pour éviter les doublons), nous vous indiquerons la marche à suivre. Les candidats releveurs papier sont également recherchés, nous en manquons cruellement.

Les jours d'ouverture pour les samedis du dernier trimestre sont les suivants : 12 et 26 octobre ; 9 et 23 novembre ; 14 décembre.

Serge HAMEURY, Président

antenne de Quimper

Nous avons pu, comme les autres années conserver pendant les dernières vacances l'antenne ouverte aux jours et heures habituels, et ce grâce aux permanents qui se relaient à cet effet, grand merci à eux.

La journée CDIP consacrée aux logiciels de généalogie et aux nouveaux développements de Généatique a été un grand succès. Nous essaierons de la renouveler l'an prochain.

Dans le cadre de notre cycle de conférences, à noter sur vos tablettes la date du 16 novembre à 14h, à la maison des associations à Quimper, moment où Pierrick Chuto nous présentera son nouvel ouvrage, Les exposés de Creac'h Euzen, consacré aux enfants trouvés de l'hospice de Quimper au XIXe siècle. C'est un travail remarquable sur un sujet quasi-inexploré à ce jour. Ceux d'entre vous qui ont des ancêtres nés de parents inconnus y trouveront une mine de renseignements.

Les samedi 30 novembre et dimanche 1er décembre se dérouleront, tant à Quimper qu'à Moëlan-sur-Mer nos traditionnelles journées « Portes ouvertes » que nous prolongerons en décembre par deux samedi après-midi consacrés à l'initiation à la généalogie pour nos nouveaux adhérents.

Bon trimestre à tous !

Christian BOLZER, Président



C'est bientôt Noël

Offrez un cadeau original !

une adhésion au CGF

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

nouveaux adherents

Numéro	Nom	Adresse	Patronymes étudiés
14421M	MICHEL Isabelle	3 rue des Cupressus 44300 NANTES	
14422Q	LE DOARE Joël	28 rue Jean Barre 29100 DOUARNENEZ	DOARE, BIHAN, PICHAVANT, MANUEL
14423B	CALVEZ Elisabeth	4 place Jean BRIANT 29870 LANNILIS	LE ROUX, GUIZIOU (Lannilis)
14424B	PERRAMANT Bernard	19 rue Prudence 95870 BEZONS	PERRAMANT (Pencran, Plounéventer) / SIMON (Saint Méen, Plounéventer) / BERNAS, BERNARS, BERNARD (Saint Derrien) / BOUGUEN (LE) (Plouédern, Plougar)
14425B	LAGADEC Gwenaelle	Gorrequear coum 29870 LANNILIS	LAGADEC (Trégarvan)
14426B	KERGOAT Daniel	3 rue de Valmy 29200 BREST	KERGOAT (Guimiliau) / LE NEN (Saint Pol De Léon) / CORRE (Plouvorn)
14427M	DAVIRON Josette	2 rue de Kerhallic 29660 CARANTEC	
14428Q	URIEN Marie Thérèse	12 rue Jean Moulin 29380 BANNALEC	
14429Q	MINOR Michel	Penfrat 29770 ESQUIBIEN	MINOR, ROE (Esquibien) / PICHAVANT / JONCOUR (Confort Meilars)
14430Q	GUEHO Laure	7 rue de Mimosas 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE	CHARUEL, GUEGUEN, DESPRES, CARIOU (Ile Tudy, Pont-Aven, Pont-l'Abbé)
14431Q	ROBERT Julie	Kervignac 29350 MOELAN SUR MER	HENRIO, LE BRIS, COURTET (Arzano, Scaër)
14432Q	PRADO Brigitte	31 boulevard Léon BLUM 56100 LORIENT	BUARE (Lanriec)
14433Q	MEGYERI André	13 rue de l'aubépine 29000 QUIMPER	SCIELLEUR (Plouvien)
14434Q	BEAUMET Marie Françoise	15 rue Hameau des Pins 29700 PLUGUFFAN	QUERAN (Lesneven) / SIMON (Morlaix) / LANCOU (Plounéventer)
14435Q	BEAUMET Gérard	15 Hameau des Pins 29700 PLUGUFFAN	
14436Q	SIMON Elizabeth	19 rue Gabriel Faure 44200 NANTES	CABILLIC (Audierne) / POSTEC (Kerfeunteun)
14437Q	SIMON Joseph	19 rue Gabriel Faure 44200 NANTES	SIMON, VIGOUROUX (Pays Bigouden)
14438B	JACQ Mélanie	Bel air 29890 KERLOUAN	
14439Q	LE BELLAC Claude	18 rue de Verdun 34000 MONTPELLIER	BELLAC (Pluguffan) / CAEADEC, MERIEN (Fouesnant) / HENAFF (Penhars)
14440Q	MICHEL Willy	18 route des Temples 89110 LES ORMES	GADEL, MENEZ, COURTAY, LARVOR (Briec, Edern, Cast)
14441M	MADEC Jean Yves	Saint Aubin 29410 SAINT THEGONNEC	MADEC, BONNIOU (Saint-Thégonnec)
14442M	BOTHOREL Monique	Goarem ar Balan 29420 MESPAUL	GUIVARCH, BUREL (Mespaul)
14443M	DERUDDER André	48 rue de Rochglas 29600 MORLAIX	LE GLOANEC, LE BARBER (Arzano) / LUDGI (Lambézellec)
14444Q	JACQ Frédéric	Antolska 4 85107 BRATISLAVA SLOVAQUIE	JACQ (Pleuven, Fouesnant) / L'HARIDON (Pleuven) / DAOUFARS (Pluguffan, Plomelin) / KERVEVEN (Pluguffan)
14445M	CARMIER Isabelle	12 rue des Vendanges 31620 FRONTON	POSTIC, EFFLAM, LE LOUP (Plougasnou)
14446Q	GARIN Frédéric	38 bis Chemin de Stang Korriquet 29170 SAINT EVARZEC	GARIN (Saint Evarzec)
14447Q	POGEANT Didier	Tremillec 29120 PLOMEUR	POGEANT, MOAL, PAPE, CORCUFF, SAVINA (Pays Bigouden)
14448Q	CHAUVIN Marielle	26 chemin du Vieux Moulin 78610 LE PERRAY EN YVELINES	LUCAS, MEUR (Guilers sur Goyen, Pouldergat, Douarnenez) / GUELLEC, CARIOU, STEPHAN, PLOUHINEC (Pays Bigouden) / GUICHAOUA, GOURVENEC (Langolen)
14449Q	GOUGAY Jean	15 impasse de la Terre Marnée 91190 GIF SUR YVETTE	GOUGAY, NICOLAS (Landrévarzec, Briec, Edern) / BRENNER (Pluguffan)
14450Q	COURANT Christian	4 rue Jean Michel Caradec 56700 KERVIGNAC	CAURANT, KERVAGORET (Querrien)
14451Q	BOLZER Katel	4 rue Faraday 35800 DINARD	BOLZER (Plomelin) / STEPHAN (Quimper) / RIOU (Plozévet) / KEROUEDAN (Plouhinec)
14452Q	GAUFFRE Marie Claude	10 rue Jean Sébastien Bach 49800 TRELAZE	BIHAN, DOUARINOU (Pleyben, Gouezec, Lothey)
14453Q	SIMON Jacques	27 rue de Lanriec 29900 CONCARNEAU	SIMON (Beuzec Conq, Melgven, Scaër) / MAO (Lanriec, Trégunc) / DEUF (Beuzecq Conq, Trégunc) / RIOUAL (Melgven,Trégunc)
14454M	OSSANT Héliette	10 rue des Prouvaires 75001 PARIS	QUEMENER, BIZOUARN, STERVINOU (Berrien, Plouyé, Le Huelgoat)
14455B	NICOLAS Jacques	5 rue des Celtes 29200 BREST	NICOLAS (Saint Coulitz) / MOUDEN (Lannilis)
14456B	NICOLAS Maryvonne	5 rue des Celtes 29200 BREST	GUEGUEN, HELIAS (Penmarch), ANSQUER, DANIEL (Pouldreuzic)
14457B	FRISON Monique	2 rue de Mesber 29830 PLOUDALMEZEAU	MAZE (Ploudalmézeau, Lanildut) / PRIGENT (Ploudalmézeau) / LARVOR (Lannilis, Landéda) / RAGUENES (Landéda, Lannilis, Brouennou)
14458B	KERAUDY Jean Yves	143 Boulevard de la mer 22700 PERROS GUIREC	KERAUDY (canton de Saint Renan), RUELEN (arrondissement de Brest)
14459Q	JAGER Michel	13 rue Ampère 29770 AUDIERNE	ROUZIC, HUET, COSQUER (Scaër) / BOURDOULOUS, TREUSSIER (Plogonnec, Locronan) / LOUARN, COUIC, JACOB (Quimper)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

14460Q	JARDIN Jacques	1881 chemin de Borde Neuve 31660 BESSIERES	QUILLEC, MILLOU (Fouesnant, La Foret Fouesnant)
14461Q	PELLE Marie Thérèse	10 rue Ker Ys 29780 PLOUHINEC	MEUR, LANDRE (Scrignac) / GUERN, BALCH (Carnoët)
14462Q	PELLE Eugène	10 rue Ker Ys 29780 PLOUHINEC	PELLE, LARVOR, HERVE (Pont Croix) / SERGENT (Beuzec Cap Sizun)
14463Q	ANTA Bertile	22 place du 11 Novembre 1918 29760 PENMARCH	TANTER, GADONNA (Penmarch)
14464M	QUERE Yannick	13 rue Carpeaux 95600 EAUBONNE	MERCEUR (Brest, Plouguin, Lannilis) / QUENET (Poullaouen)
14465Q	LE STER Marie Odile	19 rue de Montaigu 78240 CHAMBOURCY	LE STER (Gouesnach, Clohars, Fouesnant) / COSQUERIC / LE BIHAN / LE MAHEE (Pleuven, Fouesnant, Gouesnach)
14466Q	JEANNIC Eugène	31 rue des Fougères 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE	JANNIC (Guiler, Douarnenez) / KERVAREC (Poullan, Douarnenez) / STULLU (Pouldavid / Landudec / Plozévet) / TANGUY (Pouldergat / Douarnenez)
14467Q	DOLIDON Marie Noëlle	165 bis rue Joliot Curie 69005 LYON	BOUGUENNEC, STER (Coray) / MOAL (Elliant, Leuhan) / HARNAY (Laz)
14468Q	COINTEMENT Simone	14 avenue Gambetta 92270 BOIS COLOMBES	LEZONGAR (Pont Croix)
14469Q	DUBOIS Alice	63 rue des Cros 84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNON	LANCIEN, GOAVEC, COCHARD, JEZEQUEL (Spézet)
14470Q	GUELLEC Andrée	27 rue de Brest 35000 RENNES	GUELLEC, PEUZIAT, HEREUS
14471B	LE GUEN Evelyne	23 rue Burdeau 69001 LYON	
14472Q	ROBIC Roger	26 rue Danton 29000 QUIMPER	ROBIC (Morbihan) / GUIGOURESSE (Quimperlé / Baye) / POGAM (Quéven / Ploemeur) / MESTIQUE (Saint Thurien / Naizin)
14473Q	LE RAY Eliane	6 rue Anne de Bretagne 56230 QUESTEMBERT	TRAOUE (Saint Eloi)
14474Q	DUBOEUF Hubert Henry	Les Fontetes 63230 SAINT OURS LES ROCHES	DE MASSIAC, DUMAZ (Brest)
14475Q	LEGALL Georges	4 rue Louis Breguet BP 1288 98845 NOUMEA CEDEX	LEGALL, CHEMINANT (Lorient) / LELGOUARCH, CRIOU(Pays Bigouden)
14476Q	BERNARD Cécile	Kerretz 29180 PLOGONNEC	
14477M	CAZALIS Yvonne	"Les Mimosas" , 49 rue de Belle Isle 36000 CHATEAUROUX	JOURDREN (Taulé) / BIZIEN (Sibiril) / LE BRAS (Plestin-les-Grèves)
14478B	KERMORGANT Jean	46 rue de la Chataigneraie 35520 MONTREUIL LE GAST	KERMORGANT (Bohars) / ABIVEN (Guissény)
14479B	RANNOU Josiane	58 boulevard Montaigne 29200 BREST	RANNOU (Guimilliau) / MOCAER (Plouvorn) / LE ROY (Commana) / BIHAN (Saint Thégonnec)
14480B	LE BLEIS Gildas	Kermorus 29450 SIZUN	LE BLEIS (Plonéour Lanvern) / LE BERRE (Loctudy, Plomeur)
14481M	SALAUN Janine	La Source 13121 AURONS	SALAUN (Brélès, Plouarzel, Plouezoc'h) / LEIZOUR (Guipavas, Brest) / LAMOUR (Guipavas)
14482Q	SOULARD Mariette	5 rue des Grèves 41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	BECHENNEC / CARO / BRABAN / QUERE (Quimper)
14483Q	MELENEC Louis	4 Impasse des Alizés 29910 TREGUNC	MELENEC / TRAVERS (Brest)
14484Q	COTTEN Nathalie	5 résidence Les Jardins 35540 PLERGUER	COTTEN / TROALEN (Elliant) / MARCHADOUR / LE SANN (Telgruc)
14485B	LACOUR Josette	14 avenue de l'Ile de France 33510 ANDERNOS LES BAINS	LUGUERN (La Forest Landerneau, Landerneau, Ploudaniel) / LEOST, GOURVES, GOUEZ, GUIAVARCH (Saint Thonan, Kersaint Plabennec, Saint Divy)
14486B	JOLIFF Solange	15 rue de Saintonge 29490 GUIPAVAS	DU BOSQ (Ile Molène, Brest) / GARREC (Crozon) / FOURN (Plouvien) / MORIN (Crozon)
14487Q	LAURANS Anne Marie	12 rue Xavier Grall 29300 QUIMPERLE	LAVOLE / PICARDA / LIVANNEN / LE GALL / AUGER
14488Q	NORMANT Charles	43 rue de Pen ar Stang 29000 QUIMPER	NORMANT (Plouhinec) / CHAVRY (Plouhinec)
14489Q	NORMANT Odile	43 rue de Pen ar Stang 29000 QUIMPER	SERGENT (Plouhinec, Beuzec Cap Sizun)
14490B	QUEFELEAN Yvette	Bodivy 29450 SIZUN	QUEFELEAN (Guipavas) / OLIER, BOUROULLEC (Tréflévénez) / BARON, DENIEL (Ploudiry)
14491B	TOLEDO Jean Manuel	15 chemin des Maugarderies 49124 LE PLESSIS GRAMMOIRE	
14492B	PRUVOST Alain	28 bis Avenue de Berny 77270 VILLEPARISI	
14493Q	COUÏC Liliane	20 rue des platanes 17180 PERIGNY	COUÏC / JAFFRY / SERGENT / KERESIT (Audierne, Esquibien)
14494Q	FOLLIC René	15 rue de la France Libre 29770 ESQUIBIEN	FOLLIC / LE MOAL / FOUQUET / ANCEL (Cap Sizun)
14495B	JEHANIN Robert	Lieu dit Le Dreff 29470 PLOUGASTEL DAOULAS	JEHANIN (Ille et Vilaine) / GUILLERM, MONTFORT (Finistère)
14496M	GUYOMARCH André	Kermenguy 22310 PLESTIN LES GREVES	GUYOMARC'H (Plouigneau, Plougonven, Berrien, Scrignac) / HELY (Plouigneau, Bolazec, Poullaouen) / COTONNEC (Plougonven, Berrien, Scrignac) / TOURMEN (Plouigneau, Poullaouen, Bolazec, Plourac'h)
14497M	LE BOZEC Gilles	20 Hent Meur 22140 BEGARD	
14498Q	BOUARD Nathan	11 rue Alfred de Musset 29590 PONT DE BUIS LES QUIMERCH	
14499M	GUILLERM Joseph	16 Résidence de Kerscaven 29440 PLOUZEVEDE	GUILLERM (Trézilidé, Cléder, Sibiril, Plougoulm) / HERRY (Saint-Pol-de-Léon, Plouénan, Mespaul) / NEDELLEC, ROIGNANT (Santec, Saint-Pol-de-Léon) / GUENA, PLEYBER (Cléder, Plougoulm)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

14500Q	GOULARD Alain	Kergoulouet 29350 MOELAN SUR MER	GOULARD (Brest) / CLOITRE (Landerneau) / DUPUIS
14501Q	GUILLOU Henriette	30 rue de Kerbrizillic 29350 MOELAN SUR MER	BOURHIS, ORVOEN (Moëlan)
14502M	LAGADEC François	36 rue Alfred Delannoy 80600 BEAUQUESNE	LAGADEC (Landivisiau, Plouzévédé, Plouvorn) / LE SAUX (Landivisiau, Plouvorn) / MARTIN, PERON (Saint-Sauveur, Lampaul-Guimiliau)
14503B	POIRIER Catherine	29 rue de Portzmoguer 56270 PLOEMEUR	LE FLOC'H (Crozon)
14504B	RIOU Viviane	6 rue Puffins 29850 GOUESNOU	LE BRIS (Kernilis) / QUERE (Plouzané), THOMAS (Plouarzel), HALL (Saint Renan)
14505B	SEGALEN Catherine	2 rue Jean Racine 78190 TRAPPES	LE BRETON, BERTHELOT (Ille et Vilaine) / SEGALEN (Plabennec), CREACHCADEC (Saint Divy)
14506M	TARISSE Sandra	17 route de Saint Laurent 33480 BRACH	ROUDAUT (Guissény) / BEYOU (Saint-Frégant) / BOULCH (Plougoulm) / TONARD (Crozon)
14507M	LECOMTE Philippe	28 rue Georges Bizet 85180 CHATEAU D'OLONNE	RIOU (Nantes) / COZIAN (Plougastel-Daoulas) / PIRIOU, LE BOUGUEN
14508Q	LEGRAND Yveline	33 rue Masséna 45240 LA FERTE SAINT AUBIN	TRELLU (Quéméneven) / GALLIOT (Plogonnec) / LEGRAND (Locronan) / MOYSAN (Cast)
14509Q	LE COZ Germaine	31 rue de la gare 29190 PLEYBEN	TIRILLY, HELPIN, LE NEST (Saint Ségal) / PERON (Dinéault)
14510Q	KERFOURN LANNON Sylvie	1 rue Hent ar Bleiz 29000 QUIMPER	KERFOURN, LE SAOUT, LEA (Le Folgoët)
14511Q	CASTEL Paul	37 rue de Vérac 44260 LA CHAPELLE LAUNAY	CASTEL, CORRE (Douarnenez) / MOAN (Poullan)
14512Q	GUILLAMET Jean Jacques	2 allée des Baladins 38080 L'ISLE D'ABEAU	GUILLAMET (Pont-Croix) / BERTHO (Saint Brévin les Pins) / LAGADEC (Plouhinec)
14513Q	DAUBRIVE Michèle	207 Chemin du Four de la Peste 84120 PERTUIS	LE GABON (Plounéour Menez, Tréogat, Peumerit) / LE GALL(Brest, Rosnoën, Le Faou) / LE BEC (Loqueffret) / LE LOCH
14514Q	LE GALL Marcel	23 rue du Croeziou 29770 PRIMELIN	GALL, ROGEL, BUREL, COLIN, BERRE, RIOU
14515Q	BECHENNEC Jean Jacques	10 rue de Ster Vad 29120 PONT L'ABBE	
14516B	LE GALL Claude	75 rue de Roc'h Kiliou 29470 PLOUGASTEL DAOULAS	LE GALL (Plougastel Daoulas) / KERDRAON (Logonna Daoulas) / CUEFF (Plouénan)
14517B	GELEOC Raymond	9 Bis rue de Strasbourg 22110 ROSTRENEN	GELEOC (Plouvien, Guissény) / TREGUIER, GAC (Plouvien)
14518B	ANTOIS René	10 rue Yves Collet 29200 BREST	
14519B	DENIS Yves	4 rue Bouillon 29200 BREST	DENIS (Plouigneau) / LE SIDANER (Plouegat Moysan) / ADAM (Botsorhel) / PIOLOT
14520B	PIRIOU Jeannine	20 avenue de Tarente 29200 BREST	
14521M	LEFEBVRE Marie Anne	5 rue Walter Scott 76620 LE HAVRE	FEAT, MASSON (Plougasnou) / LE GOUEZ, GEFFROY (Lanmeur)
14522Q	LEGAY Jean Marc	8 rue du Bois 78250 MEULAN EN YVELINES	
14523Q	DARCHEN Annie	16 rue des Maurines 17230 CHARRON	DARCHEN, MOAN (Tréboul, Douarnenez, Poullan sur Mer)
14524Q	MAGNE Thierry	159 rue Pierre Valdo 69005 LYON	BERRIVIN, LAROUR, YANNIC, LE SCUILLER, LE CAMPION, JULIEN (Pays Bigouden)
14525Q	POUILLE Gaëlle	Le Cormier 35230 BOURGBARRE	TOUTOUS (Pleyben) / MARTIN (Plonévez du Faou, Collorec) / HASCOET (Dinéault) / NEDELEC (Pleyben)
14526Q	SINER Louis	59 rue Auguste Perret 29000 QUIMPER	SINER (Argol,Telgruc) / SIMON (Guiscriff)
14527Q	GUILLOU Marcel	40 rue de la Basse Fosse 14380 SAINT SEVER	
14528B	UGUEN François	37 rue du Clos des noyers 94700 MAISONS ALFORT	
14529M	CHARLES Robert	24 rue de l'Hermitage 30800 SAINT GILLES	CHARLES (Plougar, Saint-Vougay) / QUERAN (Bodilis, Plougar) / LE ROUX (Plouescat) / ABILY (Plounéventer)
14530Q	BARULEA Nicole	99 rue du Petit Arbois 54520 LAXOU	TALBODEC, LE CORRE
14531Q	MARCHAND Anthony	12 rue Jean Gales 29150 CHATEAULIN	MARCHAND (Cléden Cap Sizun) / LE BONZEC (Ploemeur) / BILLON (Plonévez Porzay) / COTONEA (Mahalon)
14532B	LANLAUD SPARFEL Claudine	462 rue des Frères Thibault 77190 DAMMARIE LES LYS	SPARFEL, FALCHUN, BOURQUIN, COULON
14533M	ELLEOUET Jean Pierre	15 rue de Piré 35000 RENNES	ELLEOUET (Brest, Le Tréhou, Locmélar) / JAFFRAY (La Feuillée, Plourin)
14534Q	RIVIERE Jean Marc	Kerloc'h 29770 CLEDE CAP SIZUN	
14535Q	PIRIOU Jean Yves	30 Grande Allée 29170 FOUESNANT	PIRIOU (Gouezec) / LEON (Pleyben) / GUEGUEN (Saint Evarzec)
14536Q	HASCOET Michel	28 rue de Kervenduc 56400 PLUNERET	HASCOET (Querrien) / LE DOEUFF (Bannalec) / KERVEAN (Kernével) / MILLIOU (Guiscriff)
14537M	BEGUIVIN Patrick	La Chapelle du Mur, 17 route de Toulgoat 29610 PLOUIGNEAU	BEGUIVIN, COZ (Plouigneau) / TOCQUER (Plestin-les-Grèves) / MADEC (Garlan)
14538B	GELISSE Maryline	105 rue Brizeux 29800 LANDERNEAU	LANNUZEL, LE SAOUT (Saint Renan) / COSQUER (Brest)
14539B	BRIANT Marie Josée	29 rue Calmette et Guérin 29800 LANDERNEAU	FLOC'H, AUFFRET (Guipavas) / QUINIOU (Plabennec)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

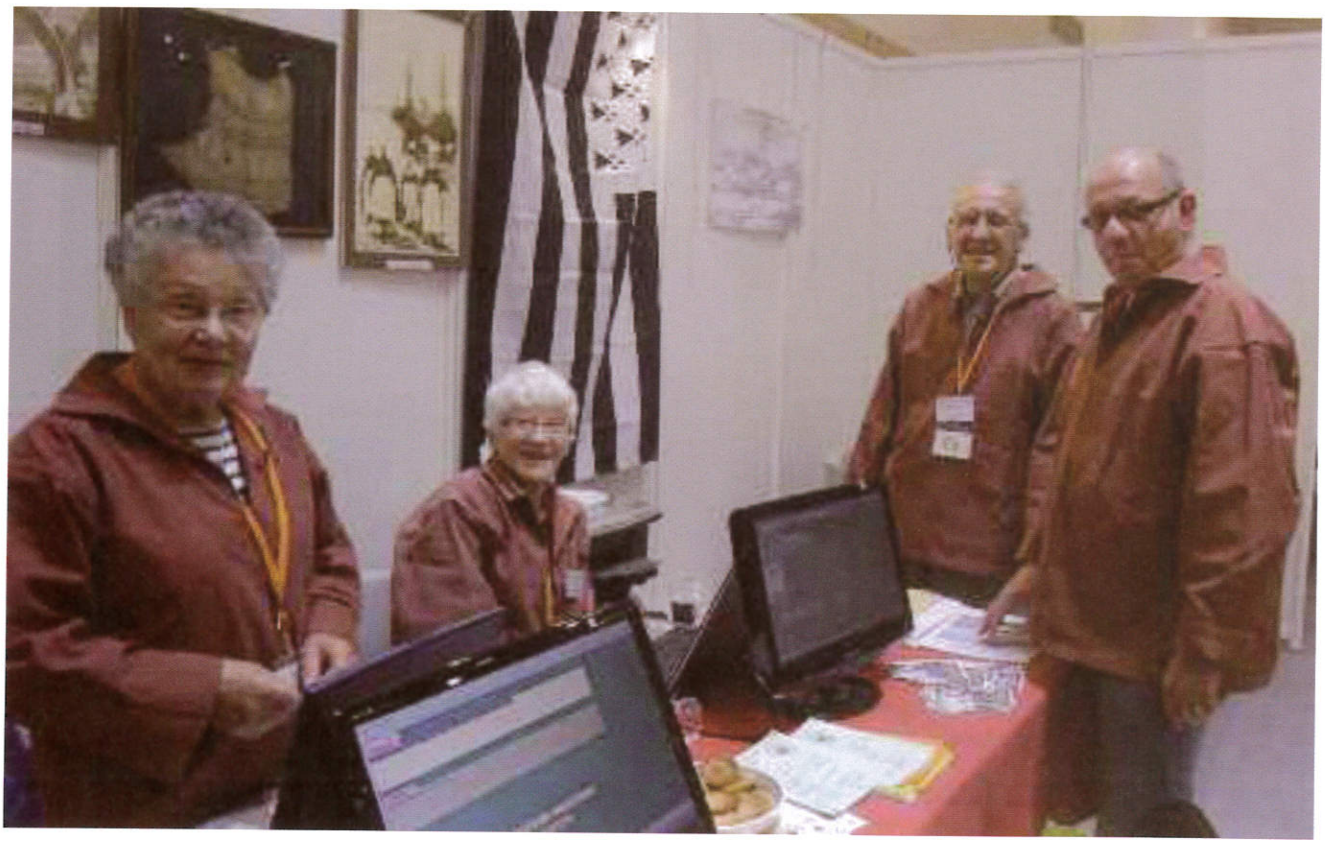
14540B	BRIANT Eugène	29 rue Calmette et Guérin 29800 LANDERNEAU	BRIANT, PAILLIER (Guipavas) / LAOT (La Forest-Landerneau) / GOAN (Ploudaniel)
14541B	PETTON Michel	10 chemin du Rah Houet Kerlequinet 56370 SARZEAU	PETTON, MAGUEREZ (Brest, Trébabu) / MARECHAL, PERHERIN (Esquibien)
14542B	BOURGON Christine	Guernevez 29460 L'HOPITAL CAMFROUT	GUERMEUR, QUEFFELEC (Hanvec, L'Hôpital Camfrout) / KERNEIS (L'Hôpital Camfrout, Brest)
14543Q	RIOU Pierre	133 Résidence les Floralies 31520 RAMONVILLE	
14544Q	GERPHAGNON MOULIN Martine	57 rue des Catalanes 34250 PALAVAS LES FLOTS	VILLAIN (Pont Aven) / GARREC (Riec sur Belon) / GOURLAOUEN (Concarneau) / CARIOU (Ile Tudy)
14545Q	DUBOIS Philippe	25 rue Galliéni 54140 JARVILLE	COLLET, FAOUEDER (Rédéné) / CAIRIC (Arzano) / FLOCH (Cléden Poher)
14546Q	SCLEAR Catherine	57 rue Magenta 83200 TOULON	CORRE, BERRE, GARS, SALIOU, FEUNTEUN, GUYADER (Landrévarzec, Briec)
14547Q	MEYER Danièle	23 rue Sainte Libaire 54330 HAMMEVILLE	OLIVE, CAURIER (Pont-Croix)
14548Q	CALONNEC Lucien	3 rue Picheri Nevez 29700 PLOMELIN	CALONNEC / AUFFRET / KERVOELEN / RAZER (Scrignac)
14549B	ROGNANT Jacques	2 rue Yves Bignon 29200 BREST	ROIGNANT, LE DOARE (Saint Nic) / MARC (Brest) / HAMON (Plougastel Daoulas)
14550B	LANSONNEUR Joseph	2 rue Saint Maurice 67000 STRASBOURG	LANSONNEUR, MOCAER (Plouarzel) / LANDURE (Kernilis, Plouzané) / ABALLEA (Landéda, Lannilis)
14551B	CAPO Pierre	8 route du Bertray 18340 SAINT JUST	GOUTANDIER Jean / JONARD Jacques (bagnards)
14552B	QUIVOURON Gilbert	Mescam 29460 HANVEC	QUIVOURON, TERROM, DENIEL, LUCAS (Plouguin)
14553Q	PICARD Françoise	425 COAT PIN 29910 TREGUNC	QUINQUIS, BROENNEC (Plomodiern, Saint Pierre Quilbignon) / PERON, BERNES (Plonevez Lochrist, Saint Pierre Quilbignon)
14554Q	LAMANDE Jacques	7 rue des Frères Lumière 91620 NOZAY	LAMANDE, MAY (Bannalec, Scaër, Kernevel)
14555Q	COLLARDEY Jack	131 rue Désiré Clément 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE	MAT (Lanvellec, Plouegat Moysan)
14556B	BODENES Annie	15 rue de la Source 29200 BREST	BODENES, GOURVENEC (Plouguerneau, Lannilis, Brest) / POULIQUEN (Brest, Guimiliau, Tréflaouénan, Guiclan) / PERAN (Brest, Guipavas)
14557B	SIMON Roland	Rue des ajoncs 29880 PLOUGUERNEAU	OLLIVIER (Saint Pol De Léon, Saint Martin) / SIMON (Henvic) / LE VEN (Plouguerneau)
14558B	KERIEL Charli	Logement 7, 11 Avenue de Bretagne 28300 MAINVILLIERS	KERIEL, QUEFFELEC (Bourg Blanc)
14559B	PROVOST Georges	14 rue Jules Guesde 35000 RENNES	
14560B	LECOURT Dominique	2 quai Jacques Anquetil 76100 ROUEN	LE NOIRRE, COATPEHEN (Lambézellec, Kersaint Plabennec) / ABGRALL (Crozon) / KEROMNES (Brest, Crozon)
14561Q	TANGUY Fernand	36 rue de Kernisy 29000 QUIMPER	BRIANT (Saint Pabu, Lannilis, Lampaul Ploudalmezeau) / ABARNOU, TILLENON (Landéda, Lannilis)
14562Q	DOUERIN Christine	Kertanguy 29180 PLOGONNEC	MAZEAS (Lothey) / CANEVET, HASCOET (Cast) / DOUERIN (Plogonnec)
14563Q	VASSALLO Colette	impasse du Port Bas 81800 RABASTENS	MORVAN (Spézet, Rosnoën, Le Faou) / QUILLIEN (Rosnoën, Le Faou)
14564Q	JOUBERT Mireille	7 route du Couderc La Prairie 43000 LE PUY EN VELAY	CHANCONIE, SCOAZEC, QUENTEL, NICOLAS (Quimerch, Bannalec)
14565Q	SCLEAR Ronan	57 rue Magenta 83200 TOULON	SCLEAR, LEAL, HAMON (Plougastel Daoulas, Dirinon, Daoulas)
14566Q	CLEMENCE Annick	26 bis rue des Closeaux 77950 VOISENON	CLEMENCE (Quimperlé, Melgven) / CANIVET (Querrien, Rosporden)
14567Q	LE NOC Yveline	12 chemin de Parc ar Hezec 29140 MELGVEN	NAOUR (Melgven) / NOC (Bannalec) / FLATRES, DERRIEN (Trégunc)
14568Q	LIGEN Yvette	76 de Pont Aven 29140 ROSPORDEN	KERSULEC, CARDUNER (Kernevel) / GUILLOU (Coray) / LIGEN
14569Q	ROYER Hélène	Minuellou 29140 MELGVEN	BOUSTOULER (La Foret Fouesnant) / MARTIN, LANDREING (Concarneau) / BAIL (Tregunc)
14570M	COTTOUR Claude	21 rue Marcel Pagnol 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX	COTTOUR (Plouenan) / LE LEZ(Plouenan) / Hernot (Logonna Daoulas) / Creimeas (Daoulas)
14571Q	DUBRULLE BERTHELOT Frédérique	262 rue des Cravattes 62136 LA COUTURE	BERTHELOT, GUEN, FLOCH (Scaër) / MASSE (Bannalec)
14572Q	FEUARDENT Jean	192 boulevard Voltaire 75011 PARIS	POULMARCH (Quimper) / PICHON (Douarnenez, Poullan) / BORGNE (Plonevez Porzay, Ploare) / BARIOU (Meilars, Pont Croix)
14573Q	TOUTOUS Jean	15 lotissement de la Chartreuse 56400 BRECH	TOUTOUS (Pleyben) / MARTIN (Plonevez Du Faou, Plougastel Daoulas) / LAY (Lennon) / QUERE (Plougastel Daoulas)
14574Q	CARIOU Yves	10 rue des Ajoncs d'or 29740 PLOBANNALEC	CARIOU, JONCOURT, TANNIOU, NEDELEC (Pays Bigouden)
14575Q	CARIOU Christophe	PORNIC	
14576B	GUENNOC Jean Yves	7 rue des Canadiens 14540 SOLIERS	GUENNOC, DENIEL (Plouvien, Plouguin, Plabennec) / THEVEN, JESTIN (Bourg Blanc, Landéda, Lannilis, Brest)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

Congrès de Marseille
31 mai au 2 juin 2013

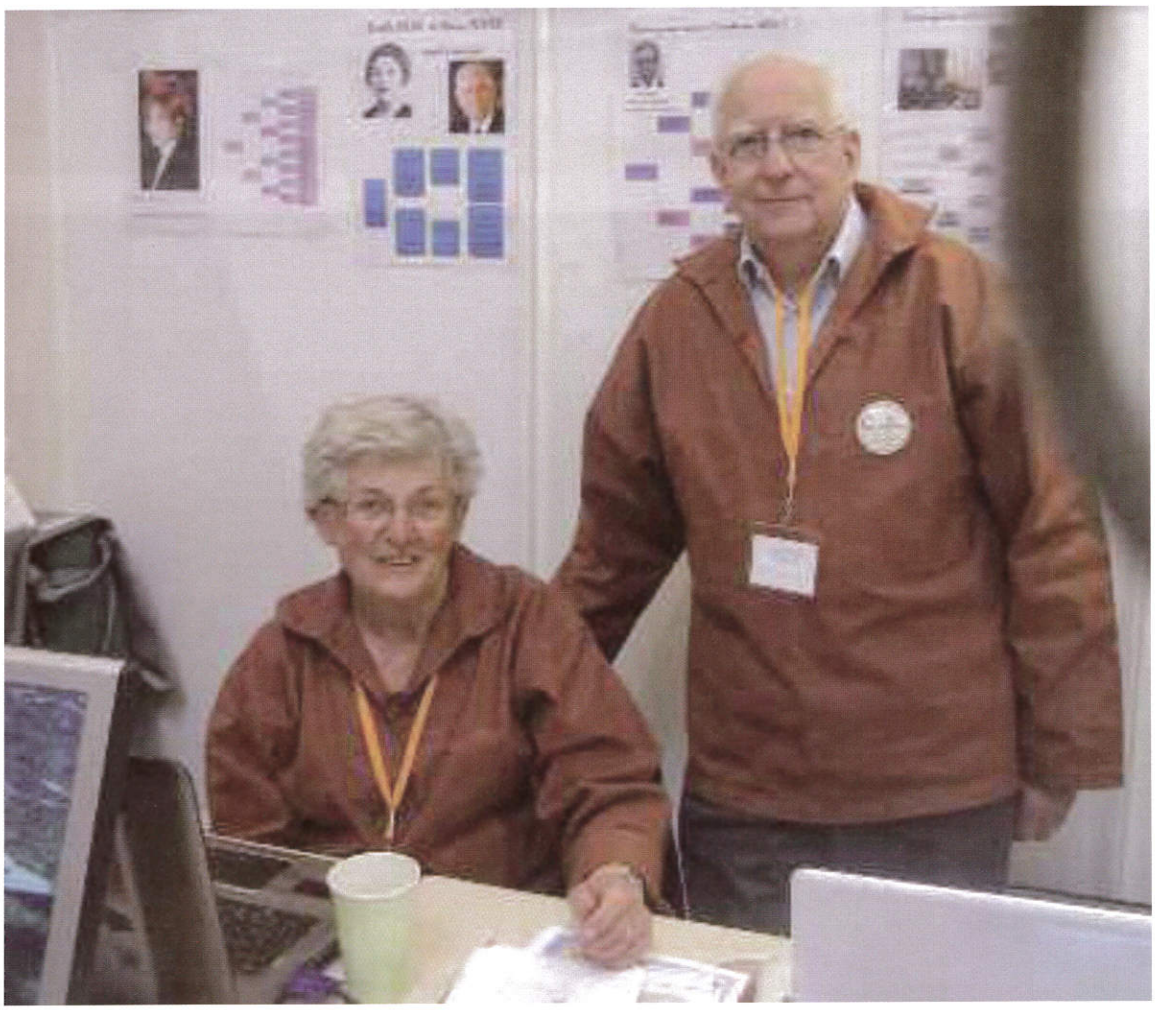
Comme tous les deux ans, la Fédération Française de Généalogique a tenu son salon. Organisée par l'Union des Cercles Généalogiques d'Entreprises, cette XXIIè édition s'est déroulée du 31 mai au 2 juin à Marseille et a été l'occasion pour de nombreux généalogistes de se rencontrer, d'échanger ou de cousiner.





© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013





© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013



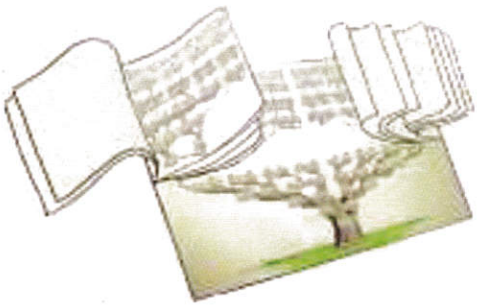


© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

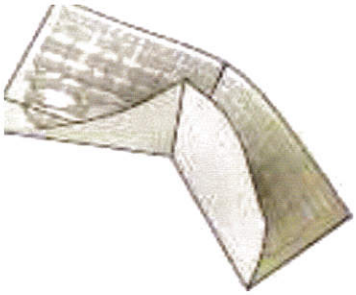
Le generama

Notre association vient de nouer un partenariat avec Alain ROUAULT, généalogiste amateur, qui a créé un arbre généalogique à compléter : le GÉNÉRAMA

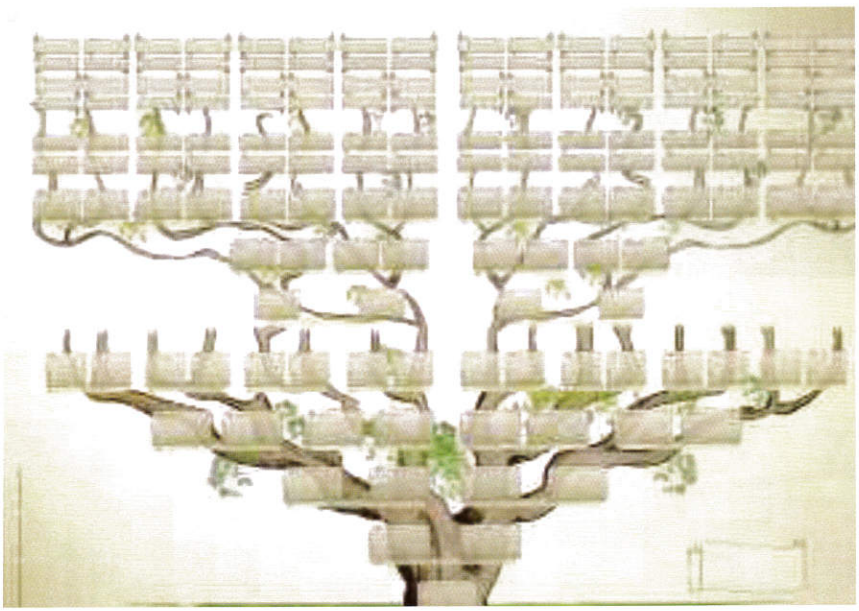
Son innovation : le seul arbre généalogique « compact » de 10 à 15 générations à lecture horizontale !



Généraama ouvert



pliage de Généraama



Généraama déplié (seuls 2 feuillets sont ici présentés)

Le Principe

A partir de la 6e génération, l'arbre se poursuit sur des feuillets qui s'ouvrent comme un livre. Chaque feuillet permet de présenter la filiation ascendante complète de la 6e à la 10e génération.

Un arbre novateur

Le Généraama est innovant à plusieurs titres :

- 10 générations complètes : toutes les branches paternelles et maternelles y sont (contrairement aux arbres unilinéaires)
- Une lecture horizontale (contrairement aux roues)
- Des cellules permettant d'écrire lisiblement (contrairement à beaucoup d'arbres).

Le Généraama cumule de nombreux avantages :

Pratique : aisément transportable et facile à ranger. Le Généraama est l'outil idéal pour présenter ses recherches à la famille ou lors d'une cousinade.

Complet : saisie des noms et prénoms, dates ou lieux de naissance ou de décès pour chacun des 1023 ancêtres représentés. Chaque couple dispose d'une zone de saisie pour sa date et lieu de mariage. Il est aussi possible de rajouter des « extensions » pour poursuivre la filiation jusqu'à la 15e génération.

Esthétique : un chêne centenaire sert de base à l'arborescence : le dessin embellit la filiation, san la masquer. Le design est soigné et la qualité du papier est supérieure.

Vous êtes intéressé par le Généraama ?

En qualité de membre du Centre Généalogique du Finistère, vous bénéficiez de 5 € de réduction !

Soit un prix de vente de 39 € pour un Généraama seul (au lieu de 44€), ou 45 € (au lieu de 50€) pour le Généraama et ses six extensions jusqu'à 15 générations. Il convient d'ajouter 7€ de frais de port en Colissimo Suivi.

Pour bénéficier de cette offre :

- rendez-vous sur le site www.passion-genealogie.fr et saisissez le code promo « CGF2013 ».
- ou par courrier (avec votre règlement par chèque à l'ordre d'Alain ROUAULT) à l'adresse suivante :

Passion Généalogie, Lieu-dit Fontbouzou, 46500 BIO.

Un exemplaire de démonstration est à votre disposition dans les antennes de l'association.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

Le CGF à PARIS

Les réunions parisiennes en 2013 se tiendront les :

2 octobre et 7 décembre 2013

L'accueil aux réunions est assuré dès 14h 30. Celles-ci commencent à 15h 00.
à la Maison des Bretons (Ty ar Vretonned – Mission Bretonne)
22, rue Delambre à Paris XIV^{e} (rez-de-chaussée au fond de la cour).

Le fricot d'hiver aura lieu à 12h 00 le 7 décembre 2013

Pour tous renseignements, contacter :
M. André BERDER,
16 rue des Gravilliers, 75003 PARIS
Tél. 01 42 78 46 66
mel : berder.andre@wanadoo.fr
Site Internet : http://a.ber.monsite.orange.fr/

CONSIGNES POUR REDIGER VOS QUESTIONS OU APPORTER VOS REPONSES

Afin de faciliter le travail des personnes qui saisissent vos questions et vos réponses, merci de suivre les consignes suivantes :

- écrire **lisiblement**
- indiquer votre nom et votre numéro d'adhérent
- n'envoyer pas plus de **quatre** questions par revue
- si vous êtes connecté à Internet envoyez vos questions et réponses à : **cg29@cgf.asso.fr**
- utiliser les symboles généalogiques classiques (° pour la naissance, X pour mariage et + pour décès)
- utiliser des points pour séparer les divers éléments d'une date (écrire 01.01.2007 et non 01/01/2007)
- écrire les patronymes en majuscule
- écrire "correctement" et en majuscule les noms de lieu.
- préciser le nom des communes où se portent votre recherche et non celui d'un lieu-dit
- toujours mentionner une date, même approximative.
- relire et vérifier la cohérence de vos demandes.

Pour les réponses :
- indiquer impérativement le numéro de la question à laquelle vous répondez
- faire une réponse rédigée (et ne pas envoyer simplement un tableau généalogique en pièce jointe)

Pour l'Entraide
- Quand vous sollicitez une recherche dans un autre département, préciser le nom actuel de celui-ci.

la Rédaction

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

. Quelqu'un pourrait-il m'aider à établir le lien de parenté qui existait entre les couples Claude FERMANT et Catherine GELART X le 20.01.1712 à LANGOLEN et Jean BARRE et Anne FERMANT X le 17.02.1721 à LANGOLEN ?

Martine LE BERRE CGF 2636 Q
31 avenue Anatole France 10000 TROYES

. Cette malle (voir photos ci-dessous) m'a été donnée par mon grand-père dans les années 80. Il m'a juste dit : " *Elle vient d'une grand-mère, par là-bas...*" avec un large geste du bras qui indique qu'en effet, elle vient de loin ! A part mes grand-parents, nul ne savait que cette malle existait. Je n'ai pas compris à l'époque, et je n'ai pas posé les questions qui aujourd'hui me taraudent : à qui appartenait cette malle, d'où vient-elle ? J'ai reconstitué une partie de ma généalogie, et découvert contre toute attente que mon grand-père, né en 1898 à Paris, est breton. Son père est né à Montpellier en 1866 de mère rennaise (Martin / Ponts et Chaussées) et sa mère est née à Lambézellec en 1872 de parents finistériens (Le Noirre de Brest et Coatpehen de Kersaint-Plabennec). Je ne sais rien du mobilier breton des XVIII et XIXème siècles. Quelqu'un peut-il me renseigner sur cet objet (quelle époque, quelle région, quel usage...) ?

Merci infiniment pour votre attention, en espérant que vous pourrez m'aider.

Dominique LECOURT CGF 14560 B
2 Quai Jacques Anquetil 76100 ROUEN
dominiquelecourt@live.fr
Port. : 06 13 68 43 74



. Quelqu'un aurait trouvé que mon ancêtre, Guillaume (LE) BELLAC, serait mort le 18.08.1858 à PLUGUFFAN des suites d'un accident de tir à la corde lors d'une fête foraine. Je recherche tout élément qui relaterait ou corroborerait ce fait.

Claude LE BELLAC CGF 14439 Q
18 rue de Verdun 34000 Montpellier
metclb@orange.fr

. Je suis à la recherche d'informations au sujet d'un nourrisson trouvé à l'hôpital de Quimperlé au milieu du 19e siècle (qui est ensuite confié à cet hôpital) et d'un militaire qui y est mort (suite maladie guerre 14-18) en 1919. Je souhaiterais entrer en contact avec une personne qui aurait connaissance de l'existence d'archives de cet hôpital sur la période 1850/1920 et qui pourrait m'orienter sur la manière de les consulter. Merci d'avance.

Martine RIOU CGF 5737 Q
12 rue Pierre Sémard 94120 Fontenay-sous-Bois
martinepierrard.riou@orange.fr

. Mme Bordais Fraval nous communique l'information suivante concernant la technique pour déchiffrer une inscription sur de vieilles pierres :

Il faut le matériel suivant : du gros scotch transparent, du plastique transparent non adhésif (comme celui qui sert à couvrir des livre d'école), des feutres de couleurs différentes indélébiles.

La technique consiste à appliquer un morceau du plastique transparent sur l'inscription à relever.

Avec le gros adhésif, fixer le plastique sur la pierre à déchiffrer.

Relever ensuite les contours des lettres avec les feutres indélébiles, colorer ensuite l'intérieur.

La conservation des feuilles de plastique se fait en enroulant les feuilles sur elle-mêmes, notamment en mettant les lettres relevées à l'intérieur.

Il peut être nécessaire de faire sécher au préalable dans un endroit sec, sur un étendoir.

Prendre en photo la pierre et confronter l'original et la copie sur plastique, doit permettre d'arriver à mieux déchiffrer le texte.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GÉNÉALOGIE

Jean-François Pellan, notre président, a été élu le 29 juin 2013, président de la Fédération Française de Généalogie, pour trois ans. Il succède à Michel Sementery.



LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GÉNÉALOGIE (JUIN 2013)

Assis, de gauche à droite : Éliane BÉGUOIN, vice-présidente d'honneur (Midi-Provence), Jean-Claude LE BLOAS (Bretagne Historique), Jean-François PELLAN (Bretagne Historique), Patricia PILLORGER (Centre), Nadine D'ESQUERMES (Normandie), Mireille PAILLEUX (collège A).

Debout, de gauche à droite : Christophe DRUGY (Nord – Pas-de-Calais), Olivier GUIONNEAU (Anjou – Maine), Patrick VIGAN (collège C), Michel COUPET (Rhône-Alpes), Jean-Paul CORNU (Midi-Provence), Michel SEMENTERY (Limousin), Jacqueline HAHNE (Bourgogne), Thierry CHESTIER (Poitou – Charentes – Vendée), Dominique BARBEY (collège B), Nelly GIRARD (Champagne - Ardennes), Francis CHASSAGNAC (Aquitaine - Pyrénées), Yves DODEMAN (Pacifique – Océan Indien), Jean-Yves HOUARD (Île-de-France).

Absents : Claude RENARD (collège D), Claude SCARPELLI (Rhône-Alpes), Alain ROSSI (Auvergne), Jean-Pierre RAUX (Normandie), Françoise ABADIE (Pyrénées – Garonne).

INFORMATION

MISE À JOUR DE LA BASE HORSEC

La base Horsec a été mise à jour le 25 août 2013.

Elle comporte désormais 95 186 individus contre 91 009 précédemment.

Les nouveautés sont les suivantes :

- ajout de 230 fiches des *victimes de conflits* et enrichissement de nombreuses fiches grâce au travail d'Alain LAURENT

- ajout de 1 700 "*hors 29*" collectés par Geneviève HYPOLITE à partir de sources diverses (Lien, ouvrages des bibliothèques des antennes, signalements sur le forum ...)

- ajout d'une liste de 2 298 *douaniers *recensés par Danièle CREACH

Merci à eux trois.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

agenda

SALONS

VÈ RENCONTRES GÉNÉALOGIQUES DE DINARD (35)

Organisées par le C.G. COTE D'EMERAUDE (antenne du CGIV), elles auront pour thème : " REGARDS SUR LE PASSE» et se tiendront les ***28 et 29 septembre 2013*** à DINARD, au COSEC rue Gouyon-Matignon. Le CGF y sera représenté.

FRANCONVILLE (95)

Journée de la Généalogie bretonne à la Maison des Associations, 2 rue du Maréchal Foch à Franconville (95130)
26 octobre 2013 de 10h à 12h et de 14h à 18h
Entrée Libre et gratuite

EXPOSITION GÉNÉALOGIQUE DE LAMPAUL PLOUARZEL (29)

Le CGF participera à l'exposition généalogique consacrée aux familles de douaniers qui se tiendra les ***8 et 9 novembre 2013*** à Lampaul Plouarzel au cours de laquelle M. Albert LAOT donnera une conférence.

SALON GÉNÉALOGIQUE DE CRÉHEN (22)

Le CGF sera présent au salon généalogique de Créhen dans les Côtes d'Armor qui se tiendra de 10 à 18 heures à la salle polyvalente (ortie du bourg).
Samedi 16 novembre 2013
Entrée libre et gratuite

PORTES OUVERTES AU CGF

Elles se tiendront dans les trois antennes de Brest, Morlaix et Quimper de 10h à 18h le :
Samedi 30 novembre et le dimanche 1er Décembre 2013

MISE À JOUR DES COMPTES GENEABANK

La mise à jour des comptes Généabank pour le 4ème trimestre sera effectuée le :
Jeudi 19 décembre 2013

CONFÉRENCES

Samedi 16 novembre 2013 à 14 heures,
maison des associations, 53 impasse de l'Odet (derrière la gare de Quimper)

Pierrick Chuto, auteur du livre *Les exposés de Creach-Euzen*, donnera une conférence sur les enfants trouvés, exposés (déposés) dans le tour de l'hospice de Quimper au XIXe siècle.

Victimes de la misère, du relâchement des moeurs et de l'égoïsme, les enfants de personne, pauvres petits êtres venus de toute la Cornouaille et exposés dans le tour de l'hospice de Quimper situé sur la hauteur de Creac'h-Euzen, n'ont pas demandé à être abandonnés. Affublés de patronymes pour le moins originaux, beaucoup de ces enfants trouvés, déclarés de père et mère inconnus, meurent dès leur plus jeune âge chez les nourriciers auxquels l'hospice les a confiés. D'autres, mauvaises graines corrompues dès l'origine, empruntent des chemins interdits en marge d'une société qui tend à les rejeter, tandis que les plus chanceux ou les plus courageux parviennent à fonder une famille. L'auteur utilise des archives peu exploitées pour conter l'histoire de l'hospice et de ses petits pensionnaires. Dans un XIXe siècle méconnu, l'évolution chaotique de l'assistance aux plus démunis ne peut laisser personne indifférent.

Samedi 14 décembre 2013 à 14 heures.
salle des réunions de la Mairie de l'Europe, 31 rue Saint Jacques à Brest

A l'invitation de l'antenne de Brest, monsieur Louis Elégoët présentera une conférence consacrée au «Pays Pagan»

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

Questions

N° 127 - 1 : Joseph LE CAM et Corentine ROSPARS
Recherche décès et ascendance du couple Joseph LE CAM et Corentine ROSPARS, X le 05.03.1753 à SAINT THOIS

N° 127 - 2 : Anne LE PENNEC
Recherche décès à EDERN de Anne LE PENNEC (° le 25.11.1836 à EDERN, X^2 23.11.1859 à EDERN avec Pierre Yves LE BERRE. Elle habitait toujours EDERN en 1884.

Martine LE BERRE CGF 2636 Q
31 avenue Anatole France 10000 TROYES

N° 127 - 3 : René LE BARS
Recherche ascendants de René LE BARS (° 24.10.1700 à PLOUGUERNEAU, + 1758, X en ?? avec Anne ROUDAUT (+ 1748 à PLOUGUERNEAU à 54 ans). Les parents sont ils Jean BARTZ et Anne MAVIOU ?

N° 127 - 4 : Nicolas MAZURIER
Recherche ascendants de Nicolas MAZURIER (° probablement du côté de TINCHEBRAY dans l'Orne en Normandie, + 19.12.1672 à CHATEAULIN, X avec Catherine LE PAN (+ 10.05.1683 à CHATEAULIN).

Marie-Pierre MAZURIER LE BARS BERRE CGF 13760 Q
mazurier.marie@wanadoo.fr

N° 127 - 5 : Yves Jean LE PAGE et Marguerite GUILLOU
Recherche, probablement à PLEYBEN (ou environs), naissance et ascendance du couple Yves Jean LE PAGE et Marguerite GUILLOU (°ca 1701), X le 24.11.1729 à PLEYBEN, dont Marguerite (° 24.11.1733 à PLEYBEN).

N° 127 - 6 : Hervé PESTEL et Françoise RIOU
Recherche, probablement à LANDÉVENNEC (ou environs), mariage du couple Hervé PESTEL et Françoise RIOU entre 1730 et 1737, dont Renée Louise Jeanne (° 16.12.1739 à LANDÉVENNEC).

N° 127 - 7 : Yves ELY
Recherche, probablement à ARGOL (ou environs), naissance et ascendance d'Yves ÉLY X en 06.1699 à ARGOL avec Jeanne TANGUY, dont Guillaume (° 11.12.1706 à ARGOL).

N° 127 - 8 : Bernard GARREC et Catherine TANGUY
Recherche, probablement à ARGOL (ou environs), naissance et ascendance du couple Bernard le GARREC (° ca 1672/1676) et Catherine TANGUY, X le 26.10.1706 à ARGOL, dont Catherine (° 31.03.1720 à ARGOL).

André LANNUZEL, CGF n° 5576 Q
19 rue Gabriel Péri 93430 VILLETANEUSE
an.lannuzel@voila.fr

N° 127 - 9 : Louis LE PUILLANDRE et Marie PERON
Recherche mariage de Louis LE PUILLANDRE et de Marie PERON avant le 1er Prairial de l'an 6 à MELLAC.

N° 127 - 10 : Jean LE CAM et Marie MAT
Recherche mariage de Jean LE CAM Jean et de Marie MAT Marie avant 1763 à PLUGUFFAN.

Marie-Thérèse JANNIC CGF 9649 Q
86 rue de la mer 29710 POULDREUZIC
marithe.jannic@orange.fr

N° 127 - 11 : Jean Marie LE DOARE et Corentine TALBOT
Recherche actes de décès, sans doute sur Penhars, de Jean Marie Le DOARE (° le 02.02.1872 PLONEIS) et de son épouse Corentine TALBOT (° le 12.12.1877 à PENHARS). Le couple s'est marié à PENHARS le 09.09.1900, dont un fils, Jean Louis (° le 08.11.1901 à PENHARS).

Ginette LOISEAU CGF 10299 B
14 rue Ch Delaunay 10000 Troyes

N° 127 - 12 : Jean BOUTET et Marie BOISEDAN
Recherche naissance et ascendance du couple Jean BOUTET (+ le 18.02.1744 à SCAER, à l'âge de 40 ans) et Marie BOISEDAN (BOESEDAN) (+ le 02.09.1743 à SCAER, à l'âge de 40 ans). Ils se sont mariés à SCAER le 24.02.1727 et y ont eu sept enfants nés entre 1728 et 1742.

N° 127 - 13 : Alain JEZEQUELOU
Recherche naissance, décès et ascendance d'Alain JEZEQUELOU, X le 01.08.1735 à SAINT YVI avec Perinne KERVENIC (° le 25.08.1715 à ELLIANT, + le 31.01.1777 LOCMARIA AN HENT).

N° 127 - 14 : Louis LE BRIS
Recherche naissance, mariage et décès de Louis LE BRIS, père de Marie LE BRIS (° le 20.04.1683 ELLIANT, X le 08.09.1704 avec Jean LE COAT).

N° 127 - 15 : Jean LE CRAN
Recherche naissance et décès de Jean LE CRAN, X le 14.02.1703 à LOCAMAND avec Marguerite LE CALVES (+ le 12.02.1723 LOCAMAND).

Marc GUILLOU CGF 4343Q
38 Grande Rue 77114 Villiers sur Seine

APPEL A ARTICLES

Vous appréciez notre revue.

Vous appréciez les articles qui vous sont proposés.

Pour enrichir le contenu du LIEN, la rédaction souhaite avoir des articles d'avance et fait donc appel à ses lecteurs pour qu'ils lui en remettent.

Si vous connaissez des personnes dans vos cercles de connaissance, capables d'en fournir, n'hésitez pas à les inciter à nous en transmettre également.

Adressez-nous vos articles à :

- par courrier postal : Salle Municipale, rue du Commandant Tissot 29200 BREST

- par courrier électronique : cg29@cgf.asso.fr ou jf.pellan@orange.fr

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013

elections 2014 au cgf

Comme tous les deux ans, les tiers sortants des conseils de gestion d'antenne et ceux du conseil d'administration de l'association vont devoir être remplacés ou reconduits en 2014. Un certain nombre de postes seront donc à pourvoir. (voir le détail des administrateurs sortants dans le tableau ci-dessous).

Nous invitons donc tous les adhérents qui souhaitent prendre une part plus active à la vie de l'association en y apportant savoir faire, dynamisme et compétences, à présenter leur candidature aux dites élections qui se dérouleront lors des assemblées générales d'antenne pour la constitution des nouveaux conseils de gestion et dans le cadre de l'assemblée générale du CGF pour la constitution du conseil d'administration.

Pour être candidat, il vous suffit d'être adhérent à l'antenne que vous souhaitez représenter et être à jour de cotisation lors de l'élection.

Tous les adhérents qui souhaitent faire acte de candidature ainsi que les membres sortants souhaitant se représenter à l'un ou l'autre des deux conseils sont priés de le signaler au secrétariat de l'antenne de rattachement concernée et **de renvoyer le bulletin** ci dessous (ou sa photocopie) dûment complété **au siège social à l'adresse suivante :**

Centre Généalogique du Finistère,
salle municipale, rue du Commandant Tissot
29200 BREST

ADMINISTRATEURS SORTANTS

ANTENNE	CONSEIL DE GESTION	CONSEIL D'ADMINISTRATION
BREST	GOAOC Thierry GUENNEGUES Véronique POTIN Joseph	MARTIN Thierry PESTEL Marie Renée (démissionnaire)
MORLAIX	CAROFF Jean HAMEURY Serge (démissionnaire) KERVELLA Marie Paule ROUDAUT Pierre	ROUDAUT Pierre
QUIMPER	BOLZER Christian LE BOT Hervé LOPES CURVAL Marie Yvonne SCOARNEC Maryvonne TOULHOAT Jean VANOVERSHELDE Renée	LE QUELLEC Marie Claire SCOARNEC Maryvonne TOULHOAT Jean

M. / Mme / Melle : adhérent au CGF n° :

Souhaite faire acte de candidature : (entourer le nom de l'antenne choisie)

- au conseil de gestion de l'antenne de : BREST MORLAIX QUIMPER

- au conseil d'administration du CGF pour l'antenne de : BREST MORLAIX QUIMPER

Fait à : le,
(signature)

A RENVOYER AU SIEGE SOCIAL DU CGF,
salle municipale rue du Commandant Tissot
29200 BREST
avant le 16 NOVEMBRE 2013

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 127, septembre 2013